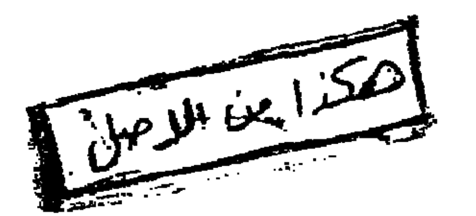


Radio-Télévision : Euronews prend son envol

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15 ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14760 – 7 F

DIMANCHE 12 - LUNDI 13 JUILLET 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Interrogations algériennes

CHEF d'un gouvernement en cours de formation, M. Belaïd Abdessiam n'appartient assurément pas aux « jeunes élites » vers lesquelles le Haut Comité d'Etat (HCE) avait promis de se tourner au lendemain de l'assassinat du président Boudiaf. Cela dit, pragmatique autant que volontaire, celui qui fut le ministre de l'industrie du président Boumediène apparaît comme l'un des mieux placés pour remettre sur les rails une économie en pleine tourmente et qui, en trois années, n'a toujours pas réussi à passer d'un socialisme étatique à une économie de marché.

Le plus sérieux obstacle reste le poids de la dette extérieure. Evaluée à 26 milliards de dollars, son remboursement « mangera » cette année encore près des trois quart des recettes d'exportations, essentiellement les hydrocarbures. Le fardeau serait insupportable pour n'importe quel pays, et l'on comprend les pathétiques tentatives des gouvernements algériens successifs pour, sinon rééchelonner la dette, du moins la « reprofiler » de façon à étaler une partie des remboursements dans le temps. Si Alger peut se targuer de quelques succès dans ce domaine, rien ne dit que le rééchelonnement pourra être évité longtemps. M. Sid Ahmed Ghozali, l'ex-premier ministre, l'avait compris. Qu'en sera-t-il de son successeur – et *mentor* ?

CEPENDANT, le débat autour du rééchelonnement est un peu vain, car l'Algérie applique d'ores et déjà la médecine de cheval prescrite par le Fonds monétaire international. C'est ainsi qu'en juin les prix de tous les produits de première nécessité ont été libérés, à l'exception de trois d'entre eux : le lait, le pain et la semoule.

La vérité des prix instaurée, l'inflation est condamnée à grimper en Algérie. Les experts tablent sur une hausse minimum de 35 % cette année, qui viendra s'ajouter aux 30 % enregistrés l'an passé, alors que l'activité bat de l'aile. Les statistiques officielles prévoyaient une hausse de la production intérieure. En réalité, elle a baissé de 3,5 %. Faute de pièces de rechange et de produits finis, nombre d'entreprises ferment leurs portes. Les autres tournent souvent au ralenti. Résultat, le chômage, déjà très élevé, s'étend. Un jeune Algérien sur quatre serait sans travail. Une proportion condamnée à augmenter, pour peu que le gouvernement restructure un secteur public dispendieux autant qu'inefficace. Le précédent gouvernement avait entrepris de le faire. Sur ce dossier aussi, M. Abdesslam devra trancher rapidement.

L'ANCIEN gouvernement comptait beaucoup sur les ressources en hydrocarbures pour sortir l'Algérie de l'ornière. Permis d'exploration offerts aux compagnies pétrolières internationales, proposition de les associer à l'exploitation de gisements déjà en production – comme celui d'Hassi-Messaoud : la politique actuelle va à l'encontre de celle menée dans les années 60-70 par M. Abdesslam.

Sera-t-elle remise en cause alors que les premiers résultats se révèlent encourageants ? Une telle perspective est difficilement imaginable, car les investisseurs étrangers se détourneraient alors de l'Algérie. Ses dirigeants ne peuvent donc plus se permettre de renouer avec les errements économiques du passé.

Lire également « Loin des capitales » : Timimoun, une oasis d'espoir en plein désert par FRANCIS CORNU page 5

A deux semaines des Jeux olympiques de Barcelone

L'ETA propose à Madrid une trêve en échange de négociations

Le mouvement indépendantiste basque ETA a proposé au gouvernement espagnol, vendredi 10 juillet, une trêve de deux mois en échange de l'ouverture de négociations politiques. Cette offre intervient deux semaines avant le début des Jeux olympiques de Barcelone. Elle devrait être officiellement rejetée par le gouvernement, qui exige, avant tout dialogue avec l'ETA, que celle-ci renonce au terrorisme. Cependant, en l'absence de négociations officielles, des contacts officieux entre le pouvoir et l'organisation basque ont eu lieu ces derniers mois.



Lire page 4 les articles de MICHEL BOLE-RICHARD

Le congrès du PS et les « affaires »

M. Bérégovoy promet une loi contre la corruption

M. Pierre Bérégovoy, qui s'exprimait samedi matin, 11 juillet, à Bordeaux, devant le congrès du Parti socialiste, a souhaité que la France connaisse « un renouveau civique ». *Se déclarant* « solidaire » *de M. Henri Emmanuelli, dont l'éventuelle inculpation a conduit les dirigeants socialistes à manifester leur unité retrouvée, le premier ministre a annoncé le dépôt, à la rentrée, d'un projet de loi visant à* « débarrasser » *la France* « des ferments de corruption », *à partir des propositions faites par la commission de prévention de la corruption, dont le rapport a été rendu public le 8 juillet.*

« La fin d'une époque »

par Alain Rollat

Le discours prononcé, samedi matin, devant le congrès du Parti socialiste, par M. Pierre Bérégovoy, constitue un excellent éloge de la vertu et un louable plaidoyer pour la démocratie. Le premier ministre exhorte les Français au *« combat pour le civisme »*, en rappelant que les démocraties sont en péril lorsque, dans la vie de la société, *« le poids des corporatismes et des égoïsmes »* l'emporte sur le sens de l'intérêt général et lorsque, dans le fonctionnement de l'Etat, l'équilibre des pouvoirs n'est plus assuré.

Son constat sur l'état de la France procède également d'une analyse pertinente : notre pays, comme les autres, vit en effet *« la fin d'une époque »*, et tout a déjà été dit sur le désarroi des sociétés occidentales qui ont perdu leurs anciens points de repère. Mais c'est justement la lucidité de ce constat qui souligne à quel point le pouvoir exécutif est aujourd'hui confronté à une impossible gageure. Car l'Histoire enseigne que toutes les « fins d'époque » rendent généralement les peuples sourds aux appels à la raison.

Lire la suite page 7

Lire aussi

- La déclaration de M. Bérégovoy
- L'unité retrouvée autour de M. Emmanuelli
- La recherche d'un antidote par PATRICK JARREAU
- Le juge Van Ruymbeke se déclare « en dehors de toute polémique politicienne »

pages 7 et 8

Israël entre deux sionismes

Le programme des travaillistes, qui se préparent à gouverner, répond mieux que celui du Likoud aux aspirations actuelles du pays

par Jean-Pierre Langellier

En Israël, où l'on goûte, comme ailleurs en Orient, les images fortes, le récent succès électoral des travaillistes fut salué comme un *« séisme »*. Le mot n'est pas outrancier. Certes, le parti de M. Itzhak Rabin et ses alliés de gauche ne disposent en fin de compte que d'une modeste majorité à la Knesset, soixante et un sièges sur cent vingt. Soucieux d'affermir sa victoire, le premier ministre désigné est donc contraint de faire équipe avec des partis religieux, éternels courtisés des lendemains de vote.

Pourtant, un coup d'œil sur les pourcentages est autrement révélateur. Lors de chaque scrutin, depuis le triomphe de Menahem Begin en 1977, 4 % seulement des votants désertaient un camp pour l'autre. Dans ce pays – très conservateur dans l'isoloir – droite et gauche se maintenaient à peu près en équilibre. Cette fois, l'avance des travaillistes sur le Likoud est d'une rare amplitude : 10 % du total des voix. Il s'agit bien, pour Israël, d'un violent glissement de terrain dans les profondeurs de l'électorat (1).

Mais cette secousse collective est d'abord un sursaut de la raison, la preuve d'une *« certaine souplesse de pensée »*, pour reprendre l'euphémisme ravi de M. Abba Eban, doyen – travailliste – de la diplomatie israélienne.

Lire la suite page 6

(1) Le parti travailliste a recueilli 34,8 % des suffrages exprimés contre 24,9 % au Likoud.

La justice à l'épreuve

Le pouvoir peut-il « laisser faire » les juges alors que ses élus en sont la cible ?

par Anne Chemin

En décidant, lors de son arrivée place Vendôme, de *« laisser la justice faire son travail »*, M. Michel Vauzelle rompait avec les pratiques de son prédécesseur, M. Henri Nallet. Durant trois ans, le gouvernement, ébranlé en 1989 par la découverte des fameux cahiers Delcroix, avait cru pouvoir étouffer les affaires en *« tenant les procureurs »*, selon la formule de certains ministres. La chancellerie s'était donc fermement opposée à l'ouverture d'une information judiciaire sur les activités marseillaises d'Urba, comme elle avait bloqué les investigations sur les commissions versées au bureau d'études du PS lors de la construction d'un observatoire aquatique à Fleury, dans l'Aude. Cette politique s'était révélée désastreuse.

Lire la suite ainsi que l'article de ROLAND-PIERRE PARINGAUX et nos informations page 9

Mme Hanna Suchocka nouveau premier ministre polonais page 4

Le président du Chili en visite à Paris page 6

Le général Noriega condamné à 40 ans de prison page 6

HEURES LOCALES

Les vieux gréements à Brest

Deux mille bateaux traditionnels ont rallié la rade bretonne pour participer à la fête baptisée « Brest 92 ».

Lire page 11 les articles de MARC AMBROISE-RENDU et GABRIEL SIMON

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux page 19

Le sommaire complet se trouve page 20

OMNIBUS
GROS LIVRES POUR LECTEURS VORACES
POMPEI
Le rêve sous les ruines
1050 PAGES / 135 F
56 TITRES PARUS / PRESSES DE LA CITÉ

L'ÉTÉ FESTIVAL

Les défilés du cœur

« Le Cavalier d'Olmedo », de Lope de Vega, a ouvert le 46e Festival d'Avignon

AVIGNON

de notre envoyé spécial

« Le Cavalier d'Olmedo, *une des œuvres les plus considérables du théâtre universel* », a dit Federico Garcia Lorca, qui l'avait mise en scène en 1933. *« La terre est d'or »*, ajoutait-il, regardant les océans de blé peu de jours avant les moissons, et dans la Cour d'honneur, c'est une cascade de blé.

Les épis grimpent, dévalent, montent à l'assaut des pierres, ils jettent au public l'image de la vie, de la faim, à même la terre, mais, un taillis de blé, ce peut être aussi le refuge d'un partisan qui échappe à la garde civile, l'abri d'un gibier traqué ou celui de deux amants, et ce signe du pain de chaque jour, de la sueur des fronts, bascule alors vers les dangers, vers les imaginations, ce que Lluis Pascal et son décorateur Ezio Frigerio rappellent en dissimulant à demi dans les blés des figures géantes de chevaux emballés et de bras qui les retiennent...

Mais de vrais chevaux débouchent du palais (rien d'anormal, du temps des papes ils galopaient dans les étages).

MICHEL COURNOT

Lire la suite, l'article de SYLVIE DE NUSSAC et nos informations page 13

DATES

Il y a cinquante ans, la rafle du Vel'd'Hiv'.

Lire page 2 l'article de NICOLAS WEILL

M 0146 - 0713 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F, Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC, Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ **6 mois** ☐ **1 an** ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

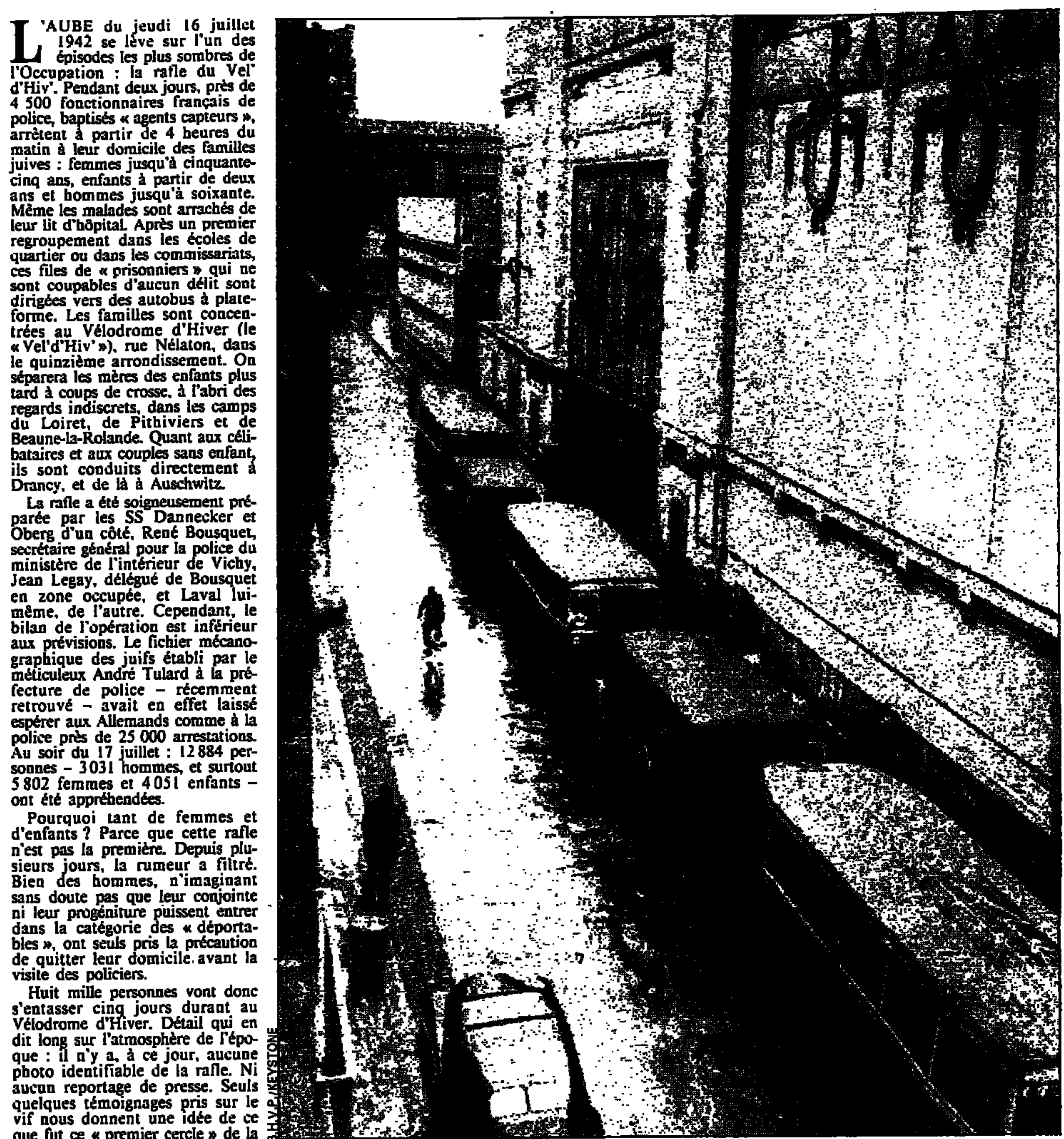
La rafle du Vel'd'Hiv'

L'AUBE du jeudi 16 juillet 1942 se lève sur l'un des épisodes les plus sombres de l'Occupation : la rafle du Vel' d'Hiv'. Pendant deux jours, près de 4 500 fonctionnaires français de police, baptisés « agents capteurs », arrêtent à partir de 4 heures du matin à leur domicile des familles juives : femmes jusqu'à cinquante-cinq ans, enfants à partir de deux ans et hommes jusqu'à soixante. Même les malades sont arrachés de leur lit d'hôpital. Après un premier regroupement dans les écoles de quartier ou dans les commissariats, ces files de « prisonniers » qui ne sont coupables d'aucun délit sont dirigées vers des autobus à plate-forme. Les familles sont concentrées au Vélodrome d'Hiver (le « Vel'd'Hiv' »), rue Nélaton, dans le quinzième arrondissement. On séparera les mères des enfants plus tard à coups de crosse, à l'abri des regards indiscrets, dans les camps du Loiret, de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Quant aux célibataires et aux couples sans enfant, ils sont conduits directement à Drancy, et de là à Auschwitz.

La rafle a été soigneusement préparée par les SS Dannecker et Oberg d'un côté, René Bousquet, secrétaire général pour la police du ministère de l'intérieur de Vichy, Jean Legay, délégué de Bousquet en zone occupée, et Laval lui-même, de l'autre. Cependant, le bilan de l'opération est inférieur aux prévisions. Le fichier mécanographique des juifs établi par le méticuleux André Tulard à la préfecture de police – récemment retrouvé – avait en effet laissé espérer aux Allemands comme à la police près de 25 000 arrestations. Au soir du 17 juillet : 12 884 personnes – 3 031 hommes, et surtout 5 802 femmes et 4 051 enfants – ont été appréhendées.

Pourquoi tant de femmes et d'enfants ? Parce que cette rafle n'est pas la première. Depuis plusieurs jours, la rumeur a filtré. Bien des hommes, n'imaginant sans doute pas que leur conjointe ni leur progéniture puissent entrer dans la catégorie des « déportables », ont seuls pris la précaution de quitter leur domicile avant la visite des policiers.

Huit mille personnes vont donc s'entasser cinq jours durant au Vélodrome d'Hiver. Détail qui en dit long sur l'atmosphère de l'époque : il n'y a, à ce jour, aucune photo identifiable de la rafle. Ni aucun reportage de presse. Seuls quelques témoignages pris sur le vif nous donnent une idée de ce que fut ce « premier cercle » de la solution finale, en plein cœur de Paris, sous le soleil étouffant de juillet.



B.H.V.P./KEYSTONE

17 juillet 1942 : les cars de la « section spéciale » garés le long du Vélodrome d'Hiver

« Une odeur insupportable »

A l'extérieur, *« il règne une odeur insupportable »*, note dans son journal Denise Lefschetz, une jeune scoute israélite qui cherche, avec d'autres, à faire sortir quelques enfants et tourne autour du bâtiment. Rien n'a été prévu pour recevoir ces familles formées principalement de « juifs apatrides » (Allemands, Autrichiens, Polonais, Tchécoslovaques ou Russes), qui sont pour le moment les seuls à être arrêtés (parmi eux se trouvent cependant beaucoup d'enfants nés sur le sol français). Dans les premières heures, l'eau manque. Aucun WC ne fonctionne. *« Durant trois heures*, note la jeune fille, sous le choc, *nous tournons autour. Un cortège incessant d'étoiles jaunes* (cette discrimination visible a été imposée aux juifs de zone occupée depuis le 7 juin 1942) *vient du métro Dupleix jusqu'aux agents* (les gardes mobiles qui bloquent l'entrée de la salle), *attend, puis se fait renvoyer au métro. Cortège lamentable avec des colis. »*

A l'intérieur, la vision est encore plus affreuse. L'avocat André Baur est le président de l'UGIF (Union générale des juifs de France, créée le 29 novembre 1941 à l'instigation des Allemands pour coiffer toutes les œuvres juives ; André Baur sera lui-même déporté l'année suivante avec sa femme et ses quatre enfants). A ce titre, il se rend au Vel' d'Hiv' au soir du 16 juillet. Voici ce qu'il en dit : *« La vaste enceinte grouille de haut en bas... Nous pénétrons sur la piste centrale par le tunnel. Une foule énorme dans les tribunes où les fauteuils paraissent tous occupés... De temps en temps, des jeunes gens apportent des baquets d'eau, et tous s'y précipitent pour remplir leurs quarts, leurs casseroles ou de simples boîtes de conserves. Sur la piste, à droite en sortant du tunnel, des brancards sont posés où geignent des femmes et des enfants étendus. Dans une petite enceinte à gauche, la Croix-Rouge a installé une ambulance où s'affairent les infirmières et les deux médecins. On a l'impression qu'il n'y a que des enfants et des malades. (...) Une femme devenue folle est liée sur un brancard, une autre a cherché à tuer son enfant avec une bouteille. Un autre enfant fut amené, les veines du poignet presque sectionnées par sa mère. »* Une lettre écrite le 18 au Vel' d'Hiv' donne la mesure de la panique des internés : *« Nous sommes très malheureuses. A chaque instant il y a de nouveaux malades. Il y a des femmes enceintes, des aveugles... Nous couchons par terre. (...) Maman n'en peut plus. C'est encore plus ahurissant que toutes les femmes racontent des choses qui ne tiennent pas debout, et au lieu de se remonter, elles se descendent. »* Parfois, sans raison, des applaudissements éclatent, et cessent presque aussitôt, témoignage du désarroi d'une masse en proie à un désespoir absolu.

« Sans paroles inutiles et sans commentaires »

Que peut savoir pourtant du sort atroce qui l'attend cette foule ainsi parquée ? L'inquiétude des internés fait constamment craindre aux autorités des réactions d'indiscipline ou des évasions. La rafle n'a-t-elle pas été marquée par quelques cas de suicide ? La circulaire signée par le directeur de la police municipale Hennequin prescrit d'ailleurs aux « agents capteurs » de procéder aux arrestations *« sans paroles inutiles et sans commentaires »*. D'un autre côté, comment justifier aux yeux des futures victimes la fable de la déportation *« pour le travail »*, alors que ceux dont on se saisit sont en majorité des femmes, des enfants ou des vieillards inaptes à la moindre tâche ? Ne libère-t-on pas du Vel' d'Hiv', justement, les « juifs travailleurs », propres à servir de main-d'œuvre aux autorités d'occupation ?

Que peuvent ressentir à ce moment les juifs menacés ? Un rapport de l'UGIF décrit alors *« la psychologie du juif de la zone occupée »* comme tiraillée entre *« une anxiété terrible pour le lendemain et un optimisme inébranlable pour l'issue finale »*. Mais cet optimisme n'empêche pas certains de se poser des questions. Jacques Bielinky, un ancien journaliste, qui sera lui-même déporté à Sobibor l'année suivante, note dans son journal, le 1er août 1942, que *« des convois partent fréquemment pour l'Allemagne et la Pologne ; ce sont les déportés, dont on ignore le lieu d'établissement, et avec lequel il n'y a pas de correspondance »*.

La société mieux que l'Etat...

Mais d'autres ont, semble-t-il, déjà tout compris. Le Consistoire central des israélites de France envoie le 25 août 1942 au gouvernement français une véhémente protestation contre les déportations. Après avoir rappelé les promesses d'anéantissement formulées par Hitler à l'égard des juifs dans son message du 24 février, le texte conclut qu'*« il a été établi par des informations précises et concordantes que plusieurs centaines de milliers d'israélites ont été massacrés en Europe orientale ou y sont morts après d'atroces souffrances, à la suite des mauvais traitements subis »*.

En juillet 1942, la « solution finale » fonctionne depuis près d'une année. Plus de 1 million de juifs sont morts. La presse anglo-saxonne s'est faite l'écho de massacres et même du caractère systématique de l'entreprise de destruction nazie (à Londres, le *Jewish Chronicle*, dès janvier 1942, le *Daily Telegraph*, les 25 et 30 juin de la même année). Certes ces nouvelles, parues dans des journaux britanniques, peuvent rappeler à Vichy le « bourrage de crâne » dont les alliés s'étaient fait une spécialité durant le premier conflit mondial. Mais tous lisent la presse suisse, à commencer par le maréchal Pétain lui-même. Une presse suisse d'autant plus crédible qu'elle est en permanence exposée à la vigoureuse censure d'un gouvernement fédéral soucieux de ne pas provoquer l'Allemagne. Or la presse suisse, elle aussi, parle, en cet été 1942, de l'extermination des juifs.

Sur cette question, l'historien Walter Laqueur résume la situation en soulignant que Laval et ses collaborateurs, *« s'ils ne connaissaient pas tous les détails de la « solution finale », savaient certainement, par contre, que les juifs ne reviendraient pas »*. En acceptant de prêter le concours de la police française le 2 juillet (sans laquelle l'arrestation des juifs aurait été bien plus difficile sinon impossible), en insistant pour que les enfants de moins de seize ans saisis en zone non occupée avec 10 000 autres juifs, au cours du mois d'août, soient emmenés eux aussi, ministres et hauts fonctionnaires ont fait de ce 16 juillet 1942 une date de l'histoire de France. Tout se passe comme si, en ce terrible été, la société avait, mieux que l'Etat, défendu les traditions libérales françaises. Un général, Robert de Saint-Vincent, commandant militaire de Lyon, refuse le concours de la troupe pour la chasse aux juifs. L'archevêque de Toulouse, Mgr Saliège, proteste, le 23 août, dans une lettre pastorale, contre le sort fait aux victimes. Le pasteur Boegner, à la tête de la Fédération protestante de France, s'élève dans une lettre au maréchal Pétain contre *« une défaite morale dont le poids serait incalculable »*.

Pour autant qu'elle ait pu et s'informer et s'exprimer, une fraction de l'opinion publique a su sortir pour un temps de l'apathie et du silence. Malheureusement, cela n'empêche pas les Allemands d'obtenir pour 1942 le quota de juifs de France prévu par les fonctionnaires d'Eichmann. Des 8 000 victimes recensées par Serge Klarsfeld (dont 73 853 déportés, parmi lesquels environ 25 000 Français), près de la moitié auront été frappées au cours de l'année 1942. L'été 1942 représente à cet égard un sommet, puisque, entre le 17 juillet et le 30 septembre, ce sont 33 000 juifs de France qui disparaissent sans retour. A l'Hôtel Lutétia, où s'organise après la Libération le retour des déportés, on ne verra revenir des camps que 2 600 survivants.

Les tragiques événements de cet été 1942 marquent aujourd'hui encore une de ces ruptures dont l'histoire de France est émaillée. En rendant ainsi visible la persécution des juifs aux yeux de l'opinion publique, ils ont rendu, surtout après la fin de l'Occupation, difficile sinon impossible l'expression directe d'un antisémitisme qui, depuis l'affaire Dreyfus, avait imprégné la culture politique du pays. Tant que perdure cet interdit, le poids de la « défaite morale » dont parlait le pasteur Boegner en sera quelque peu allégé.

NICOLAS WEILL

Bibliographie : de nombreux livres ont parus récemment sur la question, parmi lesquels *le Journal de Jacques Bielinky 1940-1942* (Cerf, 1992, collection « Tholedoth ») ou les *Carnets*, du pasteur Boegner 1940-1945 (Fayard, 1992). On se reportera, entre autres, à l'indispensable *Vichy-Auschwitz*, de Serge Klarsfeld (Fayard, 1983), à *Vichy et les juifs*, de Michaël Marrus et Robert Paxton (Calmann-Lévy, 1981, disponible en Livre de poche, collection « Biblio-Essai »), ainsi qu'à *Terrifiant secret. La Solution finale et l'Information étouffée*, de Walter Laqueur (NRF, Gallimard, 1981).

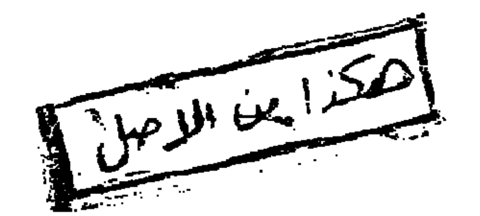
Enfin, sur la rafle elle-même, le premier récit est dû à Claude Lévy et Paul Tillard dans leur *Grande Rafle du Vel' d'hiv'* (Laffont, Paris, 1967), depuis peu réédité. Tout l'été, le CDJC (Centre de documentation juive contemporaine), 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris (tél. : 42-77-44-72) accueillera l'exposition « Le temps des rafles ». On pourra consulter enfin *les Lois de Vichy*, recueil publié par Dominique Remy, préface de Michel Sapin (Éd. Romillat, Coll. « Poche Retour au texte », 255 p.).

LE MONDE diplomatique

Juillet 1992

- **ALGÉRIE : Un pays à la dérive, par** *Ignacio Ramonet.*
- **PROCHE-ORIENT : Les équivoques de la victoire travailliste en Israël, par** *Michel Warchawski.* **– Dispersion, résistances et espoirs des exilés palestiniens, par** *Nadine Picaudou.* **– M. Bush, la bombe et le dictateur de Bagdad** *(A.G.)*
- **MAASTRICHT : Trente-cinq ans d'Europe du non-dit, par** *Bernard Cassen.* **– Le principe de subsidiarité, par** *Monique Chemillier-Gendreau.* **– Le « non » des Danois, par** *Jean-Pierre Airut.* **– L'intégration européenne fragilise l'Etat belge, par** *Alain Tondeur.*
- **AFRIQUE : Risque de famine sans précédent, par** *Claire Brisset.* **– Sida, pauvreté et production agricole, par** *Pierre Antonios.* **– Ce que l'Afrique pourrait apprendre à l'Europe, par** *Michel Cahen.* **– « Le papier enveloppe la pierre », une nouvelle d'***Adrian Adams.*
- **BANGLADESH : Une pauvreté bien encadrée, par** *Michel Chossudovsky.*
- **STRATÉGIE : L'équipement militaire français, trop cher et dépassé, par** *Antoine Sanguinetti.* **– La non-prolifération nucléaire contre la souveraineté des Etats, par** *Jean-Luc Thierry.*
- **PÉTROLE : Washington renforce son emprise, par** *Nicolas Sarkis.*

En vente chez votre marchand de journaux - 20 F



ÉTRANGER

La réunion de la CSCE et la guerre dans l'ex-Yougoslavie

Le sommet d'Helsinki a révélé la peur des Occidentaux d'être entraînés dans le conflit

HELSINKI

de notre envoyée spéciale

Les conflits dans l'ancienne fédération yougoslave ont dominé la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CSCE, réunis à Helsinki les 9 et 10 juillet. En dépit de la décision des Occidentaux d'entreprendre un contrôle naval de l'embargo contre la Serbie, les discussions ont surtout fait apparaître leurs divisions et la peur de certains d'entre eux de se voir entraînés dans ces conflits.

Depuis Helsinki, où ils étaient réunis les 9 et 10 juillet avec les dirigeants des pays anciennement communistes, les Occidentaux ont délivré à propos de la crise yougoslave un message assez confus.

D'une part, ils ne veulent pas intervenir militairement dans le conflit, et certains, Britanniques et Américains en particulier, se méfient visiblement de tout ce qui pourrait les y entraîner contre leur gré. D'autre part, ils ne peuvent avoir l'air de s'en désintéresser et, sous couvert de démonstrations de fermeté, se font concurrence et poursuivent entre eux un débat qui n'a pas grand-chose à voir avec la Yougoslavie, à propos des prérogatives respectives des Européens et des Américains dans les affaires qui touchent à la sécurité du continent.

Deux réunions ont ainsi eu lieu vendredi, en marge des travaux de la CSCE. La première fut celle des Européens : les neuf ministres des affaires étrangères de l'Union de l'Europe occidentale (l'organisation qui a vocation à définir une politique de défense commune dans l'Europe de Maastricht) ont décidé dans la matinée l'envoi de *« cinq ou six navires au moins »* dans les eaux internationales du détroit d'Otrante pour surveiller dans cette zone l'embargo imposé par les Nations unies à la Serbie.

Il ne s'agit pas encore d'un blocus naval, ont-ils expliqué : les navires européens n'ont pas mandat d'arraisonner ni de fouiller les bâtiments faisant route vers les ports monténégrins, ce qui supposerait une nouvelle résolution de l'ONU. Les ministres de l'UEO ont d'autre part décidé d'*« étudier »* la mise en place de corridors pour assurer l'acheminement terrestre de secours aux populations de Bosnie, ce qui, précisent-ils encore une fois, impliquerait également une nouvelle résolution du Conseil de sécurité. Cette réunion était à peine terminée qu'une autre lui succédait : celle des ministres de l'OTAN (soit les mêmes Européens, plus les Etats-Unis, le Canada et cinq autres pays membres), qui décidaient à leur tour d'envoyer des navires dans cette zone de l'Adriatique et de *« coordonner »* leurs efforts avec ceux de l'UEO selon des modalités qui restent à définir.

Après quoi les uns se félicitaient de ce beau succès des Européens, qui avaient réagi les premiers : *« C'est la première initiative européenne en matière de défense »*, disait M. Vicenzo Scotti, le ministre des affaires étrangères de l'Italie, pays qui assume actuellement la présidence tournante de l'UEO, dont les navires n'auront pas à se déplacer très loin, et dont certains amiraux – cela tombe bien – exercent des fonctions de commandement dans les forces navales de l'OTAN.

M. Mitterrand freiné dans son élan

D'autres estimaient au contraire que les Européens venaient de faire la preuve qu'ils n'entendent pas monter d'opérations militaires sans le concours de l'OTAN : *« Il serait fou et dangereux pour chacun d'entre nous d'essayer d'exclure les Etats-Unis de la défense de l'Europe »*, disait ainsi dans sa conférence de presse M. John Major. M. Bush pour sa part n'a rien dit, sinon qu'il n'avait pas encore arrêté sa décision quant à la participation de navires américains à cette opération de surveillance navale.

C'est avec une certaine lassitude que M. Mitterrand a tiré vendredi, lors d'une conférence de presse, les conclusions du sommet d'Helsinki. La CSCE n'a effectivement pas trouvé dans la capitale finlandaise le second souffle qu'aurait souhaité lui insuffler la France. Les principales propositions de réforme qu'avait faites Paris n'ont pas été adoptées.

Le président de la République a souligné l'incapacité de l'organisation, qui fonctionne selon la règle du consensus, à prendre des décisions. *« C'est la SDN en moins bien »*, disait ensuite un membre de la délégation française. Mais, surtout, le chef de l'Etat a été assez clairement freiné dans l'élan qu'il avait pris depuis deux semaines à propos de la Yougoslavie.

Le texte adopté par les 51 dirigeants ne fait pas mention de la proposition française d'organiser une conférence internationale sous l'égide de l'ONU pour trouver un règlement politique aux conflits qui déchirent l'ex-fédération. M. Mitterrand, dans sa conférence de presse, s'est prévalu de l'accord qu'il avait obtenu sur cette proposition en début de semaine, lors du sommet des Sept à Munich.

Mais, outre que le soutien de la CSCE, rassemblant le continent tout entier, aurait eu plus de poids que celui du G7, l'approbation des partenaires occidentaux ne semble même pas acquise. La déclaration de Munich n'évoquait cette conférence internationale que comme une éventualité *« à terme »*. M. John Major (encore lui) a déclaré vendredi à Helsinki que la Conférence Carrington (mise en place sous l'égide de la Communauté européenne et qui n'est pour l'instant parvenue à aucun résultat) gardait *« la responsabilité décisive »* de la recherche d'un règlement négocié. *« Cela a été admis ce matin »*, a-t-il ajouté.

M. Major visiblement ne veut pas s'engager dans l'affaire yougoslave et est de ceux qui trouvent que la France en fait trop. Jeudi déjà, ceux-là avaient très mal accueilli l'annonce faite à Paris de l'envoi d'hommes et d'hélicoptères à Sarajevo, et le porte-parole de l'Elysée avait été contraint de faire une mise au point pour préciser que ces mesures correspondaient à ce qui avait été décidé par le Conseil de sécurité pour les hommes, et avec M. Boutros-Ghali pour les hélicoptères.

M. Mitterrand a dû faire à son tour une mise au point vendredi pour préciser qu'il n'entendait pas engager l'escalade militaire en Bosnie. *« La France exécutera les résolutions de l'ONU mais, en tant que membre du Conseil de sécurité, elle ne demandera pas à ce conseil l'envoi de troupes sur le terrain. Personne ne l'a demandé, nous n'avons donc pas eu à le refuser. Si on nous le demandait, nous dirions que d'autres méthodes nous paraissent préférables »*, a-t-il dit.

L'expédition-surprise de M. Mitterrand à Sarajevo il y a quinze jours a largement contribué à débloquer la mise en place du pont aérien visant à transporter l'aide humanitaire. Le président entendait visiblement transformer l'essai et, au cours de cette semaine de réunions au sommet, compléter son initiative humanitaire par une initiative diplomatique.

Il se heurte à la méfiance de certains de ses partenaires, en premier lieu les Britanniques, à l'égard de ce qu'ils semblent tenir pour un dangereux « forcing ». Même une conférence de l'ONU leur semble apparemment risquée, sans doute parce qu'elle engagerait davantage dans l'affaire yougoslave ceux qui y participeraient, à commencer par les membres permanents du Conseil de sécurité. C'est en vertu de la même attitude que, lorsqu'il s'est agi de constituer un contingent de quinze cents hommes pour aller renforcer la sécurité de l'aéroport de Sarajevo, tous les Occidentaux, sauf les Français, ont décliné et qu'on n'a trouvé pour se joindre à eux que les Egyptiens et les Ukrainiens.

CLAIRE TRÉAN

La mise en garde de M. Panic à M. Milosevic

« S'il se met en travers de mon chemin... »

Le premier ministre pressenti de la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), M. Milan Panic, a affirmé, vendredi 10 juillet, à Helsinki, sa volonté de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin au conflit en priant le président serbe, M. Slobodan Milosevic, de ne pas gêner son action.

Arrivé de façon inattendue vendredi à Helsinki au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), M. Panic a affirmé au secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, qu'il était opposé *« au concept de purification ethnique »* et a réclamé *« la démilitarisation des Balkans »*.

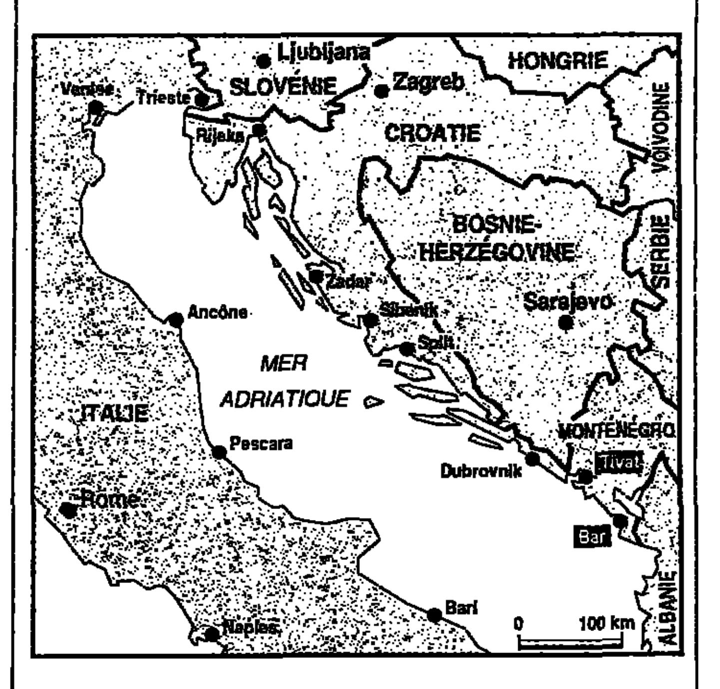
M. Panic, un milliardaire américain d'origine serbe dont la nomination doit être confirmée mardi par le Parlement de Belgrade, a mis en garde le président serbe, M. Slobodan Milosevic, considéré comme un des principaux responsables de la crise yougoslave : *« Que Dieu lui vienne en aide s'il se met en travers de mon chemin ! » « Milosevic fera son travail et moi le mien »*, a-t-il ajouté.

A l'issue de sa rencontre de quarante-cinq minutes avec M. Panic, M. Baker a exigé de la Serbie des *« actes et non des mots »*. – *(AFP, Reuter.)*

Un dispositif de surveillance dans l'Adriatique

La marine française a choisi de mettre à la disposition de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui a décidé d'organiser un contrôle naval en Adriatique, un aviso de la classe *Premier-Maitre-L'Her*, c'est-à-dire un navire de 1 300 tonnes armé de missiles mer-mer Exocet. Ce bâtiment est prêt à quitter Toulon à la demande de l'Italie, dont la marine est responsable de l'opération pour l'UEO.

Pour l'instant, les Italiens, qui ont déjà déployé deux navires et qui prévoient des patrouilles d'avions de surveillance maritime, doivent se préoccuper de mettre au point les procédures pratiques de coordination. Outre la France, en effet, la Grande-Bretagne a décidé d'expédier en Adriatique une frégate. La Belgique et l'Espagne ont fait savoir qu'elles participeraient à cette mission. Au total, une demi-douzaine de bateaux – avec l'appui d'appareils de surveillance maritime et d'un avion-radar français – seront positionnés dans les eaux internationales de cette mer.



Dans la mesure où l'ONU n'a pas voté de résolutions formelles pour intercepter, fouiller et *a fortiori* arraisonner les navires marchands qui s'aventureraient en direction des ports monténégrins de Bar et Tivat, le travail des bateaux de l'UEO consistera, après s'être regroupés dans un premier temps, à faire de la présence et de la surveillance dans la zone, c'est-à-dire à compter et « marquer » le trafic maritime.

L'OTAN n'a pas voulu être en arrière de la main et, pour sa part, l'organisation alliée devrait avoir monté, dans les prochains jours, une opération maritime dans le même sen. Elle le fera à partir de certains navires prélevés sur la force permanente (STANAFORMED) qu'elle a récemment créée en Méditerranée et, aussi, à partir de la sixième flotte américaine qui est, aujourd'hui, constituée d'un groupe autour du porte-avions *Saratoga* (soixante-dix avions embarqués) et d'un second groupe autour du navire amphibie *Iwo Jima* (avec à son bord des hélicoptères et quelque 2 000 marines).

La mise à la disposition de l'UEO, par la France, de l'un de ses avisos de Toulon est indépendante de l'effort consenti par ailleurs au profit du corps « onusien » de « casques bleus ».

Au 23 juillet prochain, la France aura mis en place 2 900 hommes – l'équivalent d'une brigade – sous la bannière de l'ONU, soit entre le cinquième et le quart des effectifs globaux des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie. Avec son bataillon logistique à Zagreb, son bataillon d'infanterie dans la Krajina du sud et un état-major à Belgrade, la France a déjà déployé environ 2 200 « casques bleus ». Depuis le 5 juillet et jusqu'au 23 de ce mois, 700 autres Français, avec un détachement de neuf hélicoptères, seront acheminés, par le transport de chalands de débarquement *la Foudre* et par des avions russes Antonov loués par l'ONU, jusqu'à Sarajevo, où ils sont chargés de protéger l'aéroport par lequel arrive l'aide humanitaire internationale. Ces 700 Français supplémentaires représentent la moitié du nouveau contingent – aux côtés d'unités ukrainiennes et égyptiennes – que les Nations unies ont demandé en renfort au début du mois de juillet.

JACQUES ISNARD

SERBIE : après les étudiants et l'opposition

Les paysans de la Voïvodine ont déclenché un mouvement de contestation contre le régime de Belgrade

Pour la troisième fois de la semaine, les agriculteurs et les éleveurs de la Voïvodine, la plus grande plaine fertile de l'ex-Yougoslavie, ont bloqué, vendredi 10 juillet, pendant dix heures, plusieurs routes de cette province du nord de la Serbie pour réclamer un marché libre des céréales et la démission du gouvernement serbe.

CREPAJA

de notre envoyée spéciale

A Crepaja, un gros village de cinq mille habitants à une quarantaine de kilomètres au nord de Belgrade, les paysans sont en colère. Dès l'aube, ils ont placé leurs tracteurs en travers de la route pour lancer un nouvel avertissement au gouvernement de Serbie, qui vient de geler les prix de près de 50 % des produits agricoles et de s'assurer le monopole du rachat des céréales, en liant la distribution des tickets de rationnement du diesel à la vente des récoltes de blé à la direction des réserves de l'Etat. Le gouvernement offre 40 dinars par kilo de blé aux agriculteurs, qui réclament le double, en raison de la flambée des prix industriels et d'une nouvelle augmentation de 116 % du carburant.

Ces mesures, visant à atténuer les effets de l'embargo des Nations unies, imposé le 30 mai à la Serbie et au Monténégro, marquent, pour les agriculteurs de la Voïvodine, un durcissement d'une *« politique agraire dirigiste »*, menée depuis plusieurs années par le gouvernement serbe. La colère des paysans est montée d'un cran, jeudi, lorsque le Parlement serbe a adopté une loi autorisant le gouvernement à prendre, en période d'embargo international, des mesures pour rationner ou interdire la vente de différents produits ou, au contraire, à obliger la mise sur le marché de certains produits de première nécessité. Une peine d'emprisonnement d'un minimum de trois ans est prévue pour ceux qui violeraient ces dispositions.

Cette politique a ravivé chez les habitants de la campagne le souvenir des années d'après la libération, lorsque la police obligeait les paysans à vider leurs greniers et à vendre le blé à l'Etat. *« Nous préférons garder le blé dans nos silos plutôt que de le céder à bas prix à l'Etat »*, insiste un paysan. *« Le gouvernement subventionne les usines en faillite, indemnise les ouvriers au chômage technique et relève les salaires des enseignants dès qu'ils manifestent pour acheter la paix sociale sur notre dos »*, tempête-t-il.

« L'autarcie des campagnes »

Déterminés, les paysans qui tiennent le barrage de Crepaja ne comptent pas se satisfaire de l'augmentation de 12,5 % du kilo de blé, accordée, mercredi, par le gouvernement pour désamorcer le mouvement. *« La Voïvodine a connu la faim, pendant et après la guerre. Cette fois-ci nous ne nous laisserons pas faire. »* Les paysans de la Voïvodine reprochent au gouvernement la disparité des prix entre les produits industriels et les produits agricoles. La récolte de cette année en a déjà subi les conséquences, puisque les agriculteurs de Crepaja ont réduit en moyenne de 50 % la consommation d'engrais chimiques.

Pour le président du Parti populaire paysan (NSS), M. Dragan Veselinov, *« les mesures du gouvernement serbe conduisent à l'étouffement du marché et à l'autarcie des campagnes »*. Cette politique agraire, *« digne de l'époque stalinienne »*, dit-il, risque d'avoir des effets plus néfastes que l'embargo lui-même. Les paysans ont décidé de tenir tête au pouvoir et ceux qui ne sont pas sortis bloquer les routes avec leurs tracteurs ne cachent pas leur intention de se préparer à une résistance passive. *« Nous vivrons de notre élevage, du lait, des œufs et nous ne sèmerons que pour nos propres besoins. »* Toutefois, l'Etat serbe possède des moyens pour lutter contre la *« désobéissance »* des paysans : un impôt contre ceux qui laissent leurs terres en friche et la prison pour ceux qui stockent des produits de première nécessité.

La révolte paysanne, limitée pour le moment à la Voïvodine, la seule région de Serbie où le président Milosevic est arrivé en deuxième position lors des élections de décembre 1990, pourrait s'élargir prochainement au centre de la Serbie. C'est du moins ce qu'a annoncé M. Milomir Babic, agriculteur de la région de Sumadija et député au Parlement de Serbie. M. Milosevic perdrait alors l'un de ses principaux appuis contre l'opposition de Belgrade et son pouvoir serait considérablement affaibli.

FLORENCE HARTMANN

GRANDE-BRETAGNE

Dernière condamnation à mort dans l'île de Man

« Vous serez pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive » : cette phrase a probablement été prononcée pour la dernière fois, vendredi 10 juillet, dans la petite île de Man, au milieu de la mer d'Irlande. Mais Anthony Teare, le jeune meurtrier de vingt-deux ans qui était jugé ce jour-là, a toutes les chances de voir sa peine commuée en emprisonnement à vie par le Home Office de Londres. Dernier bastion de la peine de mort dans l'archipel britannique, Man devrait rentrer dans le rang d'ici à la fin de l'année ; d'ailleurs, la dernière exécution dans l'île remonte à 1872. L'île de Man dépend de la couronne britannique, mais possède un large statut d'autonomie. – *(Reuter, UPI.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Selon l'ONU un accord est imminent à Sarajevo sur l'ouverture des « couloirs humanitaires »

Au moins sept personnes ont été tuées et une vingtaine blessées, vendredi 10 juillet, à Sarajevo, lorsque des forces serbes ont lancé une nouvelle attaque contre le quartier de Dobrinja, proche de l'aéroport de la capitale bosniaque. Par ailleurs, un soldat canadien de la Force de protection des Nations unies (FOPRONU) a été amputé du pied après avoir marché sur une mine, et plusieurs autres « casques bleus » ont été blessés par une explosion dans une ancienne caserne de l'armée yougoslave au sud-ouest de la ville.

Ces derniers combats sont intervenus alors que se poursuivaient les négociations entre la FOPRONU et les belligérants pour la mise en place de couloirs humanitaires destinés à acheminer l'aide internationale de l'aéroport au centre-ville. Le commandant du contingent canadien de l'ONU, le colonel Michel Jones, qui a entamé ces entretiens en début de semaine, a estimé qu'un accord pourrait intervenir samedi. Depuis le début du pont aérien humanitaire vers Sarajevo, près de 1 000 tonnes de secours sont parvenues à l'aéroport.

Toutefois, *« l'aide humanitaire ne saurait être un substitut à une solution politique »* a insisté, vendredi à Genève, Mme Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés.

A son retour d'un voyage dans l'ex-Yougoslavie, au cours duquel elle s'est notamment rendue à Sarajevo, elle a demandé la convocation d'une conférence humanitaire internationale, insistant sur le fait que, *« dans toute l'ancienne Yougoslavie, il y a plusieurs Sarajevo où des milliers de personnes sont coincées depuis des mois dans leurs villages, sans nourriture ni médicaments »*. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **TURQUIE : interdiction du Parti socialiste** – La cour constitutionnelle d'Ankara a décidé, vendredi 10 juillet, d'interdire le Parti socialiste turc pour *« activités contre l'indivisibilité du territoire »*, rapporte l'agence turque semi-officielle Anatolie. Ce parti n'avait pas pu obtenir, aux élections législatives d'octobre dernier, les 7 % de voix nécessaires pour être représenté au Parlement. – *(AFP.)*

EUROPE

ESPAGNE : en échange de l'ouverture de négociations

L'ETA propose au gouvernement une trêve de deux mois

A deux semaines de la cérémonie d'inauguration des Jeux olympiques de *Barcelone*, le 25 juillet, l'organisation indépendantiste ETA a proposé au gouvernement espagnol, vendredi 10 juillet, une trêve de deux mois en échange de l'ouverture *de négociations* politiques dans un pays neutre.

MADRID

de notre correspondant

En dépit de la proposition de trêve, *faite pour tenter de trouver* une solution au conflit, le communiqué diffusé par le mouvement nationaliste basque annonce qu'« *il est évident que l'ETA maintient et maintiendra ouverts tous les fronts de lutte* ». Le pouvoir socialiste n'a pas réagi officiellement à cette annonce de trêve que, pourtant, il cherchait à obtenir. Au ministère de l'intérieur, un porte-parole s'est contenté d'indiquer qu'il fallait que l'ETA renonce sans conditions à la violence.

Le ministre de l'intérieur, M. José Luis Corcuera, n'avait d'ailleurs, mercredi, offert de dialoguer avec cette organisation que si « *elle cessait de tuer* ».

Un nouveau « chantage »

Cette trêve assortie de conditions ne peut donc publiquement être acceptée par le pouvoir, même si elle peut apparaître comme une ouverture. Le chef du gouvernement, *M. Felipe Gonzalez, avait encore* répété, le 17 juin, qu'il « *n'a pas eu et n'a pas l'intention de négocier* », qu'il n'est pas question de « *donner un quelconque avantage aux violents* ». Même au prix de la tranquillité des Jeux olympiques, l'offre est donc nettement insuffisante aux yeux des autorités.

L'annonce de l'ETA intervient cependant à un moment judicieusement choisi. En mettant, pratiquement, le pouvoir en demeure de choisir entre la négociation et la continuation de la violence, le mouvement terroriste prend l'opinion publique à témoin et essaie de faire croire que si les attentats se poursuivent c'est, tout simplement, parce *que les responsables politiques* du pays refusent le dialogue. Cette invitation à une paix civile de deux mois en échange de pourparlers est aussi une ultime tentative pour tenter d'exploiter la présumée vulnérabilité du pouvoir, confronté en cette année 1992 à une série d'événements internationaux qui le placent plus directement à la merci des terroristes.

Mais, après les coups reçus en Espagne – et plus encore en France *(lire ci-dessous)*, – le mouvement nationaliste est considérablement diminué. Sa capacité d'action a été largement entamée par le démantèlement de sa direction et les multiples arrestations opérées au sein de ses commandos d'action. A l'heure actuelle, selon les propos de *M.* Corcuera, il n'existe plus guère que deux structures capables de commettre des attentats. La plus organisée se trouve dans la région de Madrid, comme en témoignent les récentes actions.

La proposition de trêve est considérée *dans les milieux politiques* comme un nouveau « *chantage* », qui permet à l'ETA de reprendre l'initiative. Cette trêve est la deuxième dans l'histoire de ce conflit. La première avait été offerte, au début de janvier 1989, alors que débutaient les conversations d'Alger entre le gouvernement *et l'organisation basque. La* suspension de la lutte armée s'était prolongée jusqu'au début du printemps de cette année-là, quelques jours après la rupture du dialogue qui, depuis, n'a jamais repris, même s'il y eut des contacts officieux.

MICHEL BOLE-RICHARD

Une conséquence de la coopération policière entre Paris et Madrid

MADRID

de notre correspondant

L'offre de trêve de l'ETA est, en partie, une conséquence de l'étroite collaboration entre les polices française et espagnole qui, depuis quelques mois, a permis de porter des coups sévères à l'organisation indépendantiste.

Après des années au cours desquelles la presse espagnole reprochait aux autorités françaises leur laxisme dans la lutte contre le terrorisme basque, c'est un climat de satisfaction *qui règne désormais à Madrid.* Si besoin était, M. François Mitterrand, lors de sa visite à l'Exposition universelle de Séville, le 6 mai, avait glorifié cette « entente cordiale » en affirmant que « *les relations avec l'Espagne sont les plus harmonieuses de l'Histoire des deux pays* » et en exprimant le souhait que « *tous les terroristes soient arrêtés* ».

De fait, jamais par le passé la police française n'avait frappé aussi fort et pendant aussi longtemps. Il est indéniable que les arrestations auxquelles elle a procédé ont considérablement entravé la capacité d'action des poseurs de bombes.

Ignacio Aracama, dit « Macario », ancien membre du commando Madrid, aujourd'hui exilé en République dominicaine, a reconnu que « *les conditions pour développer la lutte armée sont chaque jour plus difficiles* ». Dans un document – dont a fait état le quotidien *El Pais*, ce chef « historique » se demandait si « *l'opération de Bidart, l'extradition de Txikierdi et d'autres séries d'événements qui sont en cours ne sont pas une indication que nous nous trouvons dans une phase finale* ».

Les coupes claires ainsi opérées dans les rangs de l'organisation en France, et surtout les documents récupérés, ont permis d'apprendre que, contrairement à la version officielle, des contacts ont bien eu lieu entre les autorités et le mouvement indépendantiste. Le quotidien *ABC* avait révélé que M. Rafael Vera, secrétaire d'Etat à la sécurité, et Antxon Etxebeste – autre dirigeant exilé en République dominicaine – avaient eu des relations, en janvier dernier, pour mettre au point une trêve, et que M. Luis Roldan, directeur général de la Guardia Civil, avait proposé, en août dernier, au téléphone, un marché à un responsable de Herri Batasuna, la coalition considérée comme l'aile légale de l'ETA au Pays basque.

Stratégie de la division

M. Vera a répondu qu'il s'agissait seulement de « *prendre la température de l'ennemi* » et que ce n'était en rien « *des négociations* ». A travers cette affaire, qui a embarrassé quelque peu le pouvoir, on constate que le gouvernement de M. Gonzalez tente de jouer sur les deux tableaux, même s'il s'agit seulement de liens officieux répondant à une stratégie de la division. Depuis la rupture des négociations d'Alger, en avril 1989, il y a eu, en effet, sept contacts ou tentatives de contacts avec l'organisation indépendantiste.

D'un côté, le régime frappe, et, de l'autre, il tente d'amadouer pour garantir la paix civile au cours de cette année chargée d'événements. Tel est également le sens de la négociation entreprise depuis le 5 juin entre Herri Batasuna et le PNV (Parti national basque), la principale formation politique de cette région, afin de trouver une issue à la violence. Pour le *régime*, il s'agit d'une tentative de dialogue qu'il faut « *respecter* », selon le terme utilisé par M. José Luis Corcuera, le ministre de l'intérieur.

Le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) a, en effet, tout intérêt à favoriser ces conversations, dans lesquelles il ne se compromet pas officiellement, afin non seulement de tester le stade de réflexion politique où en est arrivé Herri Batasuna, mais également les possibilités d'ouverture et l'état des forces de l'adversaire. L'ETA, de son côté, est favorable à ces pourparlers. Dans un communiqué diffusé début juin par le journal *Egin*, le mouvement indépendantiste, sur un ton beaucoup plus modéré que d'habitude, avait exprimé sa satisfaction de voir des entretiens s'entamer, tout en souhaitant « *qu'ils puissent favoriser la sortie négociée du conflit* ».

Le dernier attentat, ayant fait des blessés – il a été commis à proximité d'un supermarché, à Madrid, le 9 juin, – a néanmoins posé la question de l'opportunité des conversa*tions entre le PNV et Herri Batasuna*. Le président du gouvernement basque, M. José Antonio Ardanza, s'est attiré une belle volée de bois vert en disant que, si l'explosion de la voiture piégée avait fait des morts, il aurait fallu immédiatement suspendre les pourparlers : comme si leur poursuite dépendait de la plus ou moins grande « réussite » des terroristes.

Peu après Txema Montero, l'ancien parlementaire européen membre de Herri Batasuna, a été expulsé de son parti pour avoir estimé que le statut d'autonomie du Pays basque et de Navarre était suffisant pour travailler à l'indépendance réelle d'Euskadi (le Pays basque). Ce qui revenait à remettre en question la lutte armée, moyen de combat toujours privilégié par les indépendantistes. Cette éviction comme le fait que Herri Batasuna se refuse toujours à condamner les attentats illustrent les limites du dialogue engagé jusqu'à maintenant. D'ailleurs, M. Gonzalez avait affirmé qu'il n'avait pas « *beaucoup d'espoir* » que les pourparlers « *portent des fruits* ».

M. B.-R.

□ **Dix-huit Basques condamnés à Paris.** – Jose Zabaleta Elosegui, dit Waldo, Jesus Arcauz Arana et Miguel Zarrabe Elcororoibe ont été condamnés, vendredi 10 juillet, à huit ans d'emprisonnement par la 17e chambre correctionnelle de Paris. Ces trois militants présumés de l'ETA étaient poursuivis pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Quinze autres membres ou sympathisants présumés de l'organisation séparatiste basque ont été condamnés à des peines plus légères. Enfin, le tribunal a prononcé quatre relaxes.

POLOGNE : mettant fin à une crise de plusieurs mois

La Diète a approuvé la désignation de Mme Suchocka au poste de premier ministre

La Diète polonaise a approuvé vendredi 10 juillet, par 233 voix contre 61 et 113 abstentions, la désignation de Mme Hanna Suchocka comme premier ministre. Celle-ci dirigera un gouvernement de large coalition, regroupant des personnalités de plusieurs partis issus de Solidarité aux positions parfois opposées. Le Parlement devait se prononcer samedi sur la composition du gouvernement.

Après des mois de chaos politique, les députés polonais se sont ressaisis et ont donné à leur pays, vendredi 10 juillet, une chance de sortir de la crise en approuvant le choix de Mme Hanna Suchocka comme premier ministre. Mme Suchocka, cinquième chef de gouvernement de la Pologne post-communiste, s'est engagée devant la Diète à mettre un terme aux querelles de partis qui paralysent le Parlement polonais, où vingt-neuf formations sont représentées depuis les élections d'octobre 1991. « *Je veux dire clairement qu'aussi longtemps que durera ma mission, les querelles idéologiques ne devront pas affecter le gouvernement* », a déclaré cette juriste de quarante-six ans, qui a déjà la réputation d'une femme volontaire, douée d'une impressionnante capacité de travail. Le nouveau cabinet, a-t-elle précisé, « *ne sera pas un gouvernement d'affrontement mais de coopération avec le Parlement et la présidence de la République* ».

Compte tenu de l'expérience tumultueuse des précédents gouvernements, les relations du président Walesa avec la nouvelle équipe constituent évidemment un point d'interrogation. M. Walesa a en tout cas voulu se montrer positif en exprimant l'espoir, dans une lettre à la Diète, que Mme Suchocka puisse former « *un gouvernement efficace et stable, jouissant du ferme soutien d'une majorité des membres du Parlement. Je ferai tout pour que ce gouvernement fonctionne bien* », a-t-il ajouté.

Les titulaires des portefeuilles qui lui importent *le plus (défense*, intérieur, affaires étrangères) sont attribués à des hommes avec lesquels il s'entend (MM. Onyszkiewicz, Milczanowski, Skubiszewski). L'ancien premier ministre, M. Tadeusz Mazowiecki, chef de l'Union démocratique, le parti de Mme Suchocka, a rendu hommage aux qualités humaines du nouveau chef du gouvernement, qui lui ont permis de se poser en « *candidate du compromis* » devant un Parlement divisé.

La tâche n'en sera pas moins rude pour Mme Suchocka, qui réunit dans son équipe des gens aux positions parfois opposées. Ainsi, le vice-premier ministre chargé de l'économie, M. Henryk Goryszewski, l'un des dirigeants de la très conservatrice Union chrétienne-nationale (ZChN), qui n'a jamais caché sa méfiance à l'égard du capital étranger, va devoir cohabiter avec d'ardents libéraux comme l'ancien premier ministre Jan Krzysztof Bielecki et le ministre des privatisations Janusz *Lewandowski, ou des progressistes* comme Jacek Kuron, ministre du travail.

Mais pour l'essentiel, la composition de l'équipe de Mme Suchocka traduit un retour aux priorités – économiques et démocratiques – des *premiers gouvernements post*-communistes : Mme Suchocka a déclaré vendredi qu'elle voulait poursuivre la politique de stabilisation de l'économie et de lutte contre l'inflation et accélérer les privatisations ; dans une allusion au problème de l'épuration, elle a également demandé que le ministère de l'intérieur soit au service de l'Etat et non pas des partis politiques.

Mme Suchocka est aussi la première femme premier ministre en *Pologne, ce qui ne veut pas dire* que les problèmes des femmes constitueront nécessairement sa priorité : sans figurer parmi les plus extrémistes puisqu'elle est opposée à la pénalisation de l'IVG, elle est cependant ouvertement hostile à l'avortement.

S. K.

ITALIE : déstabilisé par les scandales

Le conseil municipal de Milan tente d'éviter de nouvelles élections

Le conseil municipal de Milan a élu, jeudi 9 juillet, une nouvelle équipe conduite par le maire socialiste démissionnaire, M. Piero Borghini. La précédente équipe avait été obligée de se démettre le 11 mai, à la suite de multiples arrestations d'adjoints au maire et de conseillers municipaux, dans le cadre *des enquêtes sur les affaires* de pots-de-vin qui secouent la ville.

Cette nouvelle équipe est largement ouverte à des techniciens. Les cinq partis qui constituent la majorité municipale ont voulu éviter de nouvelles élections, qui auraient permis à la Ligue lombarde (populiste), désormais deuxième force politique milanaise, de gagner encore du terrain.

Par ailleurs, les députés italiens se sont prononcés jeudi, à une *large majorité, pour la levée de* l'immunité parlementaire de cinq de leurs collègues soupçonnés d'avoir trempé dans ces affaires de corruption. – *(AFP.)*

Enlevé en Sardaigne

Le petit Farouk Kassam a été libéré

Enlevé en Sardaigne le 15 janvier dernier, le petit Farouk Kassam a été libéré, dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 juillet, après cent soixante-dix-sept jours de cauchemar, a annoncé samedi le chef de la police italienne. Les ravisseurs avaient apparemment mal choisi leur proie : Fateh Kassam, le père de l'enfant, gérant d'un hôtel à Porto-Cervo, sur la côte sarde, n'a aucun lien de parenté avec l'Aga Khan – qui possède de nombreux biens en Sardaigne, – contrairement à ce qui avait été dit au moment de l'enlèvement.

Le drame vécu par Farouk était devenu une affaire nationale, et les appels condamnant la « loi du silence » qui protège les malfaiteurs s'étaient multipliés : le pape lui-même était intervenu. Vendredi, les télévisions ont programmé des émissions spéciales pour suivre l'événement. Mais les circonstances *de la libération de Farouk* restent obscures : les autorités parlent d'une « *brillante opération conjointe de la police et des carabiniers* », tandis que les médias évoquent une rançon de 2 milliards de lires, voire le rôle d'un bandit sarde repenti, Graziano Mesina, qui serait allé seul chercher l'enfant dans les montagnes du centre de l'île. – *(AFP, AP.)*

(Publicité)

PUBLICATION JUDICIAIRE

CONTREFAÇON DES MARQUES DE LA SOCIETE LOUIS VUITTON

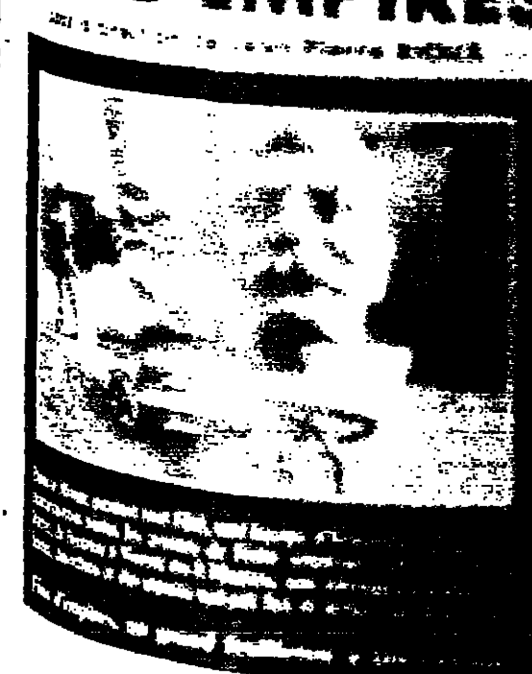
Par arrêt du 21 août 1991, la Cour d'Appel de Montpellier :

juge que la preuve est apportée que M. *Charles Barberan* a fait commerce d'articles de fabrication imitée *Louis Vuitton* et a occasionné un préjudice à cette société en lui livrant une concurrence déloyale, en portant atteinte à sa marque et en la privant d'une partie de son marché...

... Condamne *Charles Barberan* à payer la somme de 100.000 F à titre de dommages-intérêts.
Lui interdit d'user de la marque *Louis Vuitton*, à quelque titre que ce soit, sous astreinte définitive de 1.000 F par infraction.
Ordonne la confiscation et la remise à la société *Louis Vuitton* de la totalité des marchandises contrefaites.
Ordonne aux frais de *Charles Barberan* le coût des publications judiciaires.

Pour extraits

L'ASTRADUL
Association des Traducteurs
Diplômés de l'Université de Londres
Vous propose une équipe de traducteurs
FRANÇAIS et ANGLAIS
Tél. : 45-58-65-13 - 45-55-92-94 - 47-07-77-13
B.P. 225.07 – 75327 Paris Cedex 07
Siège social : Institut britannique de Paris



DIPLOMATIE

La fin du Sommet d'Helsinki

Accord sur la limitation des effectifs militaires en Europe

Vingt-neuf pays appartenant à la CSCE ont signé, vendredi 10 juillet à Helsinki, un accord sur la limitation des effectifs des forces armées terrestres et aériennes en Europe, qui met un point final aux négociations de désarmement conventionnel (CFE) limitées aux membres des deux alliances.

L'accord complète le traité signé à Paris en novembre 1990, qui portait sur la réduction des armements conventionnels en Europe, dans une zone allant de l'Atlantique à l'Oural.

Les vingt-neuf pays (les seize pays de l'OTAN, les cinq membres est-européens de l'ex-pacte de Varsovie et les Etats issus de l'ex-URSS situés dans la zone d'application du traité : Russie, Ukraine, Biélorussie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie, Kazakhstan) ont également adopté un texte qui permet l'entrée en vigueur provisoire du traité CFE, en attendant sa ratification par la Biélorussie en octobre.

Les signataires de l'accord sur les effectifs ont annoncé les plafonds qu'ils s'engagent à respecter. Ces limites n'ont pas fait l'objet de négociations, mais elles sont obligatoires et ne peuvent être modifiées que par consensus des signataires.

Les plafonds sont de 345 000 hommes pour l'Allemagne, 325 000 pour la France et 260 000 pour la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis se sont fixé un plafond de 250 000 hommes, nettement supérieur aux effectifs qu'ils auront en Europe dans les prochaines années. Le plafond pour la Russie est de 1 450 000 hommes et pour l'Ukraine de 450 000.

Cet accord conclut la dernière négociation de désarmement en Europe, limitée aux membres de l'OTAN et de l'ex-pacte de Varsovie, avant que ne s'établisse, comme le prévoit le document final du sommet d'Helsinki, un nouveau cadre de négociations regroupant les cinquante-deux Etats de la CSCE. – *(AFP).*

A TRAVERS LE MONDE

BULGARIE

M. Loukanov ancien premier ministre a été arrêté

M. Andreï Loukanov, le dernier chef de gouvernement communiste de Bulgarie, a été arrêté, jeudi 9 juillet, et placé sous mandat de dépôt pour abus de biens publics et détournement de fonds, a annoncé l'agence de presse bulgare BTA. M. Loukanov, qui avait contribué au renversement du dictateur Todor Jivkov lors de la révolution de palais de novembre 1989, est accusé d'avoir octroyé des prêts importants et *« impossibles à rembourser »* à des pays socialistes du tiers-monde, et d'avoir aggravé l'énorme dette extérieure du pays. Ministre du commerce extérieur pendant plusieurs années, M. Loukanov, cinquante-trois ans, faisait partie du petit groupe de communistes réformateurs bulgares.

TCHECOSLOVAQUIE

Le gouvernement fédéral a présenté son programme pour la partition

Le nouveau gouvernement fédéral tchécoslovaque, dirigé par M. Jan Strasky, a présenté, vendredi 10 juillet, au Parlement son projet de déclaration de politique générale pour les trois mois à venir. Ce texte fait de la partition de la fédération en deux Etats indépendants la tâche primordiale du nouveau cabinet. Les modalités de la scission devront être négociées par les parlements tchèque et slovaque d'ici la fin septembre, précise le texte. En matière fiscale, le gouvernement s'en tiendra au budget d'austérité adopté l'an dernier, mais laissera à partir de l'an prochain aux gouvernements des Républiques tchèque et slovaque le soin d'établir leurs propres budgets. Il déléguera certaines de ses fonctions aux gouvernements régionaux d'ici la fin de septembre et ne conservera que les finances, la politique étrangère, la défense, les transports et communications, l'économie et l'environnement. – *(Reuter.)*

TOGO

Attentat à la grenade contre le Parlement

Trois grenades ont explosé, vendredi 10 juillet, à Lomé, dans l'enceinte du Parlement, où devaient se réunir, deux heures plus tard, les membres du gouvernement et de l'assemblée de transition. Cette réunion devait être consacrée à un hommage au docteur Marc Attidépé, président de l'Union togolaise pour la réconciliation (UTR) et membre du Haut Conseil de la République (HCR, assemblée législative provisoire), qui avait été tué, le 5 mai, lors de l'embuscade tendue à M. Gilchrist Olympio, l'un des principaux opposants au chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadéma.

Cet attentat a eu lieu le lendemain de la publication du rapport d'une commission d'enquête de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), attribuant à des éléments de l'armée nationale la responsabilité de l'attaque contre M. Olympio (*le Monde* du 11 juillet). Les obsèques du docteur Attidépé se sont déroulées sans incident, en présence du premier ministre, Me Joseph Kokou Koffigoh, et du président du HCR, Mgr Philippe Kpodzro, archevêque de Lomé, qui a dénoncé ceux qui, par la violence, souhaitent *« briser les forces démocratiques en les frappant au cœur »*. – *(AFP.)*

FINS D'EMPIRES

sous la direction de Jean-Pierre RIOUX



Dans *le Monde*, pendant tout l'été, une équipe d'historiens retrace sur quarante-trois siècles les avatars de l'idée impériale. De la Perse à Rome, de Byzance à Vienne ou à Moscou, une rétrospective des violences, des échecs et des espoirs qui ont fait et défait tant d'empires.

Fins d'empires, un grand feuilleton à lire cet été.

dans

Le Monde

CHAQUE JOUR, A PARTIR DU LUNDI 20 JUILLET 1992

(numéro daté mardi 21)

AFRIQUE

TUNISIE : double procès des islamistes

Les membres des « commandos du sacrifice » sont jugés à leur tour

TUNIS

de nos envoyés spéciaux

Le procès des 108 islamistes membres des « commandos du sacrifice » s'est ouvert, vendredi 10 juillet, devant l'une des chambres du tribunal militaire de Tunis, tandis que celui des 171 fidèles du mouvement clandestin Ennahdha, plus directement impliqués que les précédents dans un « complot », se poursuivait devant une autre chambre du même tribunal.

Bien avant la planification du « complot » proprement dit, les « commandos du sacrifice » avaient voulu se débarrasser de la tutelle politique d'Ennahdha pour s'engager, sans plus attendre, sur la voie de *« la violence révolutionnaire insurrectionnelle »*. Entraînés par un ingénieur, M. Habib Lassoued, ces groupes, qui sont passibles de la peine de mort, étaient notamment composés de militaires, de policiers et de douaniers. Sitôt ouvert, leur procès a été renvoyé au 27 juillet, pour permettre à plusieurs avocats de défendre leurs clients impliqués dans la première affaire.

Ce renvoi donne à penser que le procès du véritable « complot », ouvert jeudi, pourrait s'achever au plus tard le 24 juillet, à la veille de l'anniversaire de la proclamation de la République. Déjà, une dizaine d'accusés compromis directement dans la tentative d'assassinat du président Ben Ali ont été interrogés tout au long de la journée de vendredi. Sans se démarquer explicitement d'Ennahdha – ou même en s'en réclamant, – tous ont nié les faits retenus contre eux. Mis en contradiction avec leurs aveux enregistrés sur bandes vidéo et diffusés dans la salle d'audience, ils ont soutenu que ceux-ci leur avaient été extorqués, affirmant avoir été torturés et menacés de l'être encore.

Le pouvoir semble décidé à mener les choses avec célérité, à se débarrasser d'une affaire *« dont la Tunisie de l'ère nouvelle se serait bien passée »*. D'autant plus volontiers que ces deux procès n'ont pas ce caractère de droit commun que l'on veut leur attribuer en haut lieu.

J. de B. et M. D

□ **Solidarité des « frères » algériens.** – Dans un communiqué affiché, vendredi 10 juillet, autour des mosquées intégristes d'Alger, le Front islamique du salut (FIS) algérien a dénoncé le procès de ses *« frères »* tunisiens, affirmant qu'il s'agit d'une *« boucherie organisée par le général Ben Ali contre les meilleurs fils de la Tunisie »*. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Timimoun : une oasis d'espoir en plein désert

TIMIMOUN (Algérie)

de notre envoyé spécial

A première vue, il paraît impossible de découvrir la moindre trace de la main de l'homme dans le désert des déserts. Voilà déjà un long moment que l'avion survole l'immense Sahara. Néant magnifique et varié, mais à l'évidence des plus *« hostiles »*, selon la formule de ces explorateurs d'un autre siècle, si fiers d'avoir osé s'y risquer. Pourtant, alors que l'appareil se rapproche du sol absolument aride, de curieuses taupinières attirent le regard. Si strictement alignées qu'elles ne peuvent que révéler une intervention humaine.

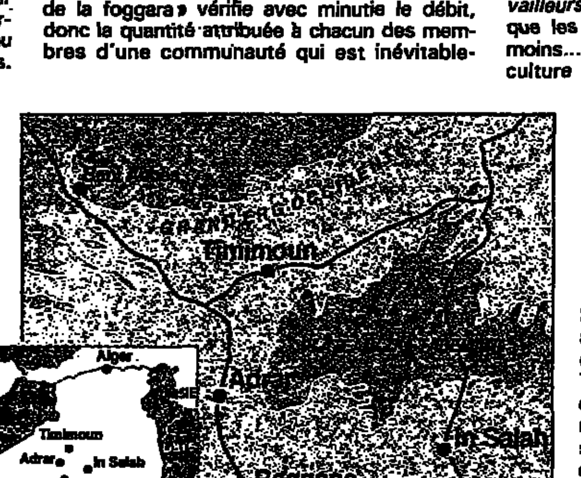
Par dizaines, ces alignements convergent vers de miraculeuses taches vertes qui, soudain, semblent jaillir du jaune environnant : les palmeraies de Timimoun. Jusqu'à Reggane (à 1 500 kilomètres d'Alger), en passant par Adrar, tout au long du rebord occidental du plateau du Tademaït, c'est un chapelet d'oasis que balisent ainsi – et ont fait naître – la multitude de ces taupinières. Distants seulement de quelques mètres, les monticules cachent des puits ; ils ont permis de creuser et servent à entretenir des galeries qui, parfois sur des kilomètres, vont chercher l'eau sous le désert pour l'amener aux palmeraies.

Travail séculaire de titans ingénieux, c'est le réseau des *foggaras*. La *« merveilleuse spécialité de cette région »*, souligne l'enthousiaste *walli* (préfet) d'Adrar, M. Mohamed El Andalousi. Il est chargé d'administrer un territoire presque aussi vaste que la France, mais là n'est pas son unique motif de satisfaction. Cet homme du Nord est un fonctionnaire heureux d'avoir été envoyé dans le Grand Sud algérien, qui a souvent été un lieu d'exil et l'est encore. Non loin de Timimoun et de Reggane ont été récemment internés des centaines de « fous de Dieu », ou soupçonnés de l'être, condamnés à l'enfer saharien par la répression du mouvement islamiste.

Loin du « stress algérois » et de la plupart des « graves problèmes » que connaît aujourd'hui le pays, et que l'on vit si mal au Nord, M. El Andalousi goûte la *« paix »* du désert et vante fort tous les *« avantages »* du Sahara, ainsi que ses *« promesses »*. Lieu de paradoxes, le Sahara est riche. En pétrole et en gaz (on vient d'en découvrir près de Reggane), on le sait depuis des décennies. Mais riche en eau, on le sait moins. Il ne s'agit pas seulement des nappes qui alimentent depuis toujours les palmeraies des oasis, mais encore, plus profond, d'énormes couches fossiles qui, à en croire M. Sid Ahmed Ghozali, l'ancien premier ministre, pourraient permettre d'irriguer toute l'Algérie. Et les Algériens de parler de *« 60 000 milliards de mètres cubes »* dormant sous les sables, depuis l'aube de la planète. Avec, sans doute, quelque excès d'optimisme. Mais, par les temps qui courent à Alger, les raisons d'espérer sont bien rares.

« Si on utilisait une infime partie de ces réserves, on ferait déjà de très grandes choses », remarque avec sagesse le walli d'Adrar. *« Regardez ce que, depuis des siècles, on a réalisé avec un minimum d'eau »*, ajoute-t-il du haut de la falaise qui termine le Tademaït, se tournant vers les palmeraies qui s'étalent en contrebas, éclatantes de verdure, jusqu'aux grandes dunes. *« L'invention des foggaras, si particulière à ce secteur du désert, est millénaire. C'est un prodige que d'avoir, avec des moyens rudimentaires, savamment calculé tout ce système souterrain d'adduction d'eau. »* Avec tant d'efforts gigantesques de terrassement, il valait mieux ne pas se tromper dans la localisation des nappes sous le plateau et le tracé de la pente nécessaire pour conduire le précieux liquide en un point précis de la dépression, juste en bas de la falaise, là où peuvent pousser les palmiers à l'ombre desquels sont cultivés céréales, légumes et fruits...

Dans ces jardins étonnants, la répartition de l'eau dans chaque parcelle, par de minuscules canalisations, est aussi intelligemment mesurée. A un embranchement, avec une planche percée de trous calibrés, le « gardien de la foggara » vérifie avec minutie le débit, donc la quantité attribuée à chacun des membres d'une communauté qui est inévitablement très organisée, soudée et économe – témoin le séculaire « registre de la foggara », où tout est consigné avec soin, de génération en génération.



Pour M. El Andalousi, le Sahara est également riche de ses hommes. Il ne tarit pas d'éloges envers les mérites de la population de cette région du Touat (appellation signifiant « sources » en langue locale), les Zénètes, des Berbères noirs de peau, qui, avant d'embrasser l'islam à l'arrivée des Arabes, avaient probablement été convertis au judaïsme...

« Ce sont des gens de grande tradition et de haute valeur morale », affirme-t-il, admiratif. Son ami le procureur d'Adrar, homme du Nord comme lui, vient appuyer ses dires en confiant qu'il n'a eu à connaître que d'un seul *« crime de sang »* en neuf ans de poste. *« Comment voulez-vous qu'on ne reste pas ici si longtemps ? »*, s'exclame ce magistrat souriant, peu envieux des mutations et promotions plus fréquentes de ses collègues du Nord. Le walli ne manque pas non plus de louer la religiosité des Zénètes : *« Placés sur la route des caravanes reliant les villes du Maghreb et Tombouctou, ils ont toujours été au centre du commerce et des échanges culturels entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire. Depuis longtemps, le rayonnement de leurs écoles coraniques et de leurs marabouts s'est étendu à tout le continent, voire au-delà. »* Le préfet explique alors que les « barbus » islamistes venus du Nord n'ont guère eu de prise sur la région : *« Ils ne pouvaient pas donner ici de leçons en matière de religion. Et puis la société locale est si solidement structurée que leur discours politique est resté sans effet. Il n'y a pas de crise d'identité dans ces parages. »*

Enfin, comme d'autres fonctionnaires venus d'ailleurs, M. El Andalousi n'hésite pas à faire valoir que les gens du Touat sont *« très travailleurs »*, laissant de cette façon entendre que les gens du Nord le seraient nettement moins... La preuve ? Leur adaptation à l'agriculture *« de l'an 2000 »*, expérimentée ces dernières années, à l'instigation du gouvernement, à proximité de leurs palmeraies mais en plein désert, autour de forages modernes tirant des profondeurs une eau hors d'atteinte des foggaras. Formant des *« coopératives de fellahs »*, ils ont commencé à suivre l'exemple de quelques pionniers descendus du Nord pour faire de la culture céréalière et du maraîchage à une tout autre échelle que celle des minuscules jardinets sous les palmiers. Toutefois, avisés et prudents, quel que soit leur *« génie »* ancestral, ils n'iront vraisemblablement pas de sitôt se lancer, à l'instar d'un audacieux, dans l'élevage de vaches laitières françaises, sur le sable et par 50 degrés à l'ombre...

En tournée dans le Touat pour en montrer tout le *« potentiel »* à son homologue français, M. Louis Mermaz, et inciter celui-ci à l'aider, M. Mohamed Mesli, ministre de l'agriculture dans le gouvernement sortant, nous a dit à quel point Alger attachait d'importance à ce développement, avouant qu'au Nord de tels projets sont actuellement impossibles. Car, dans l'Algérie septentrionale fertile, l'agriculture est notamment paralysée par d'inextricables litiges fonciers, conséquence de la récente décollectivisation des terres.

Paradoxalement, dans cette Algérie qui, au plan économique, social et politique, subit une très inquiétante « traversée du désert », se cherchant un nouvel avenir, il faut aller loin, en plein cœur du Sahara, pour trouver à coup sûr de réels espoirs.

FRANCIS CORNU

EN BREF

□ **CHINE : Pékin affirme ne jamais avoir détenu de prisonniers de guerre américains.** – Répondant à la publication récente d'une liste de militaires américains disparus pendant la guerre de Corée, un porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères a démenti, vendredi 10 juillet, que son pays les ait détenus sur son territoire. *« Après enquête*, a-t-il déclaré, *la partie chinoise a informé la partie américaine qu'elle n'avait reçu aucune personne citée dans cette liste de la part de l'ex-URSS (...). Aucun des prisonniers de guerre sous contrôle chinois* (en Corée) *n'a été transféré en Chine ou dans un pays tiers (...). Il n'y a aucun prisonnier de guerre américain en Chine. »* – *(UPI.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : condamnation d'un dissident par un tribunal indonésien.** – Un tribunal indonésien a condamné un correspondant de presse timorais, M. Carlos dos Santos Lemos, à huit ans de prison pour avoir organisé des réunions clandestines dans le but de préparer des manifestations anti-indonésiennes et pour avoir envoyé à l'étranger des informations sur le massacre de civils par l'armée indonésienne à Dili en novembre dernier. Il était le dernier d'un groupe de huit dissidents à passer en justice. – *(UPI.)*

□ **CAMBODGE : un troisième hélicoptère de l'ONU touché par des tirs.** – Un hélicoptère des Nations unies a été atteint par des tirs, jeudi 9 juillet, alors qu'il survolait une zone proche de la base khmère rouge de Pailin, dans l'ouest du pays, a annoncé un porte-parole de l'Autorité provisoire de l'ONU (APRONUC) à Phnom-Penh. Il s'agit du troisième incident de ce type. *« Une lettre a été envoyée à l'officier de liaison* (khmer rouge) *à Pailin, demandant que les troupes dans la région de Sok-San évitent de se livrer à de tels actes »*, a-t-il ajouté. L'APRONUC a commandé mille gilets pare-balles pour protéger ses « casques bleus ». – *(UPI.)*

□ **SRI-LANKA : plus de 250 morts lors d'affrontements entre l'armée et les Tamouls.** – Quarante-six soldats ont été tués, samedi 11 juillet, par les séparatistes des Tigres de libération de l'Eelam tamoul lors de l'attaque du petit camp militaire de Katupotha, dans le nord de l'île. Vendredi, onze membres des forces armées avaient péri dans une embuscade dans le district de Trincomalee ; les assaillants ont également subi des pertes. Deux militaires gouvernementaux ont par ailleurs été tués près de la base aérienne de Palaly, dans la péninsule septentrionale de Jaffna. Jeudi, dix-huit soldats et deux cents Tigres avaient trouvé la mort dans cette péninsule lors de la prise par l'armée de la localité de Iyakachchi, selon un porte-parole militaire. – *(AFP, Reuter.)*

□ **KENYA : reprise de l'aide économique française.** – Paris a décidé de reprendre son aide économique au Kenya, celle-ci ne devant pas être inférieure à 500 millions de shillings kenyans (90 millions de francs) pour 1992, a précisé, vendredi 10 juillet, à Nairobi, l'ambassadeur de France, M. Michel de Bonnecorse. L'aide française, comme celle des autres donateurs étrangers, avait été gelée en novembre, dans l'espoir de contraindre le régime à des réformes démocratiques. *« La France salue les changements politiques qui ont eu lieu ces derniers mois »*, a expliqué l'ambassadeur. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : ancien dictateur du Panama

Le général Noriega condamné à 40 ans de prison pour trafic de drogue

Reconnu coupable en avril dernier d'avoir trempé dans le trafic de la cocaïne entre la Colombie et les États-Unis *via* Panama, le général Manuel Noriega a été condamné, vendredi 10 juillet, à une peine de quarante années de prison par un juge fédéral américain de Miami (Floride). L'ancien homme fort du Panama, qui est âgé de cinquante-quatre ans et qui était passible de cent vingt années de réclusion, est le premier chef d'État capturé dans son pays, avant d'être jugé aux États-Unis. Il s'agit aussi d'une première dans les annales internationales. Les avocats du général, qui y voient un procès politique, ont immédiatement décidé de faire appel.

Les automobilistes de Panama ont immédiatement accueilli par un concert de klaxons l'annonce de la condamnation de leur ancien dictateur, le général Manuel Noriega. Le président Guillermo Endara a, pour sa part, estimé que cette sentence *«mettait fin à un chapitre douloureux de notre histoire»*, ajoutant que *«Noriega ne paiera jamais pour tout le sang versé à Panama»*. Si la démocratie a pu être rétablie dans l'isthme après la spectaculaire et sanglante opération «Juste cause» lancée en décembre 1989 par les États-Unis du président George Bush, le trafic de drogue n'a pas diminué pour autant. Il a même doublé, selon la Drug Enforcement Administration (l'agence américaine chargée de la lutte contre le trafic des stupéfiants), bien que les saisies de cocaïne effectuées au Panama aient quintuplé l'an dernier par rapport à 1989.

A Washington, le président Bush a estimé que ce *«châtiment mérité»* infligé à *«un tyran brutal»* montrait que les trafiquants de drogue, *«si puissants, si riches ou si bien armés qu'ils puissent être, n'étaient pas au-dessus de la loi»*. Quelle loi au juste ? et de quel pays ?, ne manqueront pas de lui rétorquer les avocats du général Noriega, qui ont fait appel, et les parlementaires américains qui n'ont pas ménagé leurs critiques sur le fonctionnement de la justice dans toute cette affaire.

La sous-commission judiciaire de la Chambre des représentants n'a cessé d'estimer que les autorités fédérales avaient abusivement accordé des faveurs (réductions de peines promesses d'immunité pour l'avenir, paiements en espèce...) à des trafiquants condamnés pour des crimes *«pires que ceux pour lesquels Noriega a été traduit en justice»*, en échange de leur coopération durant le procès. Au total, durant les sept mois d'audiences, l'accusation n'a apporté aucune preuve irréfutable de la participation de l'accusé au trafic de drogue; mais la défense n'est pas parvenue non plus à convaincre de l'innocence d'un homme qui s'est contenté de se présenter comme un *«prisonnier de guerre»*, victime d'un règlement de comptes politique. La Maison Blanche avait même sérieusement craint un acquittement.

C'eût effectivement été un comble après tant d'efforts déployés. Sept mille hommes – le plus fort contigent américain, à l'époque, depuis la guerre du Vietman – avaient été envoyés pour réaliser la capture du général, la *«créature américaine»*, selon l'expression du *Washington Post*, faisant notamment allusion aux relations étroites d'antan entre M. Noriega et la CIA. Une capture bien plus laborieuse que prévue, à l'issue d'une opération qui aura coûté la vie à plus de 500 Panaméens, dont au moins 200 civils.

Une décision récente de la Cour suprême des États-Unis, faisant peu de cas de toutes les règles de droit international, a suscité les plus vives protestations de la majorité des pays latino-américains, qui avaient condamné l'opération «Juste cause». La plus haute instance judiciaire américaine a effet estimé que le gouvernement avait le droit d'enlever, dans un autre pays, un ressortissant étranger accusé de crime aux États-Unis.

M. J.

Première visite d'un chef d'Etat chilien en France depuis 1965

Les entretiens de M. Patricio Aylwin à Paris doivent consacrer l'amélioration des relations entre les deux pays

Accompagné d'une importante délégation, le président du Chili, M. Patricio Aylwin, devait entamer à Paris, dimanche 12 juillet, une tournée européenne, qui le conduira ensuite en Belgique, au Portugal et en Espagne. Cette visite de trois jours en France – la première d'un chef d'État chilien depuis 1965 – doit consacrer l'amélioration des relations entre les deux pays, des plus tendues sous la dictature du général Pinochet. Invité aux célébrations du 14 juillet, M. Aylwin (démocratiquement élu en 1989) doit rencontrer lundi MM. Mitterrand, Bérégovoy, Dumas, ainsi que les représentants du CNPF, dans le but, notamment, d'encourager les investissements français au Chili.

SANTIAGO

de notre correspondant

En publiant un long bilan du passage de la dictature à la démocratie au Chili, un groupe de journaux latino-américains vient de rendre un bel hommage au chef de l'État chilien en titrant : *«Patricio Aylwin ou le succès de la transition»*. C'est en défendant l'idée de ce succès que le président Aylwin multiplie, ces derniers temps, les visites à l'étranger.

Sans doute l'homme se prêtait-il bien à la tâche. Politicien expérimenté – il fut président du Sénat à partir de 1971, – il avait été réélu en 1987 à la tête de la démocratie-chrétienne, le grand parti central du paysage politique chilien, qu'il avait dirigée dès 1958. Assez âgé pour qu'on ne lui prête pas de grandes ambitions une fois son mandat achevé, il faisait figure de rassembleur naturel aux yeux de la coalition opposée au général Pinochet, lors du plébiscite d'octobre 1988. La victoire du «non» le porta logiquement à la présidence de la République, qu'il assuma le 11 mars 1990. L'homme, qui, en tant que président du Sénat, avait demandé, peu avant le coup d'État du 11 septembre 1973, au président Allende d'abandonner certains de ses pouvoirs au profit des forces armées du général Pinochet, est bel et bien parvenu à symboliser le renouveau démocratique de son pays.

Ce renouveau, il l'a assuré à sa manière, avec prudence et détermination, préférant contourner les obstacles, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme. *«La justice, dans la mesure du possible»*, répète-t-il. Certes, la commission «Vérité et réconciliation» a, dans son rapport publié en mars 1991, décrit l'ensemble des exactions commises pendant la dictature (2 279 personnes furent assassinées ou exécutées entre 1973 et 1990) et un processus d'indemnisation des victimes a été mis en place. Mais la loi d'amnistie promulguée le 11 mars 1978 par le pouvoir militaire rend impossibles les poursuites judiciaires à l'encontre des responsables, sauf dans certains cas isolés.

Le «sens de l'humour» du général Pinochet

La question des prisonniers politiques a également été résolue avec pragmatisme. Ils étaient quatre cents lors de l'arrivée au pouvoir du président Aylwin; ils sont quarante aujourd'hui. Toutefois, les libérations n'ont pas été obtenues de façon solennelle, le texte de loi présenté par le gouvernement en février 1991 ayant été, en grande partie, vidé de sa substance par le Congrès.

Il a donc fallu que le président utilise, au cas par cas, son droit de grâce envers les prisonniers condamnés (par la justice militaire, le plus souvent) et encourage les tribunaux à libérer sous caution les prévenus, en attendant qu'ils soient jugés puis graciés. Les quarante personnes encore détenues sont celles auxquelles une libération sous caution a été refusée, souvent parce qu'elles ont participé à des crimes de sang à l'encontre de membres des forces armées.

C'est sans doute au prix de telles concessions que le pouvoir civil a, dans l'ensemble, réussi à normaliser ses relations avec les militaires. La tâche n'était pas aisée. Depuis son arrivée au pouvoir, le président Aylwin a dû composer avec le général Pinochet, resté commandant en chef de l'armée de terre. *«Mes relations avec le général Pinochet ont été meilleures que ce que je craignais. Sur le plan humain, nous nous comprenons. Il a un grand sens de l'humour»*, a-t-il récemment déclaré au journal chilien *El Mercurio*.

Il n'empêche que la pratique du pouvoir n'a pas été facilitée par les réticences de l'ancien dictateur à se placer sous l'autorité du chef de l'État et de son ministre de la défense. Le dispositif institutionnel *laissé au pays par la dictature* – et notamment la Constitution de 1980 adoptée après référendum – garantit aux forces armées une grande autonomie à l'égard du pouvoir civil, ainsi qu'une grande influence sur le déroulement de la vie politique. Les quatre commandants en chef des forces armées font en effet partie du Conseil national de sécurité (huit membres au total), qui nomme une partie des sénateurs et peut présenter des recours devant le tribunal constitutionnel.

Parachever le retour à la démocratie

C'est dire l'importance des réformes constitutionnelles présentées par le président (*le Monde* du 1er juin), qui propose notamment l'abolition de l'inamovibilité des chefs des différentes armes, l'introduction du scrutin à la proportionnelle et la suppression des sénateurs désignés. Pour M. Aylwin, l'enjeu est de taille : il s'agit de laisser à son successeur un pays complètement démocratisé.

Les partis politiques sont déjà entrés en précampagne pour l'élection présidentielle de décembre 1993. Face à une droite divisée – Rénovation nationale et Union démocratique indépendante, – la coalition de dix-neuf partis au pouvoir garde toutes ses chances. Avec 29 % des voix aux municipales de juin, la démocratie chrétienne, présidée par M. Eduardo Frei (fils de l'ancien président Eduardo Frei, qui gouverna le Chili de 1964 à 1970), reste la première force politique du pays. Mais d'autres figures politiques commencent à acquérir une dimension de premier plan, tel M. Ricardo Lagos, le charismatique ministre de l'éducation, futur candidat des deux partis socialistes membres de la coalition (PS et PPD).

Au niveau économique, l'ultralibéralisme imposé par le général Pinochet, avec l'aide des «Chicago Boys», n'a pas été sensiblement modifié. Le gouvernement de M. Aylwin s'est contenté de lui adjoindre un volet de politique sociale qui, bien que *significatif*, n'a pas encore comblé le «déficit» du régime précédent (il y a cinq millions de pauvres sur treize millions de Chiliens). Le Chili a obtenu des résultats impressionnants dans les statistiques : l'inflation est maîtrisée (13 % cette année), le chômage faible (4,6 % de la population active) et l'on anticipe une croissance réelle de 8 % pour 1992. Mais le pays est entièrement dépendant de ses exportations, qui «tirent» la croissance.

Le président, soucieux que son pays retrouve son rang en Amérique *latine* à travers une reconnaissance internationale, a deux grands objectifs : conclure de nouveaux accords de libre-échange (avec les États-Unis notamment) et encourager les industriels étrangers à investir au Chili, afin que ce dernier puisse diversifier des exportations encore trop dépendantes du cuivre ou d'autres produits de base.

A Paris, M. Aylwin ne devrait pas manquer d'exprimer les craintes chiliennes face à la construction européenne, perçue comme protectionniste, et de souligner la relative *faiblesse de la présence économique* française, jugée «anecdotique», si l'on excepte quelques grands contrats.

BRUNO ADRIAN

PROCHE-ORIENT

Israël entre deux sionismes

Suite de la première page

C'est aussi l'expression du vif désir d'un *«changement sans risque»*, que seul M. Itzhak Rabin pouvait, en l'occurrence, assouvir. La rudesse bougonne de ce vieux chef recyclé, ses quarante cinq années au service exclusif de l'Etat juif, l'évidence de ses titres de gloire et l'expérience de son entourage d'anciens baroudeurs, le protégaient du moindre soupçon de faiblesse.

Familier des peurs qui hantent le peuple israélien et du besoin impérieux de les apaiser – alors que M. Itzhak Shamir n'hésitait pas à en tirer si nécessaire un profit politique, – le leader travailliste s'est montré résolument rassurant en faisant pudiquement silence, pendant sa campagne – au-delà de l'affirmation de quelques grands principes, – sur la manière dont il exercerait ce *«mandat pour la paix»* sollicité *de l'électeur. Mais ni le* «centrisme» qu'il affiche ni le flou de son programme ne suffisent à expliquer que les Israéliens aient choisi de renouer, en confiance, avec le vainqueur de 1967.

Si M. Itzhak Rabin a pu rendre crédible l'alternance travailliste, *c'est parce que les transformations* de la société israélienne ont soudain fait de lui l'homme de la situation et qu'il s'est retrouvé au diapason d'un pays prêt à l'entendre et à le suivre. Usé par quinze ans de pouvoir et affaibli par des querelles de chefs, le Likoud n'offrait plus à un peuple fatigué par des décennies de haine et de violence qu'un horizon immobile, alourdi des orages de l'intifada palestinienne.

Le fardeau des territoires

Appliquant, sans le dire, le vieux mot d'ordre de son maître, *Menahem Begin («On n'annexe pas son propre pays!»)*, M. Shamir n'entendait pas aller clairement au bout de sa logique en annexant *de jure* la Cisjordanie et Gaza. Il lui importait avant tout d'approcher du point de non-retour, au-delà duquel tout compromis territorial deviendrait impossible, tout projet d'autonomie vide de sens. Ne vient-il pas d'avouer, avec un cynisme candide, au journal *Maariv*, que sa participation aux négociations de l'après-Madrid ne visait qu'à *«gagner une dizaine d'années»*? Favorables, dans leur majorité, à *une authentique négociation, ses* compatriotes ont récusé cette *«ruse historique»*. Au profit de M. Rabin.

Dans le grand jeu de la terre et de la paix, les Israéliens sont sans cesse plus nombreux à souhaiter une certaine forme de compromis, à tenir l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza pour un fardeau plutôt qu'un atout, retrouvant ainsi l'intuition initiale – et visionnaire – de Ben Gourion qui, il y a vingt-cinq ans déjà, voulait s'en délester. Ce n'est pas un hasard si l'électeur a chassé de la Knesset les trois députés du parti annexionniste Tehyia, pourtant animé de longue date par deux fortes personnalités, M. Yuval Neeman, le *«père»* de la bombe israélienne et Mme Geula Cohen, la «pasionaria» de l'extrême-droite.

L'homme de la rue a mieux pris conscience que les vieux slogans du Likoud, mille fois répétés – *«La Samarie et la Judée nous appartiennent»*, *«Sur cette terre, il n'y a pas de place pour deux»*, *«Nous n'en céderons pas un pouce»*, – ont un prix; que l'intransigeance se paie, tôt ou tard. Il a senti le grave danger que sa querelle avec l'Amérique – alliée et banquière – aurait, à trop durer, fait planer sur l'Etat juif (*le Monde* du 8 juillet). Vieil ami du Parti républicain depuis la présidence Nixon, le leader travailliste offrait, à cet égard, tous les gages d'une rapide réconciliation.

M. Rabin a su exploiter à son avantage la crise sociale. Comme *Menahem Begin avait, en 1977*, catalysé la répulsion anti-travailliste de nombreux juifs séfarades, transformant en victoire la *«rencontre de deux humiliations»*, M. Itzhak Rabin a tiré profit de la colère des immigrants ex-soviétiques contre un Likoud inapte à hâter leur intégration en Terre Sainte (2) et qui voyait – à tort – dans leur anticommunisme la garantie de leur soutien. Bien plus : dans les *«villes de développement»*, durement frappées par le chômage, la droite a perdu une partie de son électorat séfarade pour avoir trop négligé ses difficultés quotidiennes. Si l'enracinement du Likoud chez les *«juifs orientaux»* reste une réalité sociologique essentielle, ceux-ci ne sont plus d'une loyauté à toute épreuve.

Les travaillistes ont convaincu une majorité d'Israéliens que leur sécurité et leur prospérité progresseraient d'un même rythme, pourvu qu'ils retrouvent les vertus du compromis. Car il en découlerait alors une réduction des dépenses militaires – aujourd'hui 20 % du PNB – et un meilleur usage de l'argent public, permettant à chacun de toucher enfin les *«dividendes de la paix»*.

Deux traditions rivales

A force de se côtoyer au pouvoir depuis 1984, et de devoir survivre ensemble dans une «union nationale» contre-nature, le Likoud et les travaillistes étaient souvent contraints d'estomper leurs différences. Mais ce sont bien deux traditions politiques rivales qui s'affrontent, deux visions du monde et d'abord deux conceptions du sionisme : l'une rigide, exaltée, maximaliste; l'autre moins crispée, plus souple et pragmatique. Leur grande ligne de fracture, c'est le partage de la terre (entre Israéliens et Palestiniens) : les travaillistes en acceptent le principe, le Likoud le rejette formellement.

La droite ne propose à l'ennemi que *«la paix contre la paix»*. Pour elle, *«la terre contre la paix»* est un échange *a priori* impensable. C'est affaire, pour certains, de sécurité ou d'idéologie, pour d'autres, de judaïsme. Leur vision d'Israël reste celle d'un Etat-forteresse encerclé d'en*nemis mortels. Ce qu'on appelle* depuis toujours le *«complexe de Massada»* (3), et qui nourrit un véritable *«pessimisme historique»*. Il leur est plus facile d'évoquer l'apocalypse que de croire à la réconciliation avec l'ennemi. Ils brandissent la sécurité comme un argument massue qui conjure la vieille «peur géographique», banalise la conquête et légitime l'appétit territorial.

Terre contre paix ? Pareil troc contredirait l'idéologie du *«Grand Israël»*, chère aux héritiers de Zeev Jabotinsky et Menahem Begin. Dans la trilogie judaïque terre-peuple-Bible, le Likoud privilégie résolument la terre. Sa composante religieuse invoque l'alliance entre l'Eternel et son peuple, en brandissant la Bible comme un irréfutable titre de propriété. Pour elle, la sacralité absolue d'*«Eretz Israël»* exclut toute restitution des territoires. Cède-t-on un *«don de Dieu»*? Ainsi la *transcendance justifie* l'occupation.

C'est pourquoi le Likoud n'envisage, en dernier ressort, que l'autonomie des Palestiniens, pas celle du pays où ils vivent. Comme si l'on pouvait dissocier les hommes de leur terre; comme si, selon le mot de l'ancien vice-premier ministre Yigal Allon, les Arabes étaient des personnages de Chagall flottant dans les airs.

Les travaillistes, quant à eux, prônent un Israël *«ouvert»* et raisonnable, réceptif aux suggestions et prêt à prendre des risques, plus attentif au monde et au sort de l'adversaire arabe. Conscients que le problème palestinien n'a pas de solution militaire, ils rejettent le spectre d'une guerre perpétuelle. Leur pari optimiste privilégie l'espoir. Ils veulent doter Israël d'une véritable *«sécurité politique»* où *la force de dissuasion*, la solidité des institutions, la vigueur de l'économie, la cohésion nationale comptent autant que la fameuse *«profondeur stratégique»*.

Le peuple avant la terre

Dans leur patriotisme, le peuple, son identité et ses valeurs priment sur le contrôle de la terre. Soucieux de préserver le caractère juif et démocratique de l'Etat, ils préfèrent un pays plus petit mais plus homogène, plus proche aussi *de l'idée que s'en* firent les pionniers – socialistes et laïcs – de l'aventure sioniste. Ils considèrent qu'Israël est bien assez fort pour négocier sans crainte une paix qui est à sa portée.

Aujourd'hui, le sionisme de M. Rabin correspond mieux à *«l'air du temps»* que celui de M. Shamir. Si l'Etat juif n'a pas encore atteint cette *«normalité»* qui obsède l'écrivain A. B. Yehoshua, il n'est plus la *«Sparte moderne»* chère à ses fondateurs. C'est une société plus bourgeoise, plus hédoniste, plus levantine, où les excès de l'idéologie et de la religion sont moins bien supportés que naguère.

Les juifs des implantations eux-mêmes sont moins enfiévrés qu'on ne le croit par l'idéologie du *«Grand Israël»*. Jeunes couples en quête d'air pur et d'un appartement à bon marché, beaucoup se comportent en banlieusards plus qu'en colons. Cette évolution du pays explique l'audience accrue du parti de gauche Meretz (12 députés), promoteur des droits civiques, avocat d'un plus grand respect des choix individuels et qui réclame, par exemple, la libéralisation du divorce et l'instauration du mariage civil.

Né en Palestine, M. Itzhak Rabin est un sabra pragmatique, sans dogme ni état d'âme, le contraire d'un idéologue. Il *revient au pouvoir*, quinze *ans* après, dans un Proche-Orient qui n'a jamais été aussi propice à la paix. En cette époque charnière, Israël hésite entre les deux sionismes qui l'ont gouverné depuis sa création, le sionisme socialiste et laïc *des origines et le sionisme* national, qui avait pris une brillante revanche en 1977. M. Itzhak Rabin saura-t-il redonner au premier des deux sa vigueur d'antan ?

JEAN-PIERRE LANGELLIER

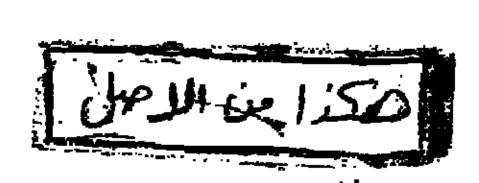
(2) Le chômage, qui touche 11,6 % des Israéliens, atteint un taux de 35 % chez les nouveaux immigrants russes.

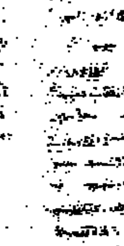
(3) Dernier bastion de la résistance juive à l'avance des légions romaines de Titus, Massada, sur la mer Morte, ne tomba, en l'an 73 de notre ère, qu'après *le suicide collectif des assiégés*.

□ **Des missiles français sur des corvettes d'Oman.** – Le sultanat d'Oman a choisi d'équiper les six prochaines corvettes de sa marine de guerre avec des systèmes d'*armes français*. Il s'agit de missiles Crotale VT1 de nouvelle génération, pour la lutte anti-aérienne, et de missiles anti-navires MM.40 Exocet. Ces armements seront montés sur des corvettes de 1 400 tonnes, que la marine d'Oman a décidé d'acheter aux chantiers britanniques Vosper Thornycroft, de préférence à un modèle de 1 100 tonnes, proposé par la Société française de construction navale, et à un autre de conception néerlandaise. Ces corvettes remplacent quatre patrouilleurs de 165 tonnes en service depuis 1977. –

□ **LIBAN : appel pour la libération d'otages juifs.** – Après la récente libération des deux derniers otages occidentaux au Liban, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) vient, dans un communiqué, de lancer un appel pour la libération de sept otages juifs libanais. Le CRIF déplore *«le mutisme du CICR* (Comité international de la Croix-Rouge), *la curieuse attitude du gouvernement libanais, qui rejette toute responsabilité, la prudence troublante du secrétariat général de l'ONU et le silence total de tous les milieux politiques»*.

□ **Accord entre Hamas et le Fath pour un arrêt des violences à Gaza.** – Après une semaine d'affrontements fratricides qui ont fait un mort et une centaine de blessés dans la bande de Gaza, des représentants du Fath et du mouvement islamiste Hamas ont accepté, vendredi 10 juillet, un *«arrêt immédiat»* des violences. La décision a été annoncée dans un communiqué, à l'issue de la réunion d'un «comité de réconciliation» groupant *des représentants des deux* formations. *«Il ne faut pas que des musulmans se battent entre eux»*, indique le texte, qui invite les Palestiniens à faire face d'abord à l'occupation israélienne. – *(AFP.)*







Le congrès du PS à Bordeaux

Les assises du Parti socialiste réunies à Bordeaux ont commencé, vendredi 10 juillet, par un « congrès ordinaire » consacré à l'adoption des nouveaux statuts. Aussitôt après s'est ouvert le congrès extraordinaire, sans renouvellement des instances dirigeantes, au cours duquel la question des alliances devait être longuement discutée. Il devait s'achever, dimanche 12 juillet, par l'adoption des *« premières propositions pour un contrat de législature »* et d'un texte d'orientation stratégique pour les prochaines élections législatives *(lire ci-contre)*.

La première journée du congrès a cependant été dominée par l'affaire de l'éventuelle inculpation de M. Henri Emmanuelli. Les militants socialistes ont réservé une véritable ovation au président de l'Assemblée nationale lors de son arrivée à Bordeaux, en milieu d'après-midi. Unanimes, les responsables socialistes, de M. Pierre Mauroy à M. Laurent Fabius, ont réitéré leur soutien à M. Emmanuelli, qui devait prendre la parole au cours de la journée de samedi. M. Emmanuelli a déploré, vendredi sur France-Inter, la procédure de *« pré-inculpation par voie de presse »* dont il fait, selon lui, l'objet *(lire page 8)*.

M. Pierre Bérégovoy devait lui-aussi se déclarer *« solidaire »* du président de l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un discours prononcé samedi devant le congrès. Le premier ministre entendait également profiter de son intervention pour annoncer le dépôt, lors de la prochaine session parlementaire d'automne, d'un projet de loi contre *« les ferments de la corruption »*, inspiré des conclusions de la commission de prévention qu'il avait mise en place dès son arrivée à l'hôtel Matignon, le 2 avril dernier *(lire ci-contre)*.

Le « conseil national » accueillera les socialistes européens

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

M. Laurent Fabius avait souhaité, après les élections régionales et cantonales de mars dernier, un congrès qui engage le *« renouveau »* du Parti socialiste, tant sur le plan des idées et de la stratégie que sur celui du fonctionnement. Faute d'accord entre les courants – M. Lionel Jospin s'opposant à une motion de synthèse qui les aurait réunis derrière le premier secrétaire, – le « vrai » congrès, avec renouvellement des instances dirigeantes, que désirait M. Fabius s'était révélé impossible. Il paraissait périlleux, en effet, de s'engager dans une nouvelle confrontation, rappelant celle qui avait abouti au congrès de Rennes, il y a deux ans, quelques mois avant les élections législatives.

L'accord s'était fait pour un congrès extrordinaire, chargé seulement d'adopter un programme et une stratégie pour 1993, le congrès de « recomposition » interne étant maintenu en décembre 1993, comme cela avait été décidé à la fin de l'an dernier. De la même façon, la réforme des statuts, qui devait aboutir, dans l'esprit de M. Fabius, au « dépassement » des courants, a été ramenée à des proportions plus modestes. Préparée par M. Daniel Vallant, jospiniste, chargé des fédérations au secrétariat national, elle a été adoptée par 97,56 % des 50 605 militants ayant exprimé un vote (sur 54 648 participants au vote).

Une volonté d'« ouverture »

L'adoption de nouveaux statuts relevant d'un congrès qui ait le pouvoir de le faire, c'est donc en « congrès ordinaire » que les délégués réunis à Bordeaux ont siégé, d'abord, vendredi 10 juillet. M. Vaillant a insisté, dans son intervention introductive, sur la volonté d'*« ouverture »* dont témoignent, selon lui, les nouvelles règles de fonctionnement. Elles prévoient, notamment, d'associer davantage les sympathisants à la vie du parti et d'accueillir, dans les commissions permanentes d'un comité directeur transformé en *« conseil national »*, des *« acteurs du monde économique, social, culturel »*.

Ce conseil national comprendra deux cent soixante et un membres, de deux catégories : les cent deux premiers secrétaires de fédération, d'une part ; les représentants des motions ayant obtenu plus de 5 % des mandats au congrès, d'autre part. Le principe de la représentation proportionnelle des courants au sein de l'instance délibérative du parti est conservé, mais la présence des dirigeants fédéraux, eux-mêmes désignés par les congrès fédéraux, est destinée à permettre au conseil national de refléter davantage les préoccupations des militants, et un peu moins les stratégies des chefs de courant. Le premier secrétaire du parti sera lui-même, à l'avenir, élu par le congrès.

L'adoption de ces réformes, qui tendent essentiellement à donner au futur conseil national – lequel accueillera, aussi, les représentants des PS européens – le rôle d'un « Parlement » du parti, s'est faite sans difficulté. Les rocardiens ont néanmoins rappelé, par la voix de M. Daniel Frachon, qu'ils auraient souhaité un système favorisant davantage l'émergence de majorités à la direction du parti et donnant des responsabilités accrues aux instances régionales.

Le congrès extraordinaire a été ouvert, ensuite, par M. Gérard Lindeperg, rocardien, numéro deux du PS, qui a abordé les questions stratégiques en plaidant, là aussi, pour une *« volonté d'ouverture »*, mais aussi pour que les socialistes évitent de *« prendre des raccourcis qui pourraient se révéler périlleux »*. *« N'oublions pas*, a-t-il déclaré, *que c'est l'élection présidentielle qui fait bouger les lignes et structure une majorité. Les législatives épousent la nouvelle structuration du champ politique. Elles ne la créent pas. »* Estimant que le maintien du scrutin majoritaire permettra précisément de constituer une *« nouvelle majorité parlementaire »* au lendemain d'une élection présidentielle victorieuse, M. Lindeperg a expliqué que les socialistes doivent *« se préparer à passer d'une logique hégémonique à un système partenarial »*. Lorsque ce moment sera venu – s'il vient, – le PS devra refuser, selon le numéro deux, que le *« grand regroupement en faveur de la réforme »* ne se fasse *« dans la confusion »* et que leur *« volonté de transformation sociale »* ne se dissolve *« dans un vague conglomérat autour de la seule idée européenne »*.

Dans l'immédiat, M. Lindeperg a souligné que les discussions avec les écologistes, *« partenaires potentiels »*, doivent être menées à travers des *« contacts nationaux, pour fixer un cadre et donner une direction »*, mais aussi à travers des *« rencontres locales très décentralisées »*.

Le débat sur la stratégie et les alliances, entamé vendredi par les premiers orateurs, devait s'engager surtout samedi, avec les interventions, notamment, de MM. Pierre Bérégovoy, Lionel Jospin et Michel Rocard, M. Fabius ayant prévu de ne parler qu'en conclusion du congrès.

P. J.

M. Bérégovoy appelle au « combat pour le civisme et la solidarité »

M. Pierre Bérégovoy a prononcé, samedi matin 11 juillet, devant le congrès, un discours appelant à *« un renouveau civique »*. Le premier ministre a notamment déclaré, à propos de l'évolution de la société française : *« Ce qui nous arrive porte un nom : la fin d'une époque. Un monde nouveau émerge. Une question, une seule question, nous est posée : comment l'organiser ? Fin du communisme, crise du tiers-monde, doute des pays les plus riches : l'Histoire bouscule nos repères habituels ; en un mot, elle nous oblige à penser, à écouter, à parler autrement. Les démocraties courent un risque : la disparition de l'idée même d'intérêt général. Sous le poids des corporatismes et des égoïsmes, l'équilibre social est de plus en plus menacé. »* « *Il y a trois façons de réagir*, a expliqué M. Bérégovoy. *L'appel à la haine et à l'exclusion ; c'est la position du Front national. Je n'en dirai pas plus. La France la condamne et elle a raison. Deuxième réponse, le fatalisme du chacun-pour-soi : c'est le choix des conservateurs. Troisième option, le combat pour le civisme et pour la solidarité : c'est ce qui doit guider les forces du mouvement. »*

Revenant sur le *« conflit des routiers »*, le premier ministre a déclaré : *« C'est la droite qui a déréglementé en profondeur le transport routier en 1987, conduisant à une concurrence sauvage dont les artisans et les salariés ont fait les frais. C'est nous qui avons amené les transporteurs à la négociation. C'est nous qui avons obtenu, pour les chauffeurs, d'importantes avancées. La droite a déploré comme tout le monde le nombre des accidentés de la route. Mais, face aux difficultés suscitées par l'application du permis à points, c'est elle qui nous a proposé, tout de suite, de différer la réforme ou d'y renoncer. Bref, les matamores de l'Etat fort nous ont demandé de capituler. En la circonstance, c'est l'opposition qui a sapé l'autorité de l'Etat, et c'est nous qui avons obtenu le respect des lois de la République. »*

« Nos sociétés se divisent »

Le chef du gouvernement a de nouveau abordé la notion d'intérêt général : *« Si le monde se fragmente, nos sociétés, elles, se divisent. Chaque catégorie entend accroître ses avantages. Si personne ne fait prévaloir l'idée de solidarité et d'intérêt général, alors nos sociétés se dissoudront. Les grands instruments qui assurent la cohésion de la nation – l'école, la protection sociale, les dispositifs de lutte contre l'exclusion – se scléroseront. »* *« Certains s'y résignent. Pas nous »*, a conclu le premier ministre.

Evoquant le rôle des médias, il a notamment affirmé : *« La télévision substitue à la réflexion la passion du moment. Elle est éphémère : un évènement chasse l'autre. La démocratie médiatique vit dans le quotidien alors qu'il faut du temps pour réformer les structures et les comportements. Moins de médiation, plus de médiatisation : les pouvoirs s'entrecroisent. »*

M. Bérégovoy a ensuite abordé les réformes entreprises par son gouvernement : *« Réformer n'est pas facile. A l'avenir, les vraies lignes de partage sépareront les démocrates des démagogues. Ceux qui sont « contre » s'expriment, ceux qui sont « pour » se taisent. Mais réformer, tranquillement, est nécessaire, pour la France et les Français.* (...) *Il faut écouter, mais il faut aussi avoir le courage de dire la vérité, et la volonté de faire ce qui est bon pour le pays.* (...) *Nous avons réformé la politique agricole commune pour redonner des perspectives d'avenir aux agriculteurs. Nous voulons moderniser notre agriculture comme nous avons modernisé notre industrie. Cela demande du temps et des efforts. Nous continuerons d'aider l'agriculture. »*

« Clarifier les rapports avec l'argent »

Le premier ministre s'est également exprimé sur la commission qu'il a installée pour lutter contre la corruption. Il faut *« débarrasser »* la France *« des ferments de la corruption »*, a-t-il affirmé. *« La commission Bouchery m'a remis un premier rapport. Ses soixante-quinze propositions vont être étudiées par les ministres concernés et feront l'objet d'un projet de loi à la rentrée. J'ai la volonté de clarifier les rapports de la société avec l'argent. »* Se prononçant enfin sur « l'affaire Emmanuelli », M. Bérégovoy a notamment déclaré : *« De même, je crois à la nécessité d'une justice indépendante mais aussi – car qu'est-ce que l'indépendance sans la sérénité ? – d'une justice sereine, où le secret de l'instruction est scrupuleusement respecté. L'équilibre des pouvoirs est une donnée fondamentale de la démocratie ; elle doit être préservée. Il est temps, il est grand temps de garantir à tout citoyen, quel que soit son rang ou son titre, la présomption d'innocence tant que les tribunaux ne se sont pas prononcés. Que le nom de notre ami Henri Emmanuelli ait pu être jeté en pâture à l'opinion publique à la veille de ce congrès provoque une inquiétude qui va bien au-delà de nos rangs.* (...) *Si nous devons être intraitables avec ceux qui se seraient enrichis personnellement, nous sommes solidaires de ceux dont l'intégrité est entière. Que ceux qui ont agi par devoir militant et n'ont rien à se reprocher le sachent : ils ne sont pas seuls ; nous sommes avec eux, fraternels et solidaires. Comme vous tous, je suis solidaire d'Henri Emmanuelli. »*

Le premier ministre a achevé son discours en évoquant *« la nécessité d'une société cohérente et d'une nation soudée »*. Précisant sa définition de la démocratie, il a expliqué : *« La démocratie, ce n'est pas la liberté pour chacun de se désintéresser des autres et de cultiver son identité dans le dédain d'autrui. Ce serait la forme dénaturée de la démocratie. La société moderne, ce n'est pas la juxtaposition des communautés ethniques, des minorités religieuses, des lobbies d'opinion et des corporations professionnelles. Ce serait la forme dénaturée de notre société. La démocratie, c'est la capacité, par la libre discussion, de créer une volonté générale qui s'impose ensuite à tous dans le respect du droit. La société, c'est une communauté de destin solidaire, fondée sur l'égalité de droits et de devoir, le soutien aux plus démunis, la tolérance et le respect mutuel.* (...) *Nous incarnons une espérance sociale qui ne doit pas se démentir »*, a conclu M. Bérégovoy.

« La fin d'une époque »

Suite de la première page

Il y a du Caton d'Utique dans le propos de M. Bérégovoy . Mais l'arrière-petit fils de Caton l'Ancien, stoïcien farouche, faisait sourire ses concitoyens à l'époque où il prêchait le retour aux mœurs républicaines à un peuple romain déchiré par les factions et mûr pour la dictature impériale . Il avait pourtant raison au regard de la morale.

Voilà pourquoi il faut souhaiter bonne chance à M. Bérégovoy. Même si ses amis socialistes font mine d'oublier que s'ils en sont arrivés là – au point où l'Etat a du recourir aux gendarmes mobiles pour imposer une loi, et n'est pas loin d'une épreuve de force avec la justice – c'est parce qu'ils n'ont pas su, justement, incarner l' *« espérance sociale »* dont parle le premier ministre, ni les vertus civiques qu'il met en avant. Même si son propre discours renvoie à la recherche d'une *« nouvelle citoyenneté »* maintes fois évoquée en vain, à l'intérieur de son parti. Car si les échéances législatives laissent peu de chance à M. Bérégovoy de donner une traduction concrète à son discours, compte tenu du discrédit des socialistes et du handicap qu'ils ont à remonter, au moins le chef du gouvernement tente-t-il de travailler utilement pour l'avenir.

ALAIN ROLLAT

□ Rectificatif. – Lorsque le général de Gaulle, en mars 1962, a renoncé à nommer Pierre Billotte haut-commissaire de France en Algérie, il lui a préféré Christian Fouchet, alors ambassadeur de France au Danemark, et non M. Paul Delouvrier, comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 3 juillet. Christian Fouchet a succédé à M. Jean Morin, qui était délégué général en Algérie depuis 1960. C'est ce dernier qui avait alors remplacé M. Delouvrier à Alger.

LIVRES POLITIQUES

La nouvelle requête des dames

Les citoyennes de la République, en principe égalitaire et fraternelle, n'ont pas tellement eu lieu de fêter avec reconnaissance le bicentenaire de la Révolution . Une révolution à laquelle elles ont pourtant participé avec éclat, mais sans obtenir tout ce qu'elles en attendaient. Dans la *« Requête des dames à l'Assemblée nationale »*, présentée à l'automne 1789, il était demandé que *« toute personne de sexe féminin soit indistinctement admise aux assemblées du district et du département, élevée aux charges municipales et même députée à l'Assemblée nationale, lorsqu'elle aura les qualités requises par les lois de l'élection »*.

Il faut croire que les qualités requises n'ont pas été largement reconnues aux femmes car, en 1982, les deux assemblées parlementaires en comptent moins de 5 % : trente et une députées et douze sénatrices, précisent, en féminisant délibérément ces fonctions mâles (en tout cas réputées telles), Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall, dans un livre appelant les citoyennes à prendre le pouvoir qui leur est refusé.

Les auteurs racontent l'histoire de ce refus et analysent les alibis sociaux, politiques et juridiques qui l'ont fondé. (Comme leur ouvrage s'inscrit dans le combat pour la démocratie et la revendication féministe qui, une fois de plus, se recoupent, signalons au passage la publication d'une biographie de Madeleine Pelletier, *« féministe intégrale »* de la première moitié du siècle). La discrimination dure encore, comme on vient de le voir en quelques indications chiffrées, et ne se corrige pas. Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à l'Assemblée nationale en 1992 qu'en 1947 où elles représentaient près de 7 % des membres. D'où ce constat : *« La France croit être une démocratie, elle n'en est pas une. Même si les femmes votent, ce sont les hommes qui font la loi »*. Ce partage discriminatoire des rôles, alors que les femmes ont eu accès au droit de vote en 1944, c'est à dire tardivement dans le siècle mais depuis déjà plus de quarante ans, ne correspond plus non seulement à la réalité sociale mais aussi à l'évolution électorale.

Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à cette mine d'informations théoriques et pratiques sur *Les comportements électoraux* qu'offre un autre ouvrage, rédigé par Nonna Mayer et Pascal Perrineau. Ces deux politologues observent que si la détention d'un patrimoine exerce une influence décisive sur le vote, la dimension de l'âge et la différence des sexes jouent beaucoup moins qu'on ne le pense. *« Il n'y a pas,* constatent-ils, *de comportement électoral spécifiquement féminin, il reflète en grande partie leur situation économique et sociale »*. On assiste même à une inversion qui conduit les femmes bénéficiant d'une position sociale élevée à se montrer plus progressistes que leurs homologues masculins. *« A mesure que les valeurs féministes se diffusent, ce comportement gagne toutes les couches sociales, même les plus traditionnelles. Dès 1978, le vote socialiste est deux fois plus fréquent chez les femmes de petits commerçants et d'artisans, qui se battent pour conquérir l'égalité des droits dans l'entreprise, que chez leurs conjoints. Dix ans plus tard, c'est au tour des agricultrices. »* notent-ils.

Les deux chercheurs n'en conviennent pas moins que *« les organisations politiques souffrent, particulièrement en France, d'une très faible présence féminine en leur sein. Majoritaires dans l'électorat, les femmes ne se retrouvent qu'avec peine dans les organisations où l'hégémonie masculine est presque totale »*. Et elles ne sont pas davantage favorisées dans les assemblées élues et les instances du pouvoir politique.

Voilà qui nous ramène au réquisitoire argumenté qui dénonce les mécanismes par lesquels *« la plus aimable moitié de ce vaste royaume »*, comme on le disait déjà il y a deux cents ans, a été écartée des affaires publiques. Il est frappant de constater que cette éviction a été entérinée et entretenue démocratiquement (par les hommes) et que les avancées les plus spectaculaires allant à l'encontre de la discrimination sont venues d'initiatives traduisant plus le fait du prince que l'aboutissement d'une consultation démocratique : il en fut ainsi de la généralisation du droit de vote, en 1944, sous l'impulsion du général de Gaulle, et de la décision de François Mitterrand de nommer pour la première fois, en la personne d'Edith Cresson, une femme au poste de premier ministre. De même, il est troublant de constater que le mode de scrutin, malgré les espoirs mis dans la représentation proportionnelle, ne joue que de façon marginale sur le nombre des élues.

Il convient donc de chercher d'autres solutions. Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall proposent de reconnaître un droit nouveau, celui de la parité des sexes, dans la composition des assemblées politiques, au niveau national comme au niveau local. Dans le cadre du scrutin de liste, il suffirait de présenter des listes composées en alternance d'hommes et de femmes (alors que celles-ci sont généralement placées en fin de liste, à un rang d'inégibilité assurée). Dans le cadre du scrutin uninominal, actuellement en vigueur aux élections législatives, les électeurs seraient appelés à voter pour un ticket-couple, un homme, une femme. Le scrutin binominal doublerait le nombre des élus, sauf si l'on réduisait celui des circonscriptions. On pourrait imaginer d'autres systèmes, il n'y a pas d'impossibilité technique.

Les objections sont d'un autre ordre. Il y a quelque chose de choquant dans la volonté de supprimer une discrimination de fait en officialisant une discrimination juridique entre les élus, suivant qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre sexe. De la sorte, pour les rendre plus égaux qu'ils ne le sont dans la société, on institutionnalise leur différence dans des domaines où, théoriquement, elle n'a aucune raison de s'affirmer en tant que telle, sauf qu'elle l'a été par un sexe aux dépens de l'autre. Le paradoxe de la solution proposée est le fruit amer d'une conception tronquée des Droits de l'Homme, dès lors qu'elle ne désignait plus, indifféremment, les deux visages de l'humanité.

ANDRÉ LAURENS

► ***Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Egalité, Parité*** **de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall. Seuil, 186 pages, 89 F. *Madeleine Pelletier, une fémisniste dans l'arène politique* de Charles Sowerwine et Claude Maignien. Les éditions ouvrières, 250 pages, 125 F. *Les comportements politiques* de Nonna Mayer et Pascal Perrineau. Armand Colin (Cursus) ,160 pages, 69 F.**



POLITIQUE

Le congrès extraordinaire du PS, l'éventuelle inculpation du président

L'unité retrouvée autour de M. Emmanuelli

BORDEAUX

de nos envoyés spéciaux

M. Henri Emmanuelli n'en demandait pas tant. Mais lorsque M. Laurent Fabius, entouré de ses deux prédécesseurs à la tête du PS, MM. Lionel Jospin et Pierre Mauroy, l'a embrassé, alors que l'assemblée des militants lui faisait une ovation debout et prolongée, le président de l'Assemblée nationale n'a pas pu cacher son émotion. Quelques larmes, un discret *« merci, merci beaucoup »*, le juge Renaud Van Ruymbeke avait réussi l'impossible : à cet instant, l'image de l'unité retrouvée des frères ennemis du PS était sincère.

La conviction des militants était faite dès l'ouverture du congrès. M. Emmanuelli n'était que la victime d'une manœuvre judiciaire destinée à déstabiliser le parti tout entier. Tous reprenaient à leur compte, à la tribune comme dans les travées, cette formule lancée par M. Daniel Vaillant, secrétaire national aux fédérations : *« Voilà un nouveau concept dans l'artillerie judiciaire de ce pays : la pré-inculpation »*. *« Pour la première fois, par-delà un homme dont l'honnêteté est indiscutable, on pré-inculpe un parti tout entier, comme par hasard, le PS »*, a déclaré le dirigeant jospiniste.

Message reçu. M. Gérard Lindeperg, proche de M. Michel Rocard et numéro deux du PS, a assuré que l'annonce de la décision d'inculpation de l'ancien trésorier *« ressemble à une tentative de déstabilisation concertée »*. Mais ce constat ne doit pas, selon M. Lindeperg, exonérer les socialistes d'une *« autocritique »* : *« Des maladresses ont été faites, des erreurs ont été commises, quelques fautes n'ont pas été sanctionnées au moment où il le fallait et comme il le fallait. Cette rupture éthique est grave car elle affecte le noyau dur de nos valeurs et concerne la partie de notre électorat la plus engagée. Et si nous ne voulons pas que cette fêlure soit irréversible, nous devons être, à l'avenir, d'une extrême vigilance et procéder aux opérations chirurgicales qui s'imposent, chaque fois que les faits l'exigent. »*

Cette *« fêlure morale »*, dont le numéro deux du PS a reconnu qu'elle aura été *« le phénomène le plus destructeur »* pour l'image du parti, l'a conduit à mettre en garde les socialistes sur leur *« rapport au pouvoir »* : *« Il faut nous interroger sur notre pratique, sur notre manière de faire de la politique, sur notre façon d'exercer nos responsabilités électives. »*

L'analyse et la raison avaient leur place, le cœur et l'émotion aussi. Le parti de M. Emmanuelli est aussi celui de Jean Jaurès et de Léon Blum. L'image de M. Daniel Mayer, compagnon fidèle du président du conseil du Front populaire, secrétaire général de la SFIO de la clandestinité, montant à la tribune appuyé au bras d'un militant, était là pour le leur rappeler. Celui qui symbolise, aux yeux des militants, la rigueur morale de leur parti et à qui M. Fabius a confié la présidence d'une commission sur la déontologie des élus pouvait, mieux que quiconque, souligner la gravité de l'événement. *« Il n'y a pas d'affaire Emmanuelli*, a déclaré M. Mayer, *mais il pourrait peut-être demain, s'il continuait à utiliser des procédés médiatiques, s'il continuait à être plus antisocialiste qu'anticorruption, y avoir une affaire Van Ruymbeke »*. L'ancien président du Conseil constitutionnel s'est demandé si *« derrière la publicité donnée à toutes ces affaires, il n'y a pas une attaque contre la démocratie parlementaire (...)*.

Cette menace sur la République a été également évoquée par M. Pierre Mauroy, qui a redouté *« une nouvelle forme de maccarthysme »* (1). *« J'ai toujours été respectueux de la justice de mon pays*, a déclaré l'ancien premier ministre, *mais cette fois-ci j'exprime sur la méthode et sur le fond ma surprise et mon indignation (...). Si Henri Emmanuelli était inculpé, il faudrait que soient aussi inculpés tous les socialistes ainsi que tous ceux qui ont l'honneur de faire de la politique (...). La justice se doit de poursuivre la corruption mais elle se pervertirait si elle devait s'engager sur la voie dévastatrice d'une justice politique »*, a ajouté M. Mauroy.

« Trop, c'est trop »

A peine M. Mauroy avait-il achevé ce propos que M. Emmanuelli faisait son entrée dans la salle du congrès. L'émotion était à son comble. C'est cet instant solennel qu'a choisi M. Fabius pour intervenir, alors qu'il ne devait pas s'exprimer avant dimanche matin. *« Trop, c'est trop !*, a lancé le premier secrétaire du PS. *Les socialistes aujourd'hui sont révoltés, mais bien au-delà des socialistes, j'en suis sûr, beaucoup de femmes et d'hommes qui, en France, ont compris que si on laisse se dérouler un processus qui met en cause un homme ou une femme, simplement parce qu'il a été le trésorier d'une organisation politique à un moment où c'était la loi de la jungle, alors, aucune formation démocratique ne peut être assurée de son existence et c'est en fin de compte les organisations qui ne sont pas démocratiques qui risquent de l'emporter »*.

M. Fabius a voulu être *« encore plus clair »* : *« S'il s'agit de moraliser le financement des activités politiques, nous en sommes pleinement d'accord et nous l'avons fait. (...) S'il s'agit de punir les comportements d'enrichissement personnel, où qu'ils se produisent, alors, oui, et avec sévérité. Mais s'il s'agit de manœuvres, fouillant dans le passé pour exhumer au moment choisi des pratiques dont chacun sait qu'elles étaient le fait de tous les partis, bref, s'il s'agit sous couvert de procédure de salir le parti de Jaurès, de Blum et, finalement, de l'ensemble de la démocratie représentative en France, cela, nous le combattrons et nous ne l'accepterons jamais. »*

Tout avait été dit et bien dit. Même si quelques esprits chagrins regrettaient, dans les travées, que l'on ait préféré la force d'une image médiatique – les trois premiers secrétaires entourant, à la tribune, M. Emmanuelli – à une réplique politique massive, celle d'une demande d'inculpation de tous les parlementaires socialistes ou des membres du comité directeur du parti. Mais pour M. Fabius, ce *« geste dont on comprendra qu'il est exceptionnel »* était suffisant. Le congrès, *« commencé sous influence »*, ne devait plus le rester. L'affaire Emmanuelli était momentanément close.

THIERRY BRÉHIER
et PASCALE ROBERT-DIARD

(1) Du nom du sénateur américain Mac Carthy qui, dans les années 50, a imposé aux Etats-Unis une chasse aux sorcières contre les personnes soupçonnées d'être proches du communisme.

L'ancien trésorier du PS dénonce « la pré-inculpation par voie de presse »

M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a dénoncé, vendredi 10 juillet, sur *France-Inter*, la *« pré-inculpation par voie de presse »* dont il fait l'objet, selon lui, dans le cadre de l'enquête sur le financement du PS. *« Je constate qu'on vient d'inventer en France la pré-inculpation par voie de presse, sans que le pré-inculpé soit prévenu, et je juge le procédé tout à fait déplorable, aussi bien du point de vue de la bonne administration de la justice que de la séparation des pouvoirs et de la bonne santé de la démocratie »*, a-t-il ajouté. M. Emmanuelli a souligné qu'il n'avait toujours pas reçu la *« lettre fantôme »* qui lui aurait été envoyée, mercredi 8 juillet, à minuit, par le juge Van Ruymbeke en vue d'une inculpation. *« Depuis quarante-huit heures je me trouve dans une situation tout à fait désagréable, que je ne souhaite à personne de connaître »*, a poursuivi le président de l'Assemblée nationale. *« Je me dis qu'il y a quand même un vrai problème. Je pense que notre réflexion doit porter sur ce qu'est dans notre pays, le système d'instruction »*, a-t-il estimé.

Un démenti

Le service de presse de la présidence de l'Assemblée nationale a diffusé auprès des agences de presse, vendredi 10 juillet, le communiqué suivant : *« Contrairement à certaines indications, M. Emmanuelli n'a jamais fait de commentaires pour le journal* le Monde *tel que pourrait le laisser croire l'article de MM. Paringaux et Plenel paru dans* le Monde *du 10 juillet 1992 intitulé* « M. Van Ruymbeke a décidé d'inculper M. Emmanuelli. »

[Ce démenti appelle un démenti. Jeudi matin 9 juillet, autour de 9 h 30, M. Henri Emmanuelli s'est entretenu au téléphone avec Patrick Jarreau, chef-adjoint du service politique du *Monde*, que le président de l'Assemblée nationale avait pris soin de rappeler après que ce journaliste lui eut laissé des messages afin d'obtenir sa réaction. Durant cet entretien, M. Emmanuelli précisa à son interlocuteur les termes de sa réaction, telle que nous l'avons citée dans nos colonnes et telle qu'elle se retrouve d'ailleurs depuis dans les divers commentaires des responsables socialistes. Mieux encore : jeudi après-midi, l'Agence France-Presse, qui réclamait auprès de la présidence de l'Assemblée nationale une nouvelle réaction de M. Emmanuelli, fut renvoyée par les collaborateurs de ce dernier aux propos rapportés par *le Monde*.

Contrairement à ce qu'écrit notre excellent confrère André Frossard dans son « Cavalier seul » du *Figaro* du 11 juillet, ce n'est pas *le Monde qui a décidé d'inculper M. Emmanuelli dans un mois ou deux »*. Quand le *Monde* s'est entretenu jeudi avec le président de l'Assemblée nationale, la nouvelle était connue du ministère de la justice, auprès duquel elle nous fut confirmée à deux reprises. La décision prise par le conseiller Renaud Van Ruymbeke était déjà parvenue à Paris par des voies qui sont celles de l'usage et de la courtoisie : les juges ne convoquent pas la veille pour le lendemain afin d'inculper un haut personnage de l'Etat ; ils font connaître par avance leurs intentions au parquet et à la chancellerie. C'est ce qu'a fait la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes : elle a informé le ministère de la justice de la décision de M. Van Ruymbeke de faire parvenir à M. Emmanuelli, après la fin de la session parlementaire, une convocation pour le courant du mois d'août afin de l'inculper.

Ce n'est que quelques jours après que *le Monde* a appris la nouvelle auprès de responsables socialistes dont les confidences traduisaient un émoi compréhensible.]

La recherche d'un antidote

par Patrick Jarreau

LES socialistes sont depuis deux ans à la recherche d'une parade aux effets dévastateurs de la mise au jour par la justice de leurs méthodes de financement passées, révélations que la presse, comme elle a pour mission de le faire, porte à la connaissance des citoyens. *Après avoir fait valoir, à bon droit*, qu'ils n'étaient pas les seuls à recourir à ce que M. Fabius a appelé les *« financements parallèles »* – c'est-à-dire les versements d'entreprises à l'occasion de la passation de marchés –, les socialistes se sont prévalus, à juste titre, d'avoir été à l'origine de la loi du 15 janvier 1990, assurant aux formations politiques un financement public conséquent, limitant les dépenses de campagne et moralisant les dons que les particuliers ou les entreprises peuvent faire à un parti.

A leurs yeux, une telle réforme, impliquant la reconnaissance de la situation de non droit antérieure, en même temps qu'elle y mettait fin, devait naturellement s'accompagner d'une amnistie pour les délits que cette situation avait entraînés. Tous n'étaient pas convaincus, loin de là, de l'opportunité de cette amnistie, et ceux qui en redoutaient l'effet sur l'opinion ont eu raison : elle a été perçue comme un abus de pouvoir de la part des élus, qui se seraient mis, de la sorte, à l'abri des poursuites encourues par toute autre personne qui se serait rendue coupable des mêmes fraudes. Peu importe que les parlementaires aient décidé, précisément, de s'exclure du bénéfice de cette amnisitie, qui ne devait profiter qu'aux responsables des entreprises passibles d'inculpation pour abus de biens sociaux et aux militants ayant coopéré au système de financement délictueux, l'image de l' « autoblanchiment » a été plus forte que la réalité.

Les magistrats ayant décidé, au surplus, d'appliquer strictement la loi en instruisant les affaires, afin de faire le tri entre les délits liés au financement des activités politiques – amnistiés – et les cas d'enrichissement personnel, le feuilleton n'a pas cessé, et les tentatives d'y mettre fin sont apparues comme autant de pressions du pouvoir politique sur les juges. Se sentant pris en otages, devant l'opinion, par les juges, les socialistes ont vu leur honorabilité collectivement mise en cause, sans trouver le moyen de se défendre efficacement. L'annonce des démarches engagées par M. Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, aux fins d'inculpation de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale et ancien trésorier du PS, a peut-être, paradoxalement, contribué à ce que les socialistes commencent à sortir de cette impuissance. Le congrès réuni à Bordeaux, au lendemain de cette annonce, a été l'occasion d'une démonstration d'unité et de solidarité autour de M. Emmanuelli, celle-là même que demandait, en faveur des élus inculpés ou menacés de l'être, M. Michel Pezet dans un entretien publié fin mai dans ces colonnes. De M. Laurent Fabius à M. Pierre Mauroy, son prédécesseur au poste de premier secrétaire, tous les orateurs de la première journée ont exprimé leur soutien à l'ancien trésorier.

M. Fabius, voyant bien que le congrès risquait d'être accaparé par ce nouveau rebondissement, a décidé de prendre le taureau par les cornes en intervenant dès vendredi après-midi, à l'arrivée de M. Emmanuelli et en invitant M. Mauroy et M. Lionel Jospin à le rejoindre à la tribune, autour de l'ancien trésorier, *afin de fabriquer l'image – antidote médiatique* – propre à répondre aux informations diffusées la veille. Le premier secrétaire n'est pas allé, cependant, comme cela avait été envisagé, jusqu'à dire que lui-même et ses deux prédécesseurs demandaient à être traités par le juge de la même façon que M. Emmanuelli. Et, dans les couloirs du congrès, des avis différents s'exprimaient sur ce que devra faire le président de l'Assemblée nationale si son inculpation est confirmée.

La volonté d'assurer collectivement une défense politique de M. Emmanuelli et des élus mis en cause pour leur participation à l'ancien système de financement du parti – à l'exclusion de tout autre chef d'inculpation – représente-t-elle une pression sur la justice ? M. Fabius a été beaucoup plus prudent que M. Daniel Mayer, l'ancien président du Conseil constitutionnel, qui, vendredi matin, avait lancé devant le congrès l'expression d' « affaire Van Ruymbeke ». Le magistrat rennais n'ayant commis, à ce jour, aucune faute de procédure et n'ayant fait aucune déclaration publique qui autorise à lui prêter des objectifs politiques, le désigner ainsi comme un agent nuisible au *système démocratique est dangereux*. En revanche, lui disputer le terrain dans l'esprit du public, en opposant à sa démarche juridique des arguments politiques, peut permettre aux socialistes d'espérer légitimement sortir du statut de « gibier » auquel ils avaient l'impression d'être, jusqu'à maintenant, réduits.

Le juge Van Ruymbeke se déclare « en dehors de toute polémique politicienne »

« J'ai toujours fait mon travail honnêtement », a déclaré vendredi 10 juillet M. Renaud Van Ruymbeke. Interrogé sur l'annonce de sa décision d'inculper en août prochain M. Henri Emmanuelli, le conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a simplement ajouté : *« Je suis totalement en dehors de toute polémique politicienne »*. Se refusant à toute déclaration sur les dossiers de financement occulte qu'il instruit depuis décembre 1991, M. Van Ruymbeke a précisé qu'il n'était *« absolument pas »* à l'origine des informations publiées par *le Monde* du 10 juillet. Ayant décidé de prendre des vacances, le magistrat ne devrait reprendre ses investigations que le 10 août.

Tandis que des sources judiciaires précisaient que le chef d'inculpation envisagé pour l'ancien trésorier du parti socialiste – « trafic d'influence » – était exclu du champ d'application de la loi d'amnistie du 10 janvier 1990, les avocats de M. Emmanuelli ont vivement contre-attaqué. Dans une lettre adressée à M. Van Ruymbeke, Mes Philippe Lemaire, Patrick Maisonneuve et Gérard Welzer s'étonnent de la *« pré-inculpation par voie de presse »* de leur client. Faisant référence aux informations du *Monde*, ils ajoutent : *« Cet article est soit sans fondement, soit inspiré par une personne ayant été informée d'une intention que vous seul avez pu divulguer. Dans cette hypothèse, nulle autre personne ne pouvant connaître vos intentions, nous ne pouvons que nous étonner d'un tel procédé. »*

De son côté, Me Yves Baudelot, avocat de M. Gégard Monate, ancien PDG du bureau d'études Urba et inculpé à ce titre par M. Van Ruymbeke, a rendu publique la lettre qu'il a adressé au magistrat après l'interrogatoire de son client, le lundi 6 juillet (*le Monde* du 10 juillet). Me Baudelot y regrette *« d'avoir eu à ferailler »* pour faire inscrire au procès-verbal les déclarations de M. Monate déchargeant M. Emmanuelli de toute responsabilité dans les activités d'Urba. M. Monate avait d'ailleurs tenu à écrire au magistrat pour lui *« confirmer qu'à aucun moment, les trésoriers du parti socialiste n'ont eu de responsabilité au sein du GIE* [Groupement d'intérêts économiques] *que je présidais ou des sociétés qui le composaient »*. *« Nous avons eu*, écrit Me Baudelot, *le très désagréable sentiment que vous cherchiez à tout prix à ce qu'il mette en cause M. Emmanuelli et que les déclarations de M. Gégard Monate mettant celui-ci hors de cause n'étaient transcrites qu'avec réticence et de façon incomplète »*.

Les syndicats de magistrats ont, en revanche, pris la défense de leur collègue, regrettant les critiques du garde des sceaux à l'encontre d'un éventuel *« gouvernement des juges »*. L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée et majoritaire) déplore que *« certains, sur la base de rumeurs qui restent à vérifier, aient pu qualifier de manœuvre ou d'opération politicienne le déroulement d'une information judiciaire »*. Rappelant qu'une *« instruction régulièrement ouverte doit aller à son terme, quelles que soient les personnalités impliquées »*, l'USM s'étonne de ce que *« l'on parle de violation du secret de l'instruction alors que l'article du* Monde *du 10 juillet précisait :* « La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avait su garder le secret, c'est en fait l'émoi des hautes sphères socialistes qui a ébruité la nouvelle ».

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) dénonce les *« multiples déclarations des hommes politiques de gauche et de droite (...) mettant en cause l'impartialité du juge Van Ruymbeke et dénonçant une manœuvre politique »*. Il s'inquiète surtout des *« risques de dessaisissement que laissent présager de tels propos, sans qu'aucun élément ne permette d'imputer la responsabilité de cette fuite au magistrat instructeur »*. *« La violation du secret de l'instruction qui n'est plus, comme chacun sait, qu'un secret de polichinelle*, ajoute le SM, *ne saurait servir d'alibi à un éventuel dessaisissement dont personne, et surtout pas la classe politique, ne sortirait grandi »*.

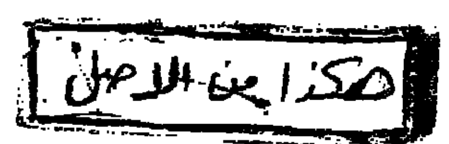
Enfin l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) estime qu'on veut *« déstabiliser le juge Van Ruymbeke »* et dénonce la *« campagne de désinformation qui s'amorce, tendant à jeter de nouveau le discrédit sur la Justice et à en faire un bouc émissaire commode »*.

L'opposition et le PCF s'inquiètent du discrédit jeté sur la classe politique

La divulgation de l'éventuelle inculpation de M. Henri Emmanuelli suscite une réprobation générale dans les milieux politiques. *« Tout ce climat actuel de suspicion est préjudiciable à la démocratie alors que l'intégrité est une des qualités de la grande majorité de la classe politique française »*, déclare M. Gérard Longuet. Le président du Parti républicain s'étonne *« de la manière dont la possible prochaine inculpation de M. Henri Emmanuelli »*, qui *« a droit au respect dû à chaque citoyen »*, *« a été révélée au public »*.

M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, *« met en garde »* contre les *« les risques de dérapages »* et il demande *« une réforme de fond de l'instruction »*. Selon M. Bernard Stasi, premier vice-président du CDS, *« il ne faut pas que les juges se livrent à une vendetta sur les hommes politiques »*. *« On a un peu le sentiment qu'un certain nombre de juges veulent engager une opération de « chamboule-tout » »* estime M. Stasi, ajoutant : *« Cette affaire donne le sentiment que tous les hommes politiques sont pourris. L'indépendance de la justice doit se manifester dans la sérénité et en dehors des opérations médiatiques. »* M. Jean-Claude Gaudin, président (UDF) du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, se déclare *« surpris qu'on parle d'une probable inculpation »* de M. Emmanuelli, estimant que *« le secret de l'instruction devrait être mieux respecté »*. M. Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint du RPR, juge qu'*« il souffle un vent mauvais sur notre démocratie »*. *« Sommes-nous encore dans un Etat de droit ? »* s'interroge-t-il. *« Ce qui se passe décrédibilise tout le monde dans la classe politique et ne favorise pas la justice qui a besoin de sérénité »*, poursuit la maire de Neuilly qui, toutefois, fait observer que le PS n'est pas exempt de reproches. *« Quand on a voulu museler la justice*, estime-t-il, *qu'on ne s'étonne pas des excès auxquels nous assistons aujourd'hui »*. Soulignant que ces *« rumeurs d'inculpation ou ces inculpations elles-mêmes »* sont ressenties par l'opinion *« comme une présomption de culpabilité »*, M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, s'élève *« avec vigueur contre de telles campagnes qui ne peuvent que faire le lit de l'antiparlementarisme de la droite extrême »*.

M. Jean-Marie Le Pen déclare, pour sa part : *« Quand la violation de la loi est organisée au plus haut niveau et descend sur le pays comme une véritable pyramide, il s'agit d'une organisation délictuelle ou même peut-être criminelle. »* *« L'archétype de cette organisation, c'est la Mafia »*, ajoute le président du Front national en affirmant péremptoirement que *« M. Emmanuelli, comme avant lui M. Nallet, ont été des trésoriers du PS, et tout le monde sait, parce qu'ils l'ont avoué eux-mêmes, que le PS finançait ses activités politiques par un véritable racket »*.



POLITIQUE

de l'Assemblée nationale et les relations entre juges et élus

Contre-feux, dosages et calculs

Sans mettre en cause la sincérité des intentions du garde des sceaux, on ne peut lui contester un indéniable sens politique. Entre les principes proclamés – lutter contre la corruption et laisser passer la justice – et la gestion concrète par la chancellerie des dossiers les plus délicats se glissent d'inévitables dosages et calculs.

En débloquant l'ensemble des affaires quelque peu étouffées par son prédécesseur, dont certaines concernaient la droite, dans une sorte de paix armée sur le front politico-judiciaire, M. Vauzelle n'a pas manqué d'allumer des contre-feux : l'effet recherché est aussi d' «équilibrer» les turpitudes de la gauche par l'étalage de celles de la droite.

En cherchant à réduire la curiosité des juges concernant les pratiques *«faisant apparaître un enrichissement personnel»* par opposition à celles *«relevant de pratiques irrégulières de financement des partis»*, M. Vauzelle tente de limiter les dégâts : mieux vaut sacrifier quelques «brebis galeuses» exemplaires que de mettre en péril le crédit de l'ensemble de la classe politique.

«Cohérence et impartialité»

Du premier souci, l'inculpation récente mais tardive de M. François Léotard fut la bruyante illustration. Mais il y a aussi les cas, plus anciens, de M. Jacques Farran, député UDF-PR des Pyrénées-Orientales, ou de M. Jacques Gossot, maire RPR de Toul. Il faut y ajouter les déboires des Verts avec leur imprimeur ou les malheurs des bureaux d'études proches du PCF. De la seconde préoccupation, l'accélération des procédures judiciaires à l'encontre de M. Jean-Michel Boucheron, ancien maire socialiste d'Angoulême et aujourd'hui député non-inscrit, fut l'éclatante démonstration. Il s'agit bien en effet d'un tournant radical puisque, comme l'a révélé *le Point* du 27 juin, en février 1991 le ministère de la justice continuait d'estimer, en dépit d'enquêtes policières pourtant approfondies, qu'il n'était *«pas opportun de poursuivre plus avant cette procédure»*.

Aux mauvais esprits qui voudraient voir dans cette entreprise générale de *«purification judiciaire»* une manœuvre de diversion, la chancellerie oppose son souci de *«cohérence et d'impartialité»* : *«Nous ne ressortons pas une ou deux affaires à des fins politiques : nous les ressortons toutes,* explique un proche du garde des sceaux. *La justice doit passer dans tous les cas.»*

Engagement audacieux dans la mesure où il risque fort d'être pris au mot par nombre de magistrats, comme vient de l'illustrer l'annonce de la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes d'inculper prochainement M. Henri Emmanuelli, devenu l'un des plus hauts personnages de l'État...

Le tri entre élus socialistes

Des principes à la pratique, les dossiers instruits à Rennes par le conseiller Renaud Van Ruymbeke sont l'objet d'un discret bras de fer entre le ministère de la justice et l'un des juges les plus pugnaces du moment. *«Feu à volonté sur l'enrichissement personnel,* résume le même collaborateur de M. Vauzelle. *On examinera ensuite les affaires de financement politique postérieures à la loi d'amnistie.»* Cette ligne de partage n'est évidemment pas dénuée d'arrière-pensées. Elles furent apparentes, début juin, lors du tri opéré dans les dossiers de huit élus socialistes ayant bénéficié des services de la SAGES, le bureau d'études proche du PS dont le patron, M. Michel Reyt, inculpé de trafic d'influence par M. Van Ruymbeke, est sous les verrous depuis quatre mois.

Dans trois cas – ceux de MM. Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans et secrétaire d'État aux collectivités locales ; Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et député PS de Loire-Atlantique ; et André Pinçon, maire socialiste de Laval (Mayenne), – la chancellerie s'en est tenue à l'ouverture d'enquêtes préliminaires par les parquets de ces trois villes, placés sous son autorité.

Dans les autres cas – ceux de MM. Jean-Yves Le Drian, maire de Lorient et ancien secrétaire d'État à la mer ; Jacques Floch, maire de Rezé et député de Loire-Atlantique ; Guy Briantais, maire de Courcouronnes (Essonne) ; Gérard Letailleur, maire du Petit-Couronne (Seine-Maritime) et Paul Allemand, adjoint au maire du Teil (Ardèche), – elle a requis des informations judiciaires tout en souhaitant qu'elles soient confiées au même magistrat, M. Van Ruymbeke. C'est chose faite depuis le début juillet, après une décision de la Cour de cassation allant dans ce sens.

Pourquoi cette différence de traitement ? Au ministère, on explique que les dossiers ont été partagés *«sur une base purement technique»*. Les trois premiers concerneraient le financement d'activités politiques, les autres feraient apparaître une présomption d'enrichissement personnel. *«Certains élus sont intouchables, d'autres sont jetés en pâture au juge Van Ruymbeke,* commente avec vigueur l'un des avocats concernés par ces dossiers. *Hier, c'était la panique : comment arrêter Van Ruymbeke ? Depuis, le monde politique s'est adapté. On parle maintenant du «bon usage» du juge.»*

Quelle que soit la réalité des faits – en ce qui concerne M. Sueur, son entourage déclare le dossier inconsistant, sinon vide, – il n'est en effet pas niable que l'enquête préliminaire est le degré le plus faible d'investigation : elle s'effectue sous le contrôle du parquet, placé sous l'autorité du garde des sceaux, qui a seul le pouvoir de décider, en dernier ressort, de l'opportunité des poursuites. Or MM. Floch et Le Drian, par exemple, qui sont désormais confrontés à des informations judiciaires menées par des juges indépendants, ne protestent pas moins de leur innocence que MM. Ayrault ou Sueur.

A la chancellerie, on récuse ces *«procès d'intention»*. *«Nous souhaitons que les enquêtes préliminaires aboutissent à bref délai»*, dit un conseiller de M. Vauzelle, qui ajoute : *«Croyez-vous que le ministre prendrait le risque d'enterrer de tels dossiers à quelques mois des élections ?»* Cependant, certains des avocats des élus *«susceptibles d'être inculpés»* jugent suspect l'ordre des priorités défini par le ministre de la justice.

A leurs yeux, il n'est pas prouvé que ceux qui ont bénéficié d'avantages en nature, notamment de voyages à l'étranger tous frais payés (*«comme tant de cadres invités à des voyages promotionnels»*), soient *a priori* plus coupables que ceux qui ont démarché des entreprises pour recueillir des millions à des fins politiques ou présumées telles. *A fortiori* lorsque ces pratiques sont postérieures à l'entrée en vigueur de la loi d'amnistie.

La définition de l'enrichissement personnel

«Tout se passe, commente l'un de ces avocats, socialiste qui plus est, *comme si l'on tentait de redonner un brevet de vertu aux pratiques illicites d'attribution des marchés publics. Or, hier encore, elles étaient jugées par les socialistes comme particulièrement graves car elles aboutissent à faire supporter le poids des détournements de fonds par les collectivités locales, voire par la collectivité nationale. Faire passer ces détournements massifs au second plan derrière des cas d'enrichissement personnel à première vue mineurs, c'est pervertir l'ordre des priorités morales et sociales.»*

Difficile de trancher dans ce débat, qui trouvera probablement son expression publique lors des procès à venir tant est élastique la définition du concept d'enrichissement personnel. Se limite-t-il au fait de vivre sur un grand pied sans rapport avec les revenus de l'élu, ou bien suppose-t-il d'avoir accepté sans contre partie des «cadeaux» de certaines entreprises, ou encore nécessite-t-il d'avoir fait bénéficier ces dernières de quelques faveurs en retour ?

La priorité donnée à l'enrichissement personnel risque en tout cas de reléguer au second plan le scandale que constituerait la révélation de la perpétuation de pratiques de financement occulte des partis et des élus, malgré le vote de la loi de 1990 censée y mettre fin. Ne dit-on pas que, dans l'affaire du bureau d'études ABCE, lié au PCF et travaillant dans la région Centre, le juge Jean-Pierre aurait mis la main sur près de deux mille fausses factures concernant une centaine de municipalités et postérieures à la loi d'amnistie (*le Monde* du 7 juillet) ?

De son côté, le juge Van Ruymbeke serait lui aussi tombé sur des documents attestant de la poursuite des financements occultes en prévision des élections législatives de mars 1993, lors de perquisitions dans un autre bureau d'études communiste, Bretagne-Loire-Équipement, au Mans, et chez M. Daniel Nedzela, un industriel nantais réputé travailler pour les socialistes (*le Monde* du 17 juin).

Que cet état de choses doive beaucoup à l'augmentation des coûts électoraux n'enlève rien à sa gravité. Car s'il n'est pas souhaitable que la justice s'acharne à fouiller dans la comptabilité passée des élus pour des pratiques amnistiées, le moins qu'elle puisse faire est de poursuivre ceux qui se sont, une nouvelle fois, mis hors la loi. Mais si la loi – *dura lex sed lex* – s'appliquait ici aussi *«dans tous les cas»*, où s'arrêteront les dégâts ? Me Daniel Soulez-Larivière, avocat de M. Jean-Marc Ayrault, use, pour résumer la situation, d'une métaphore cruelle. Selon lui, le PS, piégé par une loi d'amnistie ratée, se trouve face aux juges *«dans la position du supplicié chinois à qui l'on coupe chaque jour un petit bout de chair : un orteil par-ci, une oreille par-là, et qui ne peut rien faire»*. *«Les socialistes,* affirme-t-il, *ne s'en sortiront pas sans une nouvelle loi d'amnistie.»*

Sans doute juridiquement plaidable, cette ultime échappatoire n'en serait pas moins politiquement désastreuse.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

La justice à l'épreuve

Suite de la première page

Au bout de deux ans, le gouvernement encaissait un triple échec : échec politique (la droite se réjouissait en silence des déboires des socialistes), échec judiciaire (les instructions avançaient quand même) et échec moral (le PS y perdait tout crédit).

C'est pour mettre fin à cet engrenage infernal que M. Vauzelle décidait au printemps d'inverser la tendance. En choisisssant de *«laisser la justice passer»*, le gouvernement se contentait en fait de prendre acte de l'échec de la politique judiciaire menée depuis 1989 : révoltés par l'amnistie, juges et avocats avaient contourné les fins de non-recevoir de la chancellerie en utilisant les textes avec habileté. Le juge Thierry Jean-Pierre était ainsi parvenu à instruire le dossier du financement du PS et du PC dans la Sarthe en partant d'un accident du travail, et l'avocat des Verts, Me Pierre-François Divier, avait fini par obtenir l'ouverture d'une information judiciaire sur les activités marseillaises d'Urba en utilisant astucieusement un article du code des communes. Face à cette contre-offensive, le gouvernement avait le choix entre deux solutions : s'arc-bouter sur ses refus, au prix d'une guerre ouverte avec le monde judiciaire, ou admettre enfin l'existence de la corruption afin d'éviter au moins un reproche, celui d'entraver le travail des juges.

Des faits postérieurs à la loi de 1990

Lors de son arrivée au gouvernement, M. Vauzelle, qui en 1989 avait voté contre le principe de l'amnistie lors de la réunion du groupe socialiste de l'Assemblée nationale ayant précédé l'examen de la loi, exigeait alors un geste symbolique : l'ouverture rapide d'informations judiciaires sur le financement des clubs de football. Deux mois plus tard, des informations judiciaires étaient ouvertes à Rennes dans le dossier du juge Van Ruymbeke et certains dossiers impliquant la droite étaient relancés.

Le message était clair : la politique d'étouffement des affaires était terminée. Dans une dépêche envoyée le 20 mai à tous les parquets de France, M. Vauzelle annonçait que la priorité devait désormais aller à la lutte contre l'enrichissement personnel.

En invitant la justice à agir avec *«célérité et fermeté»*, la chancellerie se lançait toutefois dans un pari extrêmement risqué. Si les investigations judiciaires en cours font apparaître des pratiques de corruption postérieures à la loi du 15 janvier 1990, toute la pédagogie du gouvernement sur le thème de la «remise des compteurs à zéro» sera réduite à néant. Or les dossiers de corruption, que la place Vendôme continue à suivre de près, ont réservé de mauvaises surprises : beaucoup concernent des faits qui se sont déroulés depuis 1990, c'est-à-dire dans le cadre du système de financement des partis et des campagnes électorales instauré par la loi du 15 janvier 1990. Si ces données se confirment, la courte purge que le gouvernement avait choisi d'assumer pourrait se transformer en une longue traversée du désert dont beaucoup d'hommes politiques ne se relèveront pas.

Au mois de novembre 1991, la commission d'enquête sur le financement des partis mise en place par l'Assemblée nationale ne se faisait d'ailleurs guère d'illusions sur les vertus de cette loi rédigée dans la précipitation. Son rapporteur, le député socialiste du Nord Jean Le Garrec, soulignait que ce texte, *«même amélioré»*, ne pouvait constituer *«qu'une réponse partielle au problème du financement occulte de la vie politique»*. *«La législation en vigueur depuis 1988 et 1990, tout en répondant très largement à son objectif de clarification, doit être évaluée, précisée et complétée,* notait-il, *si du moins on veut éviter que les anciennes habitudes mises en relief par les investigations de la commission ne conduisent, même après l'intervention de ces textes, à la perpétuation au moins partielle de certaines pratiques.»*

Un second écueil menace la politique de la chancellerie : la reprise d'un violent affrontement entre les hommes politiques et la justice. Constatant, dans les années 1989-90, que les hommes politiques se mêlaient de justice, certains juges s'étaient ouvertement mêlés de politique. Ce furent les protestations des juges contre l'amnistie, la création au Mans du Forum pour la justice, le zèle de certains magistrats dans les dossiers impliquant des personnalités socialistes. En décidant de *«faire pleine confiance à la justice»*, la chancellerie, qui pensait que le silence des hommes politiques finirait par calmer la vindicte des juges, espérait donc revenir à un climat plus serein.

L'annonce de la prochaine inculpation par M. Van Ruymbeke de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a réduit cet espoir à néant : connue de la chancellerie à la veille du congrès socialiste de Bordeaux, la nouvelle a donné lieu à une virulente contre-offensive sur le thème du «parti pris» des juges. M. Vauzelle a pu mesurer à cette occasion la difficulté d'être le garde des sceaux d'un gouvernement qui affiche, en matière de corruption, sa volonté de *«laisser la justice passer»* : le ministre de la justice, qui se doit de défendre l'indépendance des juges, assiste impuissant à l'inculpation de ses amis socialistes. La pression de ces derniers jours a d'ailleurs fait évoluer son discours : M. Vauzelle, qui affirmait au mois de mai faire *«pleine confiance à la justice»*, a pris le risque d'entamer le crédit qu'il était en train d'acquérir dans la magistrature en dénonçant les dangers d'un *«gouvernement des juges»*.

Les travers de la procédure pénale

Sa position est d'autant plus difficile que la politique de lutte contre la corruption sera certainement plus cruelle pour le Parti socialiste que pour aucun autre parti. Non parce qu'il a triché plus que les autres, mais parce qu'il est aujourd'hui victime d'une double malchance : le PS, qui souhaitait «moraliser» les collectes de fond, a gardé de nombreuses traces de ses financements occultes, et il fait aujourd'hui l'objet, à Rennes, d'une instruction menée par un juge particulièrement entreprenant.

Ces «affaires», dont le monde politique se serait bien passé, ont cependant eu le mérite de faire apparaître au grand jour certains des défauts de notre procédure pénale. Depuis un peu plus d'un an, les élus ont découvert avec stupéfaction deux des travers de notre système judiciaire : les effets pervers de l'inculpation et l'absurdité des «privilèges de juridiction». Prononcée par un juge d'instruction, l'inculpation, qui sanctionne l'existence *«d'indices graves et concordants de culpabilité»*, était à l'origine conçue comme une protection : elle permettait aux personnes mises en cause d'avoir accès au dossier et d'être assistées par un avocat. Depuis quelques années, la médiatisation aidant, l'inculpation est souvent devenue infamante et, pour certains, elle vaut quasiment condamnation. La présomption d'innocence est constamment bafouée.

Quant aux privilèges de juridiction, qui obligent les juges à transmettre leur dossier à la Cour de cassation dès qu'un élu est *«susceptible d'être inculpé»*, ils tournent aujourd'hui à l'absurde : loin de préserver les élus des tourments d'un jugement local, où leur influence pourrait troubler le cours de la justice, ils entraînent une suspicion rapide qui aggrave l'atteinte à la présomption d'innocence. Les noms des élus «susceptibles d'être inculpés» sont commentés comme si ces élus étaient coupables alors que certains d'entre eux ne seront peut-être jamais inculpés, et donc *a fortiori* jamais condamnés. Les juges savent parfaitement que cette règle est absurde mais ils n'ont pas le choix : s'ils veulent éviter les foudres de la Cour de cassation – et donc les risques d'annulation de certaines pièces, voire de tout le dossier, – il leur faut saisir la Cour dès que le nom d'un élu est mentionné dans la procédure, ne serait-ce qu'une fois.

Créée en 1988 par M. Pierre Arpaillange, la commission «Justice pénale et droits de l'homme», présidée par Mme Mireille Delmas-Marty, avait souligné en 1990 les principaux défauts de la procédure pénale française. Dénonçant l'ambiguïté du rôle du juge d'instruction, elle avait proposé une architecture novatrice qui n'a finalement pas été retenue par les gardes des sceaux qui se sont succédé depuis lors. Il y a un an, le ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin, avait tenté de réformer en douceur la procédure pénale : dans un texte que M. Vauzelle affirme vouloir défendre devant le Parlement à l'automne prochain, il proposait notamment de remplacer l'inculpation par un système comprenant une *«mise en examen»* et une *«mise en cause»* et de supprimer purement et simplement les privilèges de juridiction.

Tous les jours, des justiciables «ordinaires» font l'expérience des imperfections de la procédure pénale française. Les hommes politiques qui, depuis quelques mois, en font eux aussi les frais seront peut-être plus ouverts, à l'avenir, aux débats sur les travers de la justice française.

ANNE CHEMIN

L'affaire de Port-Fréjus

L'inculpation de M. Léotard provoque une polémique entre M. Nallet et Me Devedjian

Mercredi soir 8 juillet, au terme de la confrontation générale organisée à Lyon, dans l'affaire de Port-Fréjus, entre les six inculpés et les trois plaignants, Me Patrick Devedjian, avocat de M. François Léotard, avait mis en cause l'ancien ministre de la justice, M. Henri Nallet, en disant : *«Il a fallu toute la malice d'un ancien garde des sceaux pour prendre au sérieux les élucubrations de M. Espanol»* (*le Monde* du 10 juillet).

M. Nallet a réagi à ce propos, vendredi après-midi 10 juillet, en affirmant que les défenseurs de M. Léotard cherchaient à accréditer l'idée que *«l'inculpation du maire de Fréjus serait le résultat d'une manipulation politique»* et en rappelant que la plainte avec constitution de partie civile avait été déposée par M. Espanol contre M. Léotard le 22 mai 1990, soit avant qu'il soit nommé gardé des sceaux le 2 octobre 1990.

«Où est la manipulation ?»

L'ancien ministre de la justice a précisé : *«Le 5 septembre 1990, la chambre criminelle de la Cour de cassation a déclaré cette plainte recevable et désigné la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon pour l'instruire. Dès lors, le ministère public, dont le garde des sceaux est responsable, ne peut intervenir en quoi que ce soit : c'est le juge qui instruit comme il l'entend. Le 12 juillet 1991, le procureur général de Lyon a pris des réquisitions, comme l'article 86 du code de procédure pénale lui en faisait obligation. Et, à ce stade de la procédure, aucune appréciation de l'opportunité n'était possible par le ministère public. Où est la manipulation ?»*

A la suite de cette réplique, Me Devedjian a réagi à son tour, vendredi soir, en indiquant :

1) *«Pour n'être plus ministre, M. Nallet conserve un souvenir précis des dates et des actes de la procédure intervenus dans ce dossier; c'est la raison pour laquelle il ne devrait pas omettre ceux qui sont essentiels.*

2) *» La plainte de M. Espanol a effectivement été déposée le 22 mai 1990, soit plus de quatre ans après l'acquisition de sa maison, le 14 mars 1986, par M. Léotard. Le litige qui est au cœur de la polémique, à le supposer établi, se prescrit par trois ans et la loi prévoit que la prescription doit être relevée d'office par le parquet.*

3)*» Il est vrai que M. Nallet est devenu garde des sceaux le 2 octobre 1990. Il est inexact que* «le ministère public, dont le garde des sceaux est responsable, ne peut intervenir en quoi que ce soit», *car il est intervenu.*

» Le 14 janvier 1991, le procureur général de Lyon écrivait à M. Espanol : «J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le procureur général de Lyon ne prendra pas l'initiative des poursuites dans cette affaire.»

» Malgré cela, le même procureur général de Lyon prenait des réquisitions, le 12 juillet 1991, sans même que le plaignant n'ait eu à consigner. Fait exceptionnel, alors que la plainte était contre X..., il prenait des réquisitions contre personne dénommée. Il se trouve que, lorsque les réquisitions sont contre personnes dénommées, l'inculpation est obligatoire.

» Entre ces deux attitudes du procureur général de Lyon, a conclu Me Devedjian, *une information avait été ouverte au parquet de Lyon dans l'affaire Urba. Qu'est-ce donc qui a motivé ce changement d'attitude du procureur général, dont, comme le déclare M. Nallet,* «le garde des sceaux est responsable» ?

□ **Rectificatif.** – Le décret du 13 septembre 1989, publié au *Journal officiel* du 15 septembre 1989, fixe ainsi en son article 2 l'ordre de préséance dans les cérémonies publiques : le président de la République, le premier ministre, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale. M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, est donc, en vertu de ce décret, le quatrième personnage de l'Etat et non le troisième comme nous l'avons écrit dans nos éditions du 9 juillet.

JUSTICE

Le procès des responsables de la transfusion sanguine devant le tribunal de Paris

Le diagnostic du professeur Jacques Roux

L'audience du vendredi 10 juillet a été entièrement consacrée à l'interrogatoire du professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé de 1981 à décembre 1985, inculpé de non-assitance à personne en danger. La 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris entendra à partir du 15 juillet, les premiers témoins.

En milieu d'après-midi, le professeur Jacques Roux a reconnu ses fautes. Après quelques rafales sur Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, une ou deux piques sur M. Laurent Fabius, ancien premier ministre, et bien des digressions, le professeur, avec ses gestes ronds et les plissements de paupières qui font son charme, s'est discrètement incliné devant la Justice.

Un tragique destin

A cet instant, Me Pierre Chaigne, partie civile, s'étonnait de ce que l'ancien directeur général de la santé ne se soit pas davantage bagarré pour imposer que l'on importe massivement, dès les mois d'avril-mai 1985, les concentrés sanguins chauffés nécessaires aux hémophiles A. Et Me Chaigne avouait son incompréhension : comment le professeur Roux, «hospitalo-universitaire» à la notoriété internationale, avait-il pu ne pas exiger du conseil d'administration du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) dont il était membre, le retrait immédiat à la vente des flacons de concentrés non chauffés?

Interrogations toutes simples qui valurent à leur auteur une réponse désarmante, *mezzo voce* : *«J'aurais pu le faire, je ne l'ai pas fait. C'est tout... C'est vrai... J'aurais pu le faire à titre personnel, je le reconnais. Je ne l'ai pas fait.»* Peut-être se rendra-t-on compte un jour que ce drame – qui a déjà provoqué la mort de deux cent cinquante-six hémophiles et la contamination de quinze cents autres – fut ainsi la conséquence d'une kyrielle de démissions et d'inconsciences, greffée sur de réelles inconnues médicales et scientifiques, et de non moins réels enjeux commerciaux et financiers.

Au fil de l'audience, le professeur Roux a en tout cas permis au tribunal de mieux comprendre quels furent les débats concernant l'épidémie de sida dans la haute administration et chez les responsables politiques durant l'année 1985. Un univers où la question du chauffage des concentrés sanguins n'était de toute évidence que secondaire par rapport à d'autres fronts.

«A l'époque, raconte le professeur Roux, *on me pressait de ne pas aborder la question du chauffage. Le gouvernement n'a pas voulu envisager ce problème.»* Toute l'énergie des pouvoirs publics semble en effet accaparée par l'enregistrement officiel des tests de dépistage du sida Abbott (américain) et Pasteur (français) et leur éventuelle généralisation pour endiguer la contamination du sang lors des collectes. Or l'estimation du coût d'une telle décision – environ 160 millions de francs – fait d'autant plus réfléchir le gouvernement, soucieux d'économies, que la mise au point du test français est en retard par rapport à son concurrent.

Ainsi les services du premier ministre demanderont-ils au Laboratoire national de la santé de *«retenir le test Abbott»* en vertu d'un évident souci de préférence nationale... En regard de ces considérations tout à la fois industrielles et commerciales, le tragique destin des hémophiles est sous-estimé et négligé, chaque responsable considérant que c'est à son voisin de *prendre les mesures qui s'imposent.*

Des arguties juridiques

Or si l'on en croit le professeur Roux, la distribution de produits non contaminés aux hémophiles n'aurait dû poser aucun problème : *«A ma connaissance, il n'y a pas eu de frein de la part du ministère de l'économie et des finances pour les importations de concentrés chauffés. Personne ne m'a jamais signalé de blocage. Nous aurions dû acheter à l'étranger à partir de février 1985»*.

Mais voilà ! Englué dans la doctrine de l'autosuffisance, le CNTS, sous l'autorité du docteur Garretta, s'y refuse. Et le professeur Roux, lui-même ardent partisan de cette ligne du *«Produisons français»*, n'a aucune preuve pour démontrer qu'il avait *«changé d'optique»* sur ce point depuis la fin de l'année 1984. A plusieurs reprises, le président Jean-Louis Mazières s'interrogera du reste sur la qualité et la précision des informations transmises au gouvernement : *«Professeur Roux, avez-vous bien dit que 50 % des hémophiles étaient contaminés? Votre note du mois de mai ne reflète pas ce que vous nous dites. Le langage administratif a une curieuse tendance à atténuer bigrement les choses. Les ministres, il faut parfois leur faire un peu comprendre les choses!*

– Mais, monsieur le président, ils étaient informés! Et il y avait cinq médecins au cabinet du secrétaire d'Etat à la santé. Dans ma note du 11 juin 1985, je dis clairement au ministre que je n'irai pas défendre sa politique devant la commission consultative de la transfusion sanguine si des mesures immédiates ne sont pas prises. Vous savez, c'est rare... J'ai claqué la porte d'une réunion de son cabinet...»

«J'étais exaspéré»

Les pouvoirs publics perdront cependant un temps précieux en arguties juridiques pour déterminer s'il revient au ministre ou au directeur général de la santé, le professeur Roux, de signer l'arrêté ordonnant le non-remboursement par la Sécurité sociale des concentrés sanguins non chauffés. Soucieux des textes, respectueux des lois, la *sphère politico-administrative, alors* que la contamination se répand de manière alarmante, s'interroge en effet gravement sur le statut juridique des concentrés sanguins.

Parce qu'il s'agit, au terme de la loi, de marchandises et non pas de médicaments, les juristes de service proposeront finalement, au lieu d'interdire purement et simplement de vendre des concentrés, d'annoncer leur non-remboursement à partir du 1er octobre 1985... Une annonce du reste timide, comme honteuse. Durant cette période glauque, les pouvoirs publics semblent naviguer à vue, incapables d'aller vite, de trancher.

Du mois d'avril, où le docteur Garretta et le professeur Roux, pour une fois d'accord, considèrent qu'il est désormais certain que les produits non chauffés sont dangereux pour les hémophiles au 1er octobre, un semestre passe. Et de l'arrêté ministériel du 24 juillet à la même date butoir du 1er octobre, plus de deux mois. Cela s'appelle une «période transitoire». *«Je l'ai acceptée parce qu'elle était acceptable,* commente le professeur. *Ce n'était pas une bonne solution, mais la moins mauvaise.»*

Le professeur Roux aurait tout de même volontiers réduit cette «période» à un mois. *«C'était possible d'un strict point de vue technique.»* Il aurait surtout préféré que l'arrêté soit signé à la mi-juin. Mais il n'était plus écouté, dit-il. *«J'en avais assez. Il y avait un blocage. J'étais exaspéré.»*

Cette exaspération ne le conduisit malheureusement pas à presser le CNTS d'importer massivement des concentrés chauffés. Le président Mazières s'en étonne. Le professeur s'étonne de son étonnement : *«C'était au CNTS de prendre la responsabilité de retirer de la vente les produits dangereux.»*

Cette exaspération ne le poussa pas non plus à une démission fracassante : *«J'ai toujours eu comme doctrine que se retirer dans les moments difficiles n'est pas une attitude correcte, mais souvent une lâcheté. J'ajoute que, en février 1985, on m'a demandé de prévoir le retrait des produits non chauffés pour le budget 1986. Je regrette de le dire, mais c'est grâce à moi si on n'a pas attendu le 1er janvier 1986.»*

Le directeur général de la santé eut d'autres éclairs de conscience : *«Je suis intervenu ponctuellemnt, à certains moments... Je me suis rendu à Lyon pour leur dire d'importer. C'est vrai que je l'ai fait. A Montpellier aussi. Mais pas systématiquement.»* Le président : *«Vous étiez fonctionnaire d'autorité. Ne deviez-vous pas dire au CNTS la même chose?*

– Ce n'est pas mon opinion. Je suis un administratif. Je demandais au gouvernement d'aller rapidement, oui. Mais mon rôle n'était pas d'aller devant les centres.»

C'est précisément ce que conteste le ministère public et ce que ce vieux baroudeur, fin et rusé, finit par admettre d'une voix douce et lasse : *«C'est vrai... J'aurais pu le faire à titre personnel, je le reconnais. Je ne l'ai pas fait...»*

Reprise des débats mercredi 15 juillet.

LAURENT GREILSAMER

Au tribunal correctionnel de Paris

Le capitaine Barril contre «le Monde»

La 17e chambre correctionnelle de Paris se prononcera le 17 septembre sur la poursuite engagée par l'ancien capitaine Paul Barril, qui reproche au *Monde* et à notre collaborateur Edwy Plenel d'avoir porté atteinte à son honneur et à sa considération dans un article consacré à l'affaire des Irlandais de Vincennes, publié le 21 septembre 1991.

Il ne manque qu'une machine à écrire. Ce jeudi 9 juillet, la 17e chambre correctionnelle ressemble au cabinet d'un juge d'instruction qui aurait bien voulu laisser sa porte ouverte. Il serait d'ailleurs difficile de convaincre ce passant égaré dans les couloirs en cherchant la Sainte-Chapelle que cette salle minuscule est réservée à un simple procès en diffamation. Car on y parle de choses graves pour un Etat de droit. Le tribunal examine dans ses moindres détails l'arrestation de trois Irlandais à Vincennes le 28 août 1982, et le président, M. Jean-Yves Monfort, veut tout savoir sur ces erreurs de procédure qu'un officier de gendarmerie a couvertes en croyant protéger l'Etat, ou tout au moins l'Elysée. Il se fait expliquer par le menu comment s'est développée l'hypothèse selon laquelle les armes et les explosifs découverts dans cet appartement de Vincennes auraient été *«apportés»* pour faire *«tenir»* une arrestation fragile.

Et, au fil des heures, l'audience montre comment cette hypothèse est devenue peu à peu une certitude. Pendant plus de deux heures, un témoin, M. Bernard Jegat, explique son engagement militant pour la cause irlandaise qui l'a conduit à accepter de stocker des armes. Il décrit son affolement lorsqu'il a cru que ses amis irlandais étaient pour quelque chose dans l'attentat de la rue des Rosiers. C'est ce doute qui l'a amené à tout raconter à un officier du GIGN, le capitaine Paul Barril. Bernard Jegat lui a donc donné les armes et les explosifs qu'il possédait. Mais, après l'arrestation des Irlandais, il a compris que c'était ces mêmes armes qui avaient été *«découvertes»* dans l'appartement de Vincennes.

Il crie sa colère devant la passivité de la justice et semble tout étonné qu'aujourd'hui on le laisse parler si longtemps. Car c'est après un exposé bien plus bref qu'il a été reconnu coupable de détention d'armes sur la base de ses propres déclarations, et il ne comprend pas pourquoi le capitaine Barril n'a jamais été poursuivi, alors qu'une information judiciaire pour transport d'armes avait été ouverte. Un autre cri lui succède. Celui d'un homme qui fut le commandant Jean-Michel Beau. C'est lui qui a *«habillé les erreurs du GIGN»* pour protéger la cellule élyséenne. *Mais il n'avait jamais imaginé que* des gens de son propre corps apporteraient des armes pour fabriquer une procédure. Maintenant, il en est certain, car les descriptions des armes faites par Jegat correspondent très exactement à ce qu'on lui a fait saisir dans l'appartement de Vincennes. Condamné pour subornation de témoins, réduit au chômage, lui non plus ne comprend pas qu'un fait bien plus grave n'ait jamais donné lieu à poursuites.

«Un procès en ombres chinoises»

Pierre Péan, journaliste et écrivain, vient ensuite décrire au tribunal l'enquête qu'il a menée parallèlement à celle d'Edwy Plenel et qui l'a conduit, en rencontrant d'autres personnes, à la même conclusion : les armes ont été déposées à Vincennes. Alors, on parle d'attentat aux libertés et l'on prononce le mot de *«forfaiture»*, deux crimes qui seront couverts par la prescription le 28 août 1992.

Le passant égaré cherche des yeux ce capitaine Barril dont le nom revient à chaque instant. Comment expliquer qu'aujourd'hui, il est le plaignant et qu'il n'a pas jugé utile de venir? Me Joséphine Trang, conseil du capitaine Barril, s'en charge en ramenant le débat sur le terrain de la diffamation avant de *«dénoncer»* un procès anti-Barril dans le but de le faire inculper avant la prescription. Mes Yves Baudelot et Christine Courrégé demandent la relaxe en se référant à certains passages du réquisitoire de Mme Edith Dubreuil. C'est un comportement exceptionnel, mais le visiteur égaré était déjà parti lorsque le magistrat du parquet avait abondamment souligné le sérieux de l'enquête menée par le journaliste avant de stigmatiser, en termes à peine voilés, l'opération de Vincennes *«menée sans scrupules, en employant tous les moyens»*.

Aussi Mme Dubreuil s'interrogeait-elle sur les motifs qui avaient conduit le capitaine Barril à engager cette poursuite : *«Il est bien étrange que la partie civile ait cru devoir s'aventurer sur un terrain aussi dangereux (...). Alors qu'elle n'a pas été inquiétée dans la procédure, c'est comme si elle avait voulu, malgré cela, un procès pour elle en ombres chinoises, à l'instar de celui qui, comme la guerre de Troie, n'aura pas lieu.»*

MAURICE PEYROT

REPÈRES

FAITS DIVERS

Des incidents ont opposé adolescents et policiers à Brunoy (Essonne)

Des sapeurs-pompiers et des policiers ont été attaqués par des jeunes à Brunoy (Essonne) dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 juillet. Vers 2 heures, une cinquantaine d'adolescents se sont réunis dans le quartier des Hautes-Mardelles. Ils entendaient protester contre la fermeture par la mairie d'une maison des jeunes qui avait été détériorée. Certains d'entre eux ont mis le feu à une pile de palettes en bois. Les pompiers, alertés, sont arrivés sur les lieux sous les jets de pierres et de bouteilles. Quelques minutes plus tard, les policiers ont subi les mêmes assauts. L'affrontement a duré plus d'une heure. Seuls quelques dégâts matériels sont à déplorer. La police n'a procédé à aucune interpellation.

ASTRONOMIE

Nouvelle rencontre de Giotto avec une comète

La sonde spatiale européenne Giotto, qui, en 1986, avait connu son heure de gloire en survolant la comète de Halley, a renoué avec le succès en frôlant, jeudi 10 juillet à 17 h 30, une comète de second rang : Grigg-Skjellerup. La performance est remarquable dans la mesure où Giotto n'était pas, au moment de la rencontre, dans le meilleur état de fraîcheur (*le Monde* du 8 juillet). Construite pour deux ans, elle a tenu plus du triple. Sur les onze instruments qu'elle transportait, sept ont été remis sous tension, début juillet, pour observer Grigg-Skjellerup d'une distance comprise entre 200 et 300 kilomètres. Les scientifiques attendent avec impatience le dépouillement des premiers résultats. Il est en effet important pour la compréhension de la formation du système solaire de comparer les caractéristiques de deux de ces témoins des premiers âges que sont les comètes : une comète très jeune et très active, Halley, avec une autre, plus vieille et très érodée, Grigg-Skjellerup.

Malgré la grande faiblesse de Giotto, les responsables de la mission envisagent de modifier la trajectoire de la sonde pour un possible autre rendez-vous.

ÉDUCATION

Projet de création d'une université islamique de France

La Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) projette d'ouvrir à Paris, à partir de septembre 1993, une université islamique de France, chargée de *«former des cadres pour la communauté musulmane de France»*. Cette future université, fondée par le Centre européen de recherche et d'information sur l'islam (l'une des cent quarante associations regroupées dans la FNMF), devrait fonctionner dans un premier temps *«sur le modèle des* open universities, *dispensant des cours uniquement le week-end»*, dans les mosquées de Paris et de la région parisienne. Avec un budget initial de 200 000 F par an, l'université devrait également assurer une formation complémentaire aux imams formés à l'étranger, qui souhaitent officier en France. Cette université est complètement indépendante de l'Institut européen des sciences humaines destiné à la formation d'imams qui s'est récemment ouvert dans la Nièvre à l'initiative de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF).

SPORTS

CYCLISME : le 79e Tour de France

La charge de la brigade légère

Alors qu'on attendait, vendredi 10 juillet, les sprinters belges sur les routes des Flandres, c'est le Français Laurent Jalabert (Once), déjà quatrième la veille, qui s'est imposé entre Roubaix et Bruxelles, obtenant sa première victoire d'étape dans le Tour. Une étape animée avec brio par un autre Français, Thierry Marie (Castorama), mais marquée surtout par le coup d'éclat de Claudio Chiappucci (Carrera) et de Greg LeMond (Z), qui parvenaient finalement à fausser compagnie au peloton, à une vingtaine de kilomètres de l'arrivée, avec le Danois Holm et Jalabert. Au classement général, le Français Pascal Lino (RMO) conserve le maillot jaune, mais son coéquipier Virenque voit le Canadien Bauer (à 3 min 11) et l'Italien Chiappucci (à 3 min 34) le devancer. LeMond, Bugno et Indurain sont respectivement à 4 min 29, 5 min 6 et 5 min 33 du leader.

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

On ne saura jamais si, en passant à Braine-l'Alleud, dans la province de Brabant, à quelques kilomètres du champ de bataille de Waterloo, Chiappucci l'Italien et LeMond l'Américain se prirent soudain pour *Blücher et Wellington, au matin de* ce 18 juin 1815 qui devait sceller la défaite de Napoléon. S'étaient-ils, eux aussi, rencontrés dans cette ferme de la Belle-Alliance pour décider, le moment venu, de desserrer l'emprise invisible de cet autre aigle, espagnol celui-là, nommé Indurain, qui, trônant sagement au sein du peloton, observe les taureaux s'épuiser dans de folles étapes et attend patiemment l'heure de vérité, lundi, à Luxembourg?

L'estocade des mousquetaires

Le fait est que grâce à eux et à quelques autres, tel le hussard Thierry Marie, qui n'en finit pas de faire des avances à une course bien ingrate envers lui, la «plaine» belge traversée par cette sixième étape fut tout sauf morne. N'en déplaise à un Victor Hugo qui n'aurait certainement pas été insensible aux misérables qui, à l'arrière de la course, ramaient sous la pluie, sur des routes glissantes, sans pouvoir toujours éviter la chute. A l'avant, la bataille faisait rage sous l'impulsion d'un Chiappucci de nouveau en proie à ses pulsions de dynamiteur et qui *profitait de chacun des fameux* «casse-pattes» qui font, avec les pavés du nord, la réputation du Tour des Flandres pour faire exploser un peloton obligé de se frayer, en file indienne, un passage dans le véritable couloir humain qui menaçait de l'étouffer. Infatigable, l'Italien attaquait dès les premiers kilomètres, d'abord au mont de l'Enclus, puis dans la côte de Kwaremont, enfin dans le Kreusberg, épaulés par des flambeurs nommés LeMond, Capiot et Marie. Sentant le souffle de la meute sur ses talons, ce dernier filait seul, par monts et par vaux, dopé sans doute par le souvenir de sa chevauchée fantastique de l'an dernier, entre Arras et Le Havre. Les Tours se suivent et ne se ressemblent pas. Il capitulera donc, non sans passer sa flamme à un Chiappucci qui, à 26 kilomètres de l'arrivée, décidera de jouer les d'Artagnan.

Et c'est ainsi que l'on verra quatre mousquetaires porter l'estocade, deux d'entre eux choisissant de se ménager en attendant de savoir qui tirerait leur épingle de cette escapade, les deux autres menant le bal, piaffant comme des étalons lâchés dans une prairie normande. Deux grands seigneurs pour un grand spectacle. Une vraie course contre la montre, menée à plus de 60 kilomètres à l'heure, avec un écart se creusant au fil des kilomètres.

Somptueuse charge qui donnait *presque envie de taper dans ses* mains. Non que la poignée de secondes arrachées ainsi par deux prétendants à d'autres prétendants changeait vraiment la face du Tour. Mais elle signait le chef-d'œuvre de deux champions faisant étalage de leur classe, pour leur plaisir et pour celui d'une foule chaleureuse. Du cyclisme champagne pour trinquer à la santé apparemment retrouvée d'un Greg LeMond dont chaque soir les caméras indiscrètes venaient, depuis le départ, prendre le pouls.

PATRICK FRANCÈS

Les classements

SIXIÈME ETAPE

Roubaix-Bruxelles (167 km)

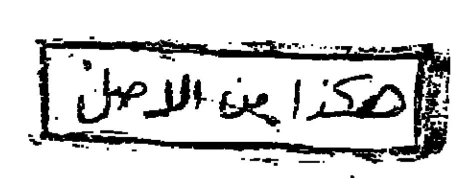
1. Jalabert (Fra), 3 h 37 min 6 s; 2. Chiappucci (Ita), même temps; 3. Holm (Dan), même temps; 4. LeMond (EU), même temps; 5. Museeuw (Bel), à 1 min 22 s.

Général : 1. Lino (Fra), 26 h 22 min 53 s; 2. Bauer (Can), à 3 min 11 s; 3. Chiappucci (Ita), à 3 min 34 s; 4. Virenque (Fra), à 4 min 2 s; 5. LeMond (EU), à 4 min 29 s.

□ **JEUX OLYMPIQUES : la Yougoslavie accepte les conditions du CIO.** – Le Comité olympique yougoslave, qui regroupe la Serbie et le Monténégro, a accepté, vendredi 10 juillet, la proposition du Comité international olympique (CIO) sur les conditions de participation de ses athlètes aux Jeux de Barcelone (*le Monde* du 10 juillet). Ces athlètes seront en uniforme blanc, sans la moindre mention nationale. L'hymne et le drapeau olympiques salueront leurs éventuels succès.

RELIGIONS

□ **Le pasteur Stewart réélu à la présidence de la Fédération protestante de France.** – Réunie en conseil les 4 et 5 juillet dernier, la Fédération protestante de France (FPF) a réélu à sa tête le pasteur Jacques Stewart pour une durée de quatre ans. Lors de cette réunion, la FPF a rappelé quelle était sa position sur la question de l'avortement qu'elle *«condamne»* en tant que tel, tout en continuant à soutenir la loi Veil. La FPF a également regretté que la réforme du code pénal, récemment adoptée, prévoit une peine de sûreté de trente ans pour certains condamnés à perpétuité. *«C'est une manière déguisée d'éliminer quelqu'un de la société,* a expliqué le Pasteur Stewart. *Finalement, c'est une exécution.»*



Le Monde

HEURES LOCALES

Armada de voiliers à la pointe de la Bretagne

Deux mille bateaux traditionnels ont mis le cap sur Brest pour participer, pendant trois jours, à la fête des vieux gréements et des marins

BREST

de notre correspondant

BREST se fait pimpante. La ville a donné un coup d'accélérateur à une campagne d'embellissement. La rue de Siam, l'artère qui doit son nom à l'arrivée d'ambassadeurs d'Asie en représentation auprès de Louis XIV, a repris des couleurs. On a également repeint un autre lieu célèbre : le pont de Recouvrance, meilleur point de vue au-dessus de l'arsenal, avec ses deux piles en forme de guillotine, et siège de toute manifestation respectueuse des traditions.

Le port de commerce joue aussi les coquettes. Sur un ancien entrepôt devenu immeuble d'affaires, on a déployé une grande fresque navale qui est la figure de proue de «Brest 92». Mais il y a surtout la grande rade. Pour certains, elle est la plus belle du monde, en tout cas, l'une des plus imprenables, militairement parlant. Pour une fois, les bateaux de commerce et les bâtiments gris de la marine nationale vont laisser la place à la plus large flottille de bateaux anciens jamais réunie en Europe. Deux mille embarcations, douze mille marins ont déjà franchi le goulet entre la pointe des Espagnols et Sainte-Anne-du-Portzic. Une armada pacifique de vieux gréements, de misainiers, chaloupes, sloops, cotres, ketchs ou goélettes.

Les organisateurs, la revue *le Chasse-Marée* (35 000 exemplaires), la ville de Brest et la marine nationale, avaient prévu, dans un premier temps, la venue de mille cinq cents bateaux. Devant l'engouement suscité par ce rassemblement, les candidatures n'ont cessé d'affluer. Onze grands voiliers sont aussi de la fête.

Un nouvel objectif

Mais leur présence est presque symbolique. Ils rehaussent le décor, car l'intérêt de «Brest 92» réside avant tout dans la réunion d'une quantité de bateaux de tout acabit, de toute taille, de tout profil, qui ont marqué la vie maritime d'autrefois. Ces embarcations étaient taillées pour le labeur : pêche, cabotage, ou pilotage. Elles étaient la carte de visite des ports, petits et grands. En France, il en existe deux cents types différents. La vapeur, le diesel et l'acier sont passés par-là. Alors on a vite oublié que ces navires et ces barcasses étaient de petits chefs-d'œuvre, jusqu'à ce que des passionnés de vieux gréements s'attellent à la reconstitution de ce patrimoine en péril, aidés par la Fédération régionale pour la culture marine.

L'une des premières vieilles coques sauvées de l'oubli s'appelait la *Notre-Dame-de-Rumengol*, une ancienne gabare de la rade de Brest ; plusieurs dizaines d'autres ont pu survivre. Autour de cet engouement naissant pour la marine traditionnelle, s'est créée une luxueuse revue, *le Chasse-Marée*, désormais présente dans tous les musées maritimes du monde.

Non seulement on rénove les vieux bateaux, mais on en construit de nouveaux, répliques fidèles de leurs aïeux. Et parfois il ne reste plus que le fil ténu de cartes postales pour assurer cette continuité maritime. A l'occasion de la fête «Brest 92», cent trente de ces bateaux anciens ont été reconstruits, et quatre-vingt-trois, entièrement finis, atteindront la rade. Ceux-là seront les héros de la fête.

Les chantres des vieux gréements entendent maintenant envoyer la toile sur un nouvel objectif. *«Nous voulons lancer une réflexion sur la sauvegarde de l'environnement portuaire traditionnel»*, souligne M. Jacques Kerhoas, le capitaine de l'opération. La création du port-musée de Douarnenez donne ce nouveau cap. Les vieux bateaux sont désormais poussés par la vague de la popularité.

GABRIEL SIMON

Douarnenez choisit la marine en bois

DOUARNENEZ

de notre envoyé spécial

LE 15 juillet, la célèbre baie de Douarnenez offrira un spectacle encore jamais vu. Les vieux gréements venant de Brest cingleront vers l'antique clocher de Saint-Herlé dont le granit patiné domine les toits d'ardoise de l'ancienne capitale de la sardine. Parmi les dizaines de milliers de spectateurs observant cette armada de la nostalgie, un homme au moins aura de la peine à dissimuler son émotion : M. Michel Mazéas, soixante-quatre ans, le maire de Douarnenez.

Fils et père de marin-pêcheur, moussaillon à l'âge du certificat d'études, toujours patron de la vedette de sauvetage, devenu enseignant puis, il y a déjà vingt ans, le premier magistrat de sa cité, ce militant du Parti communiste depuis près d'un demi-siècle a osé parier, pour assurer l'avenir de ses concitoyens, sur le dernier engouement des Français : la marine de grand-papa. Une passion élitiste s'il en fut et qui pouvait faire grogner les douarnenistes bourlingueurs.

Pourtant, M. Michel Mazéas a surmonté ses propres réticences. Depuis des années, patiemment, il engage chaque jour davantage sa municipalité dans une politique audacieuse et, bien entendu, risquée. La fête de la marine en bois sera l'une des premières mises à l'épreuve de ce choix. On inaugurera le bassin du port-musée, nouvel et coûteux équipement voulu par M. Mazéas.

Un site béni par Neptune

C'est il y a une quinzaine d'années que tout a commencé. Une poignée de douarnenistes, amoureux de vieilles coques, fondent l'association Treizour (le passeur, en breton) et entament une étrange collecte : le ramassage des épaves pourrissant dans ces cimetières marins que sont devenus les rias, les fjords armoricains. Pour eux l'année du patrimoine décrétée en 1980 est un encouragement. Une fédération régionale pour la culture maritime choisit Douarnenez pour établir son PC. Alors, tout s'enchaîne. Une bande de copains barbus, navigateurs impénitents et passionnés par les navires d'antan, éditeurs de la revue *le Chasse-Marée*, s'installent au-dessus du port de pêche.

Ces doux dingues de la marine en bois ne manquent pas d'imagination. Avec la complicité des militants de Treizour, ils ouvrent bientôt un atelier de formation de charpentiers pour que le savoir-faire ne fasse pas naufrage. Puis, comme les vieilles coques entreposées dans une pâture continuent à pourrir, on cherche un abri. M. Michel Mazéas persuade son conseil municipal d'amputer le budget de 1,8 million de francs pour acheter une ancienne conserverie. Voici le Musée du bateau, investissement payant puisque les collections ont attiré l'an passé 60 000 visiteurs.

Comme Douarnenez, décidément, semble accepter ces initiatives, M. Jakez Kerhouas, organisateur de rassemblements de vieux gréements, propose à la ville de recevoir une de ces manifestations, en 1986. La municipalité risque 300 000 francs dans l'aventure et «récolte» 150 000 curieux. Elle récidive en 1988 et cette fois huit cents voiliers accourent. Les rues étroites et assoupies de la vieille cité sont envahies par les touristes. Il n'en faut pas davantage pour convaincre les hôteliers (douze établissements totalisant 300 chambres), les responsables de terrains de camping et les commerçants que la marine en bois est un filon à exploiter.

Douarnenez alors se souvient et même se regarde avec un œil nouveau. Après tout, ce promontoire est un site béni par Neptune. Au nord, la baie où les bancs de sardines étaient jadis si épais qu'au début de ce siècle près de mille chaloupes montées par cinq mille pêcheurs y jetaient leurs filets bleus à quelques encablures seulement des conserveries. De cette époque, émaillée d'épisodes dramatiques, il est resté une industrie des pêcheries qui, des fabriques de filets aux mareyeurs, en passant par les grands chalutiers et les usines de conditionnement ultra-modernes, emploie encore deux mille personnes. A l'ouest, la station balnéaire de Tréboul, longtemps reliée à Quimper par un chemin de fer, et au port de plaisance où dorment quatre cents coques de plastique.

Journal de bord

DEUX mille bateaux doivent «mouiller» en rade de Brest dès le samedi 11 juillet. Jusqu'au mardi 14, le spectacle sera sur l'eau et à quai.

Sur l'eau, une partie de la flottille participera, tous les après-midi, par rotation, à des régates et à des manœuvres sous voile. Appareillage entre 10 h et 11 h.

A quai, il sera possible de visiter les vieux gréements faisant relâche et des bâtiments de la marine nationale qui, pour la première fois, ouvre le port de guerre au public. A voir aussi, des expositions de grands musées maritimes internationaux, un Salon du bateau en bois (400 exposants), un festival du film d'histoire et d'ethnologie maritime (150 documents).

Tous les jours, de 10 h à 3 h du matin, la fête populaire se poursuivra avec les concerts des 1 500 musiciens, des joutes nautiques, des poissonnades, des grillades et des jeux de lumière sur les vieux gréements.

La fête se poursuivra à Douarnenez où la flottille arrivera le mercredi 15 juillet. Le lendemain inauguration du port-musée. Le 17, défilé des quatre-vingts bateaux reconstruits dans le cadre d'un concours national.

Entre les deux une ria, Port-Rhu, où la marée remonte sur deux kilomètres. Un abri si sûr qu'un port de commerce y prospéra longtemps. Un seul mais gros défaut : quand l'Atlantique se retire les cargos restent au sec. Il y a plus d'un siècle que les ingénieurs proposent d'aménager l'exutoire de ce havre pour qu'il reste flottable au jusant. Comme on ne les a pas écoutés, Port-Rhu a été délaissé par les navigateurs et utilisé comme décharge sauvage. Tout cela en pleine ville.

Les douarnenistes s'étaient accoutumés à cette incongruité. Les gaillards du *Chasse-Marée*, venus d'ailleurs, l'ont vite relevée. D'où leur proposition, dès 1984, d'équiper Port-Rhu d'un mini-barrage et, sur ce bassin à flot muni d'une porte, d'ancrer des bateaux d'autrefois : autrement dit d'en faire un musée de pleine eau. L'idée, trop nouvelle en France où ce type de musée n'existe pas, fut d'abord rejetée. *«Quoi, des dépenses pour faire flotter à nouveau de méchantes épaves? Vous n'y pensez pas»*, objectèrent les équipages des chalutiers. Puis, après les «démonstrations» de 1986 et 1988, ils se laissèrent convaincre. Le projet, appuyé par le maire mais critiqué par les écologistes, redoutant un nouveau Trébeurden, fut finalement adopté par le conseil municipal. Ayant trouvé un ardent défenseur au ministère de la culture, il a renversé toutes les autres barrières. Douarnenez qui avait par deux fois laissé passer sa chance, d'abord en refusant les crédits du plan Marshall, puis en négligeant l'offre d'une école nationale de voile, l'a saisie cette fois-ci.

Après tout, la pêche ne sera peut-être pas éternelle. Quant au port de plaisance, il rapporte fort peu en finances et en emplois, eu égard à l'espace qu'il occupe. Le patrimoine maritime paraît beaucoup plus prometteur. Il a déjà apporté à Douarnenez une maison d'édition florissante, un musée fort couru, un centre de formation, un chantier naval et des manifestations très suivies.

Recentrer la ville

Avec le port-musée, on hisse la grand-voile. Une étude de marché lui attribue 600 000 visiteurs par an. Il est vrai que, sur deux kilomètres de plan d'eau, on trouvera une cinquantaine de navires anciens, dont certains seront visitables et d'autres disponibles pour des croisières au large. Sur les rives, qui déjà fleurent bon le calfat et le cachou (dont on enduit les voiles), s'échelonneront un aquarium, un chantier naval à l'ancienne et bien d'autres activités. Au fond de la ria un port sera réservé aux propriétaires de vieux gréements.

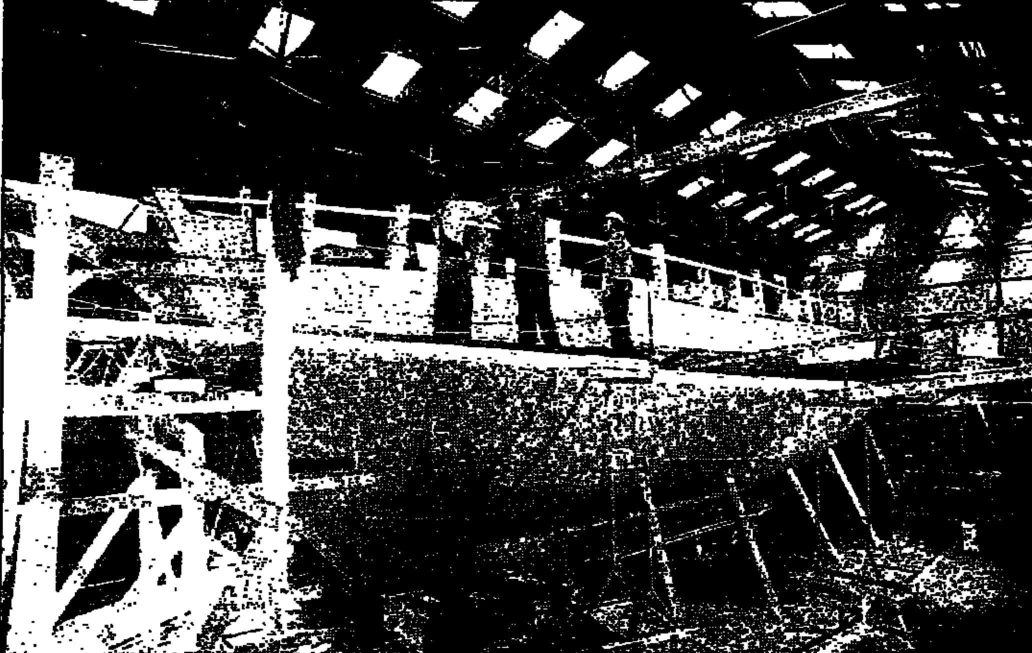
Cet espace, constamment animé, va recentrer la ville et constitue une aubaine urbanistique. Car l'immense commune de Douarnenez (2 500 hectares) est un agglomérat de quatre localités qui n'a jamais trouvé son unité. Le vieux Port-Rhu requinqué en port-musée se trouve exactement au carrefour de Douarnenez, Ploaré, Pouldavid et Tréboul et leur fournit enfin le trait d'union qui manquait.

Les travaux d'aménagement du plan d'eau – quais appareillés à l'ancienne, barrage, porte à marée, estacades de bois – servent déjà de références aux entreprises locales qui les ont réalisés. Les dépenses engagées s'élèvent à 75 millions (dont 10 millions versés par la ville), et la facture finale ne sera pas loin de 100 millions. Une société d'économie mixte, contrôlée par la ville, mais comptant d'autres partenaires (1), va gérer l'ensemble Musée du bateau, port-musée et activités annexes. Pour assurer son «grand équilibre», il lui faudra comptabiliser 260 000 entrées à 52 francs. Son président, M. Jean-Michel Le Boulanger, un universitaire de trente-cinq ans, adjoint au maire, se dit certain d'y arriver dès l'an prochain.

Le développement économique de Douarnenez va-t-il changer de cap? *«Sûrement pas*, disent tous les partisans de la nouvelle donne, *mais il va marcher sur deux jambes, plus solides : la pêche et l'industrie d'une part, le tourisme sous toutes ses formes de l'autre. Mais surtout la ville est en train de changer d'image.»* Premiers frémissements : des promoteurs immobiliers ont racheté l'usine de conserve du Capitaine Cook pour la transformer en appartements avec vue sur le port. Deux chaînes hôtelières pointent le nez. Les commerces locaux se transforment, une quincaillerie centenaire se lance dans l'accastillage ancien et ouvre une boutique à l'enseigne de la marine en bois, juste en face du port-musée. Pour les vieux douarnenistes c'est un signe des temps.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Les actionnaires de la SEM du Port-Musée sont : ville de Douarnenez (51 %), département du Finistère (10 %), Générale des eaux (25 %), CCI de Quimper (5 %), Caisse d'épargne (5 %), Chasse-Marée (2 %), Amis du musée (1 %), GIE Douarnenez (1 %).



Le chantier de la *Recouvrance* à Brest. MICHEL LE COZ/EXPLORER

Renaissance d'une goélette

BREST

de notre correspondant

LE plus grand des bateaux à voile jamais reconstruits en France est en chantier à Brest. Comme par le passé, maîtres charpentiers et forestiers sont allés choisir le bois sur pied. La *Recouvrance*, c'est le nom du navire, a été taillée dans les meilleures pièces des forêts domaniales françaises. La matière première ne manque pas. Colbert, qui avait lancé un plan de boisement pour la marine de guerre, a laissé un gros héritage. *«Il n'avait prévu ni le fer ni la vapeur*, explique M. Roger Goujeon, chef du projet de la construction de la *Recouvrance*. *Si bien qu'aujourd'hui on dispose d'un parc forestier deux fois et demie plus important qu'il ne l'était au dix-neuvième siècle»*.

Les bûcherons ont abattu deux cents arbres. Ils se sont approvisionnés en chênes au fût bien élancé de la forêt de Gavres, près de Redon, pour la quille. Ils ont choisi des mélèzes des Alpes pour le pont, des sapins du Béarn pour la mâture, du bois «courbant» de la Mayenne, comme moulé par la nature, pour les arrondis de la carcasse. Dans chaque tronc, les ouvriers ont éliminé l'aubier, c'est-à-dire la couche molle, de manière à ne travailler que dans le fil du bois et trouver ainsi la meilleure résistance.

Les travaux ont commencé il y a un an sur le port de commerce de Brest, où des milliers de personnes sont venues voir les charpentiers d'un chantier naval de L'Ile-aux-Moines (golfe du Morbihan) fabriquer et assembler les cinq cent quatre-vingt pièces de la coque, telles que l'ingénieur Hubert les avait conçues, en 1817. Car ce bateau ressemblera trait pour trait à une série d'*«avisos mâtés en goélette de six caronades (canons) de 18»* dont les ancêtres se sont appelés *Iris, Daphné, Levrette, Fine, Doris*. La *Recouvrance*, elle, a le nom du quartier le plus célèbre de Brest, où Mac Orlan venait traîner sa pipe et son bonnet et que, retour aux sources, Richelieu et Colbert ont transformé en arsenal de la flotte royale.

A l'origine de ce pari, une poignée de loups de mer passionnés de vieux gréements. *«On voulait un bateau qui soit important mais pas trop dispendieux. La goélette, c'était idéal. On en a répertorié trois cent quatre-vingt entre 1800 et 1870. Celle d'Hubert nous a semblé de reconstitution plus facile»*, explique M. Roger Goujeon. Mais il a fallu s'atteler à un travail de bénédictins, aux archives du service historique de la marine, à Rochefort, pour refaire les plans dans les moindres détails.

Brest a alors renoué avec les riches heures de la construction navale. Sur la quille, les maîtres charpentiers ont fixé les *«varangues et la carlingue et disposé les membrures, reconstituant ainsi la masse osseuse du bateau, qu'ils ont ensuite recouverte des bordées bien ceintrées à l'étuvée»* (technique ancestrale consistant à bouillir le bois pour l'assouplir). Le massif arrière a été constitué des arcasses, de la lisse, des hourdis et de l'étambot. A l'avant, on a construit la guibre et le beaupré. De son couronnement arrière à la tête d'étrave, la goélette fait vingt-cinq mètres de long, et les deux mâts auront une légère guette (inclinaison) sur l'arrière, avec une voilure à hunier (carrée).

La *Recouvrance* ne sera réellement terminée qu'en mai 1993. A l'intérieur, les conditions de vie seront sans commune mesure avec le temps où ces goélettes, réputées pour leur rapidité, poursuivaient les navires qui se livraient au commerce d'ébène. Dans l'aménagement intérieur, on jouera sur la chaleur du bois massif. Après la course aux négriers, place au tourisme d'affaires et aux mini-croisières pour les écoliers.

Cette reconstitution à l'identique coûte 13 millions de francs. La ville de Brest en a financé la plus grande part, aidée par le conseil général, le conseil régional et des sponsors. Mais mille huit cents personnes ont aussi apporté leur écot pour la reconstitution de ce patrimoine collectif.

G. S.



EUROFI

REPÈRES

BASSE-NORMANDIE

La voile participe à la promotion du département de la Manche

POUR promouvoir son patrimoine maritime et ses kilomètres de littoral, le conseil général de la Manche a choisi de s'associer à la Fédération française de voile pour organiser la première édition de la Starmanche (*le Monde* daté 17-18 mai). Une course au large en trois étapes, entre Granville, Cork (Irlande) et Poole (Angleterre), qui a rencontré un vif succès auprès des vingt-trois équipages engagés sur des voiliers monotypes du constructeur Jeanneau.

Lors de l'arrivée de la dernière étape, à Cherbourg, M. Jean-Louis Monneron, président de la Fédération française de voile (FFV), et M. Claude Asselin, vice-président du conseil général de la Manche, ont annoncé que « *la Starmanche, inscrite au calendrier officiel permanent de la FFV, sera reconduite tous les deux ans* ».

« *Cette épreuve est un exemple de ce que l'on peut faire dans un département où l'on dit trop souvent qu'il ne se passe rien* », a déclaré M. Philippe Bertin, chargé de la communication au conseil général. La prochaine édition de la Starmanche aura lieu en 1994, année du cinquantenaire du débarquement allié sur les côtes de Normandie.

BRETAGNE

Presse mobile pour le traitement des déchets dans les Côtes-d'Armor

UNE société de Pleslin-Trigavou, dans les Côtes-d'Armor, propose aux collectivités une presse mobile comme solution au traitement des déchets. Une unité mobile de compactage, qui se déplace à la demande pour conditionner les ordures, a été expérimentée par la société Basio. Elle garantit, selon ses concepteurs, « *des gains d'argent, de temps et de place* », car elle évite aux collectivités des investissements pour des équipements fixes. En réduisant de cinq à dix fois le volume des ordures, selon leur nature, elle fait aussi baisser le coût du transport.

Le conditionnement en balles, cerclées automatiquement, et la récupération des liquides à la sortie de la presse avant leur traitement en station rendent également plus propre le transfert des déchets. Moins de frais, moins de manutention, un meilleur respect de l'environnement, ces atouts de la presse baladeuse ont séduit les élus du conseil général des Côtes-d'Armor.

Ils ont décidé de financer la moitié des essais, car cette unité mobile pourrait apporter une solution au compactage dans les déchetteries, que préconise le schéma départemental de traitement des déchets.

LIMOUSIN

L'or au secours de l'uranium en Haute-Vienne

MALGRÉ l'arrêt programmé de son exploitation uranifère, la COGEMA ne se désengage pas tout à fait de la région Limousin. La société conserve la mine d'or du Bourneix dans le département de la Haute-Vienne qui a déjà produit deux tonnes d'or depuis le début de l'année, au lieu de 1,8 en 1991.

Après la fermeture de Salsigne, (Aude) Le Bourneix, près de Saint-Yrieix-la-Perche, est la dernière mine en exploitation dans la Communauté. En activité depuis plus d'un siècle, abandonnée pendant la seconde guerre mondiale, elle a été rouverte dans les années 1980 par Penarroya, à l'époque où les cours de l'or étaient au plus haut.

Depuis, les prix se sont effondrés (62 000 francs le kilo actuellement) et Penarroya qui extrayait 600 kilos par an a stoppé son activité en 1988. La COGEMA prit alors la relève en investissant dans une unité de cyanurisation des concentrés aurifères pour diminuer les coûts de traitement. Le site emploie actuellement quatre-vingt-cinq salariés.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Georges Chatain (Limoges), Patrick Le Nen (Saint-Brieuc) et Jean-Jacques Lerosier (Caen).

Eloge de la légitimité économique et sociale

Quelques mois après les élections régionales, les CESR, instances de représentation des organismes professionnels et des milieux sociaux, renouvellent leurs bureaux

POUR quatre raisons au moins, le renouvellement des bureaux et dans le même temps l'élection des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), qui ont eu lieu au mois de juin et au début du mois de juillet, méritent de retenir l'attention.

Ces évènements interviennent dans la foulée du renouvellement au scrutin proportionnel, en mars dernier, des conseils régionaux, dont plusieurs ne fonctionnent pas de manière idéale, à cause des majorités volatiles ou changeantes qui s'y dégagent au cas par cas. Dans ces conditions et par contrecoup, la deuxième assemblée régionale, dont les pouvoirs restent uniquement *consultatifs, peut cependant apparaître* comme un lieu de stabilité et de réflexion sérieuse d'autant plus apprécié.

Les nouveaux conseils régionaux fraîchement élus n'exprimeront réellement leur volonté politique, pour la première fois, qu'à l'occasion de la préparation et du vote du budget de 1993. Or les CESR, comme le veut la loi de décentralisation du 2 mars 1982, sont saisis préalablement à l'assemblée politique du « projet de loi de finances régionales ». Les avis qu'ils émettent, et la manière dont la presse locale rend compte de leurs débats, les placent donc chronologiquement sous les feux de la rampe avant le conseil régional. Il en ira de même pour la préparation des contrats de plan (et le choix des grands équipements) qui couvriront la période 1994-1998.

Dans plusieurs régions les présidents de CESR ne se représentent pas, alors qu'ils étaient parfois à la tête de l'institution depuis... vingt ans, c'est-à-dire depuis que ces instances ont été placées sur les fonts baptismaux par la loi du 5 juillet 1972. Ici (en Languedoc-Roussillon), le président Philippe Lamour s'efface pour raison de santé, là (en Auvergne) un décès récent ouvre *naturellement la course à la succession.* Ailleurs, en Midi-Pyrénées, en Bretagne (où vient d'être élu au premier tour un brillant professeur d'université, M. Yves Morvan), et dans les régions d'outre-mer par exemple, l'élection constitue un évènement régional majeur auquel sont attentifs tous les milieux, politiques, économiques, sociaux, universitaires, patronaux. Même si le poste de président du CESR n'est pas aussi flatteur ou envié que celui de président du conseil régional ou de préfet, la fonction dépasse de beaucoup le seul coté honorifique. Pour ne prendre qu'un exemple, les analyses que développe M. Tony Manglou, président du CESR de la Réunion sur la situation économique de l'île sont non seulement pertinentes mais tranchent par leur franchise avec le côté souvent biaisé des discours des élus de tout bord du conseil général ou de l'assemblée régionale.

Expression de la démocratie participative

Que les CESR soient présidés par un syndicaliste, un professeur réputé, un patron influent ou une personnalité qualifiée désignée par le pouvoir pour exercer une magistrature d'influence n'est pas indifférent.

C'est enfin l'occasion, au moment où dans de larges couches de l'opinion les critiques fusent contre les assemblées, les partis et le jeu politique – voire politicien, – de s'interroger sur la légitimité, l'utilité, le rôle, l'avenir des organismes consultatifs comme les CESR ou le Conseil économique et social... national que préside l'ancien ministre M. Jean Mattéoli.

Ces instances associent les représentants des forces économiques, sociales, culturelles, associatives, agricoles, autrement dit ce que M. Jean Bondoux, président sortant du CESR du Nord-Pas-de-Calais appelle la « société civile » et l'expression de la « démocratie participative ». Interrogations qui ont précisement alimenté le colloque organisé les 11 et 12 juin au Palais d'Iéna sur le thème : « Les assemblées consultatives, concurrentes ou partenaires des instances politiques ? »

L'organisation, les pouvoirs et le fonctionnement du Conseil économique et social et des CESR étant quasiment homothétiques, les questions juridiques et politiques qui ont été étudiées lors de ce colloque s'appliquent sans réserve aux assemblées consultatives régionales et alimentent, par conséquent, les débats sur la décentralisation, ses mérites et ses limites.

Des compétences élargies

M. Emile Arrighi de Casanova, président de la section des économies régionales au CES, dénonce deux assimilations souvent pratiquées au sujet des assemblées consultatives : « *Elles ne sont pas l'expression d'une forme de néo-corporatisme, mais elles ont vocation à jouer un rôle de creuset au sein duquel s'organise, par le brassage des points de vue, la confrontation, le dialogue et la concertation. Pas davantage n'ont-elles vocation et aptitude à être des contre-pouvoirs. Si elles interfèrent dans le champ du pouvoir c'est pour l'éclairer et non pour lui disputer ses prérogatives.* »

M. Pierre Bérégovoy ne dit rien d'autre lorsque, dans un message à M. Mattéoli, il indique : « *Ces assemblées sont les partenaires des instances politiques, contribuant à la clarté et à la qualité du débat démocratique, dans une féconde et pacifique confrontation... Les CESR se sont imposés comme les partenaires naturels des assemblées régionales.* » « *Depuis 1986, on peut dire que le fonctionnement du couple CESR du Nord-Pas-de-Calais et conseil régional, présidé par le socialiste Noël Josèphe, a été le meilleur de France* », renchérit M. Dominique Cresson, chef de cabinet de M. Bondoux

Pour « s'imposer », ces assemblées ont dû batailler dur. M. Pierre Trousset, président du CESR du Centre et président de la Conférence permanente de présidents de CESR récapitule : « *La loi de 1982 avait un peu vidé les CESR de leurs prérogatives. Gaston Defferre n'appéciait pas ce type d'assemblée. Pendant la cohabitation, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, ne les portait pas davantage dans son cœur. Il a fallu attendre le retour de M. Pierre Joxe place Beauvau pour que les CESR retrouvent un interlocuteur attentif. Disons que la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale qui est en grande partie son œuvre est pour nous une bonne loi.* »

Le champ des saisines des CESR va désormais s'élargir, et donc leurs compétences et leur influence se renforceront. De plus ils pourront créer en leur sein des « sections » ouvertes à des personnalités extérieures, qui seront fort utiles, note M. Trousset, notamment pour toutes les recherches de prospective régionale, l'aménagement du territoire ou les schémas d'équipement. Enfin les anciens « comités » économiques s'appellent désormais conseils, un terme aux yeux de beaucoup plus « noble » que tous ces « comités » qui *sont créés, ici ou là,* pour un oui ou pour un non et qui prolifèrent dans l'indifférence générale.

Deux cents ans après la fameuse loi Le Chapelier, qui vouait aux enfers les citoyens d'une même profession prétendant se regrouper pour défendre leurs intérêts communs, les forces économiques et sociales peuvent retrouver du lustre parmi les institutions françaises. A chacun de dire, dans sa région, si le dogme républicain selon lequel la légitimité du pouvoir ne doit émaner que du suffrage universel est aussi intangible aujourd'hui qu'hier.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Les présidents élus ou réélus

Alsace : M. André Reichardt ; **Aquitaine** : Marcel Cazalé (*) ; **Auvergne** : Jean Mauriange ; **Bourgogne** : Pierre Bodineau (*) ; **Bretagne** : Yves Morvan ; **Centre** : Pierre Trousset (*) ; **Champagne-Ardenne** :, Jean-Michel Gauby (*) ; **Corse** : Pascal Ceccaldi (**) ; ***Franche-Comté*** : Timothée Franck (*) ; **Ile-de-France** : Roger Courbey (*) ; **Languedoc-Roussillon** : Jean-Claude Bousquet ; **Limousin** : Georges Constanty (*) ; **Lorraine** : Pierre Dap (*) ; **Midi-Pyrénées** : Jean-Louis Chauzy ; **Nord-Pas-de-Calais** : Pierre Talleux ; **Basse-Normandie** : Maurice Droulin (*) ; **Haute-Normandie** : Jean-François Hervieu (*) ; **Pays de la Loire** : Gilles Bouyer (*) ; **Picardie** : André Hervé ; **Poitou-Charentes** : Claude Roulleau (*) ; **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Henri Mercier (*) ; **Rhône-Alpes** : Paul Dominjon (*).

(*) Présidents réélus. (**) Le CESR de Corse, lié au nouveau statut de l'île, doit être mis en place au mois de septembre.

« Un corps intermédiaire utile aux élus »

Pour M. Raymond Cerruti, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, les CESR ont fait la preuve de leur efficacité

« Les conseils économiques et sociaux régionaux** (CESR) **sont-ils des lieux de décisions ?

– Certains se moquent un peu facilement d'une assemblée sans réels pouvoirs. Membre depuis six ans du conseil d'Auvergne, région dont je suis originaire et dont je préside la chambre de commerce, je peux leur répondre que cette instance est reconnue par tous les partenaires. Je peux aussi leur citer le rapport que nous avons rédigé sur la distribution. Une étude qui concerne des représentants de différents secteurs économiques de la région et qui risque d'avoir des incidences sur la production comme sur l'aménagement du territoire. Actuellement nous travaillons sur le thermalisme, autre sujet d'intérêt pour tous les habitants de ce pays d'accueil.

– Ces études sont-elles acceptées et prises en compte par les élus politiques ?

– Les conseils économiques et sociaux régionaux sont des lieux de réflexion et d'expression. Les effets de parole ne sont pas absents. Mais qu'importe, il s'agit d'un corps intermédiaire utile aux pouvoirs publics ou aux élus, car ils peuvent y prendre la température des forces vives de la région. Par nos rapports ou nos remarques nous indiquons une direction qui nous semble intéressante. Aux détenteurs du pouvoir exécutif de la suivre ou au contraire de l'ignorer.

– La décentralisation a-t-elle facilité l'action des conseils ?

– En 1986, lorsque les assemblées régionales se sont installées, le dialogue a été quelque peu difficile. Des élus découvraient des domaines nouveaux de compétence et rencontraient des conseils économiques et sociaux, structure déjà ancienne, qui possédaient des dossiers et des méthodes de travail. Mais rapidement le partage des tâches s'est établi. Je pense que la décentralisation a donné plutôt de bons résultats. Elle a provoqué un effet de démultiplication : tout le monde se sent, aujourd'hui, des responsabilités économiques, même si parfois cela nuit à l'efficacité.

– Le rôle des chambres consulaires se limite-t-il à donner un avis au CESR ?

– Non, même si celui-ci est important. Comme je l'ai souligné, les conseils économiques et sociaux sont des lieux de dialogue et d'échanges. Chaque réunion permet aux délégués des CCI de connaître le sentiment des différents groupes sociaux représentés sur un projet ou un axe de travail. Mais les chambres ne peuvent se contenter de cette approche. Elles doivent avoir aussi des contacts avec le président du conseil régional. L'entreprise a besoin de partenaires et elle ne doit négliger aucun interlocuteur.

– Les CCI acceptent-elles de ne pas détenir la présidence de ces instances représentatives des forces économiques d'une région ?

– En Auvergne les membres du CESR ont librement accepté la règle de l'alternance pour occuper le poste de président du conseil. Après un syndicaliste de Force ouvrière, c'est un membre de l'Union patronale qui a été désigné. Vous savez, tous les gens qui siègent dans cette instance savent que ce qui compte, c'est la qualité du travail en commun. Une bonne approche des problèmes suppose l'écoute des autres partenaires. »

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH

Peut-on faire confiance aux agences de notation ?

Un rapport sénatorial explique l'intérêt du « rating » pour les collectivités et préconise quelques règles de déontologie

AVEC la décentralisation, le financement des collectivités locales a connu une véritable révolution. Depuis deux ans, une nouvelle pratique est apparue : la notation, encore appelée *rating* (*le Monde* daté 28-29 juin). Dans un rapport approuvé le 24 juin par la commission des finances du Sénat, M. Paul *Loridant (PS), sénateur de l'Essonne,* analyse ce phénomène, lié à l'émission directe sur les marchés financiers.

Les notes présentent, sous forme synthétique, l'opinion que certains experts se font de la qualité des émissions. Le « triple A », décerné aux emprunts de l'Etat français, indique, par exemple, une sécurité de paiement maximale. Le « D », qui pourrait revenir aux emprunts russes de la belle époque, désigne les créances en défaut de paiement.

La technique de la notation est importée des Etats-Unis où, depuis longtemps, pour des raisons fiscales, les collectivités locales préfèrent l'émission directe de créances aux emprunts bancaires. Témoin de cette influence, le paysage français est marqué par la présence des filiales des deux plus grandes agences de notation américaines : Moody's France et Standard and Poor's-ADEF. Il n'existe qu'une agence française, Euronotation.

Véritable indicateur pour l'épargnant, la notation donne à l'émetteur la possibilité de trouver de l'argent à moindre coût. A condition, bien sûr, qu'elle soit fiable. Ce qui n'a pas toujours été le cas, comme le montre l'exemple de la ville de New-York, notée au niveau A quelques mois avant sa mise en cessation de paiement, en 1975.

Pour qu'une agence de notation soit crédible, il faut qu'elle fasse preuve d'indépendance. Cette qualité se traduit par l'absence d'entreprises notées dans son capital. L'agence ne doit effectuer de notation qu'à la demande de la collectivité. Celle-ci s'engage alors à fournir les informations nécessaires sur son environnement économique, sa situation financière et sa structure de direction.

Le fait qu'une équipe soit composée d'analystes français apparaît comme un gage supplémentaire de qualité, estime M. Loridant. Familiers de nos particularismes juridiques et fiscaux, ces professionnels paraissent mieux à même d'apprécier les risques liés aux émissions des collectivités locales que les analystes anglo-saxons.

Un observateur étranger peut-il, en effet, interpréter correctement une notion aussi subtile que l' « inscription d'office d'une dépense obligatoire par le préfet » ? Les difficultés de la ville d'Angoulême ont montré que ce garde-fou, instauré par la loi du 2 mars 1982, ne constitue pas une garantie absolue de paiement. Ce sont la capacité contributive des habitants et la valeur du patrimoine cessible qui garantissent, en fait, le règlement de la dette, rappelle le rapporteur. L'analyste ne doit pas surestimer le rôle des procédures de contrôle budgétaire, ajoute M. Loridant, qui s'interroge sur le bien-fondé des excellentes notes accordées, en 1990, au département des Alpes-Maritimes et à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Eviter les motivations politiques

La notation comporte des risques, *mais aussi des limites. Cette technique* peut être utilisée à des fins politiques, et non financières. Pour éviter que les élus ne se décernent des « *brevets de bonne gestion* », la commission des finances du Sénat préconise un remède simple : que la publication de la note soit suivie d'une émission dans un délai de douze mois. Faute de quoi, un comité déontologique professionnel devrait adresser un avertissement à la collectivité notée et à l'agence. Le *Sénat insiste pour que le rapport de* notation soit substantiel et motivé. Il doit faire apparaître le montant de l'émission et sa date.

Les émissions directes ne représentent que 3 à 4 milliards de francs par an, soit 10 % du volume annuel des emprunts du secteur public local. Elles sont réservées à quelques grandes collectivités, capables d'émettre plus de 200 millions de francs et de gérer leur trésorerie. Leur développement est intéressant parce qu'il incite à une certaine transparence, permet de réaliser des économies, et constitue un élément de négociation avec des banques parfois frileuses.

Pourtant, l'appel au marché obligataire s'est réduit, ces dernières années, sous l'effet, notamment, d'un défaut de réglementation. Le problème du remboursement *in fine*, c'est-à-dire en une seule fois, à l'échéance, pourrait être surmonté grâce à certaines techniques comme la « *defasance* » ou le « *swap* », qui permettent de transférer une dette obligataire à des tiers. Or, ces opérations sont proscrites par le ministère des finances, qui les considère comme contraires à l'obligation du dépôt des fonds sur un compte non rémunéré du Trésor.

M. Loridant avait protesté contre cette contrainte, dans un rapport sur la gestion de la trésorerie des collectivités locales (*le Monde* du 20 novembre 1990). Il estime aujourd'hui que le ministère s'abrite derrière l'absence de textes précis pour imposer des interdictions aux collectivités décentralisées. L'encadrement juridique des émissions obligataires, nécessaire selon le Sénat, permettrait d'éviter qu'une nouvelle sujétion ne vienne alourdir le bilan des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

R. Rs.

BLOC-NOTES

NOMINATIONS

□ **M. Jean-Marie Simon rejoint Communication et société.** – Directeur de la communication au groupe Lyonnaise des eaux, M. Jean-Marie Simon a quitté son poste au mois de mai pour participer au développement d'une agence spécialisée dans la communication des collectivités.

Né le 4 août 1940 à Troyes, Jean-Marie Simon est diplômé d'études supérieures de droit public et de sciences politiques. Il est entré en 1968 à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), où il a créé le service de communication. Chargé des relations avec la presse dans divers cabinets ministériels, il rejoint la Lyonnaise des eaux en 1979.

PUBLICATIONS

□ **Les régions aidées par la CEE.** – Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) viennent de publier un Annuaire régional des aides européennes. Cet ouvrage identifie, notamment, les collectivités locales bénéficiaires des programmes d'action communautaires autres que ceux financés par les fonds structurels. Des départements comme les Hauts-de-Seine, l'Essonne ou Paris sont champions pour les aides.

► **117 pages, 195 francs. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris cedex.**

L'ouverture du 46e Festival d'Avignon

Malgré la pluie et une occupation symbolique de la cour d'honneur par les intermittents du spectacle, le Festival s'est ouvert comme prévu, avec le Chevalier d'Olmedo, *de Lope de Vega, mise en scène de Lluis Pasqual (à gauche), et* Plein soleil, *le spectacle de Joëlle Bouvier et Régis Obadia (à droite).*

Sans oublier Rufus et France Culture qui présentent une pièce de Marie Redonnet.



MARC ENGUERAND

Les défilés du cœur

Suite de la première page

Ce soir, entre les champs de blé, ils font halte : un croisement de chemins de terre, en Castille, entre Medina et Olmedo. C'est que Don Alonso, l'homme qu'a choisi Lope de Vega, bat la campagne, les jours, les nuits : la femme de son cœur vit à Medina et, lui, habite chez ses parents, à Olmedo, et il n'est pas le moins du monde une mauviette, un petit garçon, mais son souci est d'*« épargner toute inquiétude à ses parents »*, à tel point qu'entre deux combats, ou deux courses de taureaux (très sanglantes à l'époque), ou deux duels, il court rassurer sa maman, – et ici nous tombons à pieds joints sur l'une des qualités singulières qui font de Lope de Vega un poète hors du commun, et si attachant : il a le courage des équivoques, des antinomies, des sincérités enfantines du cœur, il n'a jamais peur d'être naïf.

Il a le don magique des « mots neufs pour le dire ». La bien-aimée, Dona Inès, apparaît-elle sur la grand-place, à midi, de mise et de tenue modeste, notre Don Alonso se dit : *« Tiens, voilà que le soleil se lève une seconde fois ! »*.

Et vient-elle vers lui, le soir, à travers *« les mouvements des branches »*, il dit, c'est plus simple, et aussi beau : *« Inès, voici venir la vie »*. Mais, chez Lope de Vega, un sourire un petit peu farceur pince en douce le bras de l'élan poétique sincère, et il y a presque toujours, aussi, cette « minutie des contraires » que nous disions.

Un beau hasard d'étoiles

Il y a chez Lope de Vega une qualité de sensibilité de touche qui, même dans les quelques scènes de « mécanique comique pure », comme Molière en a souvent, a plus de charme. Son souci des antinomies, c'est-à-dire une vue plus entière, moins machinale, de la vérité des âmes, se manifeste sans cesse, et il semble bien que dans cet art il n'ait pas été rejoint.

Il a une vue sans illusion d'une chose qui touche tous les humains, le lien des parents et des enfants. Comme chez Molière, le père d'Inès veut la marier à un Don Rodrigo qu'elle n'aime pas. Elle aime Alonso. Lope de Vega n'a pas trop de mots, tous merveilleux, pour nous faire toucher du doigt l'intensité, la beauté même, et les ressources d'élan créateur, de l'amour d'Inès et d'Alonso. Mais il voit aussi que les parents, précisément parce qu'ils échappent eux-mêmes à ce phénomène d'inflammation, disposent d'une vue plus dégagée, plus incisive, d'une liberté d'intuition, et qu'ils se trouvent à même, quelquefois, de prévoir ce qui attend le couple.

Car, comme le dit Lope de Vega, *« après tout il ne s'agit que d'un beau hasard d'étoiles »*, et *« l'amour lance ses flèches en aveugle et ne tombe pas souvent juste »*. (Il y a quelque chose de ce scepticisme, comme une saute d'humeur un peu farce, lorsque Lope de Vega, se faisant donneur de conseils aux auteurs dramatiques, écrit : *« Que surtout les personnages n'aillent pas oublier ce qu'ils ont fait, comme l'Œdipe de Sophocle, qui ne se rappelle pas qu'il a tué son père : un pareil oubli est repréhensible. »* Tout cela, au fond, manifeste l'exceptionelle liberté d'esprit, liberté d'invention, de cet incroyable dramaturge, qui savait employer le théâtre à rappeler les scrupules, à indiquer les servitudes. La poésie la plus forte, il la lançait dans les dialogues, ni vu ni connu, et c'est elle qui portait sur les consciences des témoins. Et cela sans faire la grosse voix, car Lope de Vega volait dans les airs, se permettait n'importe quoi.

Deux heures de confiance fraternelle

Les publics réclamaient des histoires abracadabrantes ? Pourquoi pas ? *« L'Espagnol assis au théâtre ne peut atténuer sa grosse colère si l'auteur ne lui donne pas, en deux petites heures, tout ce qui s'est passé ici-bas, et s'y passera, depuis le premier jour de la Genèse jusqu'au Jugement dernier. Si notre but est de faire plaisir, tout ce qui peut y tendre doit nous être permis. »*

Pour l'ouverture du Festival, il s'est passé, dans la Cour du Palais, quelque chose de tout à fait neuf, qui a tenu à ce que cet artiste, Lluis Pascal, né dans une petite ville de Catalogne, a su faire entendre et faire regarder par nous autres le grand poème en images d'un dramaturge vraiment hors du commun, qui nous a raconté carrément ce que nous avons dans le cœur, on pourrait dire sans ménagements.

Ce qui est neuf, c'est que forcément personne n'était plus « au théâtre », mais chacun était en lui-même. Parce que, c'est vrai, il y a tout de même un monde de choses que nous traînons en nous, que nous n'avons pas pu dire aux parents, aux enfants, aux proches qui partagent nos vies, que nous n'avons pas non plus les moyens de dire aux hommes qui nous gouvernent (parce que Lope de Vega n'oublie pas cela non plus, il dénonce l'insigne que de son temps les juifs devaient porter sur leurs pèlerines). Et alors toutes ces ombres de nos consciences que cette pièce prenait par la main, et éclairait, et ne bousculait pas, au contraire, (parce que le spectacle de Lluis Pascal était à la fois superbe dans tous ces blés droits ou couchés), toutes ces ombres si proches, c'était poignant. Entre les acteurs et l'assistance, venait d'avoir lieu une cérémonie secrète, deux heures de confiance fraternelle – cela par l'entremise de scènes dramatiques ou drôles, simples comme bonjour avions-nous pensé.

Soirée profondément émue. Un peu comme les jours de cet Alonso, de cet homme à cheval qui court la montagne la nuit entre ses parents et la femme de son cœur, et qui, dans cet aller et retour, va finir par se faire tuer.

Il le pressentait. Lope de Vega lui fait dire : *« des jours et des nuits j'ai erré dans les défilés et les pénombres de mon cœur ; j'ai eu des consolations dans les heures de tristesse, et, dans les joies, des coups de chagrin ; mais surtout la peur incessante de te perdre éperonnait si vivement ma conscience que je me sentais, par ma passion même, courir vers la mort : elle entrait le soir dans ma vie, elle me faisait asseoir, elle me faisait t'écrire : je ne t'écris que pour mourir. »*

André Gide conseillait aux écrivains d'avoir assez d'intelligence pour ne pas devoir s'en servir. Lluis Pascal maîtrise assez l'art de la scène pour ne pas devoir s'en servir, en apparence : les blés, sans plus, disent la terre et la survivance ; les chevaux, sans plus, disent les passions, les combats, les délires ; et les comédiens, Isabelle Candelier (Inès), Jean-Marc Barr (Don Alonso), Evelyne Istria (le diable probablement), Jean-Michel Dupuis (Tello), Christian Cloarec (le rival de Don Alonso), et leurs camarades ont tous su créer et faire partager les signes de la plus haute des poésies.

Nous les entendions et les distinguions très clairement, ces acteurs, et, comme par un tour de magie, ils nous invitaient à découvrir tout un paysage mystérieux qui donnait à notre enchantement une inhabituelle gravité. La mise en scène de Lluis Pascal, c'est cela aussi : il a orienté le jeu jusqu'à nous faire partager une illusion d'optique, fondamentale, que Paul Valéry exprime en un rien de mots : *« la transparence des bords de forêt »*. Mais des mondes entiers sont dans la forêt. Ils nous attendent, pas loin derrière.

Tous, ce soir, auraient voulu que l'illusion se prolonge. Mais c'est fini. *« Ici s'achève la tragique histoire du cavalier d'Olmedo »*, annonce le roi. L'or des blés s'atténue. Dans les caves du Palais des papes le choc des sabots s'assourdit. Les rues d'Avignon. Le fleuve. Comme à l'arrivée, la voix de Lorca : *« la barque sur les eaux, et le cheval dans la montagne. »*

MICHEL COURNOT

▶ Cour d'honneur, jusqu'au 22 juillet (sauf le 14), à 22 h.

Cérémonie secrète

Chez Bouvier-Obadia se dansent la guerre des sexes, la paix de la mort

PLEIN SOLEIL
au Théâtre municipal

« Dire que ce devait être une année sabbatique ! », glissent Joëlle Bouvier et Regis Obadia, mi-soupir, mi-sourire. Ils n'auront pas chômé, cette saison. Il y a eu la création d'*Une femme chaque nuit voyage en grand secret*, des tournées, la publication d'un livre, six clips pour la publicité du Festival de Normandie, des auditions et des contacts pour le Centre national de danse contemporaine d'Angers, dont ils prennent la direction en janvier prochain... Et cette création promise au Festival d'Avignon, d'abord baptisée *Evénement 92*, avant d'avoir trouvé son titre, *Plein soleil*.

Un titre on ne peut plus mal accordé à l'humeur du ciel avignonnais en ce soir d'ouverture. Est-ce la référence à l'Espagne qui provoque encore une fois cette colère ? On songe à la création de *Necesito*, de Dominique Bagouet, évocation de la douceur de Grenade, méchamment sabotée par le mistral l'an dernier, à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon... *Plein soleil* n'est pas une idée suggérée par l'actualité : Bouvier et Obadia songeaient depuis longtemps à l'Espagne. On pourrait aussi bien être en Grèce, en Italie, en Sicile, n'importe où dans le Bassin méditerranéen, partout où le soleil et le sable s'unissent pour aveugler les yeux, pour évoquer les dieux, pour rappeler à la mémoire endormie d'antiques histoires païennes et sacrées qui hantent encore les temples, les bribes de murailles, les cailloux.

Le plateau du théâtre est entièrement recouvert de sable blond, sable lisse bientôt griffé, meurtri. Indestructible. Peut-être celui d'une arène ou d'une plage. Au fond, sept piliers couleur sang de bœuf, se détachant sur une muraille noircie. Six couples immobiles nous font face, les femmes assises sur des chaises (un accessoire cher aux deux chorégraphes), les hommes debout à côté d'elles. Petites robes noires, costumes sombres. Les beaux éclairages de Rémi Nicolas vont distiller l'ombre et la lumière, la chaleur et la fraîcheur ; à l'extrême gauche sont placés des musiciens qui parfois disparaîtront, laissant l'espace sonore à des musiques enregistrées, des cigales, ou au silence.

L'univers masculin et l'univers féminin s'affrontent – Bouvier et Obadia nous ont-ils jamais raconté autre chose, et qui le raconte mieux qu'eux ? – d'abord à petits gestes feutrés, des passes d'armes, des saluts d'escrimeurs, peut-être aussi d'ultimes tentatives de non-agression. La paix pourrait être si douce, semblent dire ces attitudes fugitives, ces têtes des hommes posées sur les genoux des femmes...

Défis, feintes et provocations

Mais non, il est trop tard, et les musiciens eux-mêmes les excitent au combat en frappant brutalement dans leurs mains. Corrida. Défis, feintes, provocations. Le groupe des hommes parade, serré comme un vol de corbeaux aux brusques changements de direction, devant les femmes impassibles, et soudain disparues. Parfois il n'y a en scène qu'un couple, ou un trio : violemment entraînée, portée, jetée à terre par deux hommes, Joëlle Bouvier est-elle une proie consentante ? Plus tard, zébrant l'air de ses longs cheveux, les mêlant au sable dans lequel elle se roule, est-elle Electre, Iphigénie ? Une fille allume des feux entre les piliers : pour quelle secrète cérémonie, que salue le grondement d'un orage ? Les courses reprennent, et les portés de femmes pantelantes passant de bras en bras, cependant que des chants flamencos insistent sur la référence à l'Espagne.

Et voici que sonne longuement un glas, qui fait sinistrement écho à celui que Pina Bausch nous faisait récemment entendre dans son *Tanzabend II*... Peut-être, finalement, y a-t-il moins affrontement entre les sexes qu'éternel combat des êtres humains contre les forces mystérieuses de la terre et du ciel, contre la peur, contre la mort. Peut-être aussi le spectacle, reprenant souvent les mêmes images, tourne-t-il un peu en rond sur lui-même. Mais il est assez court – le bavardage n'a jamais été le fort de Bouvier et Obadia – pour que l'emportent la beauté de ces images, leur force incantatoire et la richesse de leurs évocations.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ Jusqu'au 12 juillet à 21 h 30.

Une occupation symbolique

Trois cents professionnels du spectacle se sont réunis le vendredi 10 juillet dans la Cour d'honneur du Palais des papes d'Avignon où la première représentation du *Chevalier d'Olmedo* a pu malgré tout avoir lieu. Pour la première fois depuis le 1er juillet, les intermittents – artistes, techniciens, employés – sont apparus divisés sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à défendre leur système de protection sociale.

18 heures dans la Cour d'honneur du Palais des papes. Depuis trois heures maintenant, une poignée de professionnels du spectacle ont commencé, sous une pluie battante, l' « occupation » du lieu le plus symbolique de l'histoire du théâtre européen résonnant des derniers préparatifs techniques pour *le Chevalier d'Olmedo*, spectacle d'ouverture du festival.

Jusqu'à ce jour, tout était calme à Avignon. La coordination des intermittents du spectacle avait obtenu du directeur du festival, Alain Crombecque, toutes les garanties pour populariser son combat. Ce qui a changé le 10 juillet, c'est la venue des représentants des occupants de l'Odéon, emmenés par le délégué de la Fédération nationale du spectacle CGT, Michel Gautherin. Tout en se disant *« en dehors »* du débat, il a multiplié les contacts et mobilisé ses troupes, essentiellement dans le *« off »*. C'était facile : les professionnels, très nombreux à Avignon où sont présentés en trois semaines plus de 400 spectacles « in » et « off », sont sincèrement inquiets de la réforme de la convention générale de l'UNEDIC. Elle signifierait pour eux, si aucun accord n'intervenait entre les partenaires sociaux d'ici là, la disparition, le 30 septembre prochain, d'avantages acquis de longue date.

Tout en affirmant leur détermination de lutter contre la suppression de ces avantages, les intermittents employés par le festival *« in »* s'étaient déjà mobilisés et avaient voté, sur tous les lieux de spectacle, contre une éventuelle annulation des premières représentations que de nombreux syndiqués, rencontrés dans et hors le Palais, appelaient de leurs vœux. Les acteurs et techniciens de la Cour ont pourtant écrit un texte contre l'intransigeance du CNPF et les menaces qui pèsent sur leur régime d'assurance-chômage. Il est lu par Jean-Michel Dupuis, interprète du rôle de Tello dans *le Chevalier d'Olmedo*, à la fin de chaque représentation et suscite une immédiate solidarité du public.

Lors de l'assemblée générale, l'ensemble de ce dispositif de lutte n'a pas paru suffisant à certains qui ont réclamé *« une occupation symbolique de la cour sans empêcher les représentations »*, résolution votée par la quasi-unanimité des participants, y compris les personnels de la cour. Une banderole a donc été déployée sur le premier balcon où l'on peut lire : *« Syndicat français des artistes de Provence. Halte aux fossoyeurs de la culture. »* A l'issue de l'assemblée générale, les personnels de l'Odéon distribuaient un appel, signé par plus de quatre-vingts professionnels (dont Alain Crombecque, Lluis Pasqual, Georges Lavaudant, Jean-Pierre Vincent, Jean-Marc Barr, Jean-Michel Dupuis, Christian Schiaretti, etc.), pour appeler à la fin de l'occupation de leur théâtre.

A Paris comme à Avignon, les professionnels divergent sur les moyens à employer pour défendre leur cause. Tandis que les plus radicaux, dans la mouvance de la CGT, s'emploient à déclencher une hypothétique grève – elle pourrait avoir lieu le 17 juillet , – d'autres préfèreraient mener des actions qui n'empêchent pas acteurs et techniciens de travailler à un moment où ils ont des emplois correctement rémunérés et dûment déclarés par leurs employeurs. La voie de la raison l'a emporté vendredi.

Deux éléments nouveaux sont intervenus le même jour, qui devraient rassurer. M. François Périgot, président du Centre national du patronat français, a répondu à la lettre que le ministre de la culture, M. Jack Lang, lui avait envoyé au début de la semaine. Après une introduction au ton très vif, M. Périgot reconnaît la particularité des professions artistiques : *« Je suis, comme vous même, attaché à la culture française et à la prospérité des activités du spectacle. Je conçois parfaitement que les personnels relevant de cette activité bénéficient d'un statut particulier, mais il n'est pas de la compétence du régime d'assurance-chômage de prendre à sa charge toutes les contraintes liées à l'exercice de cette profession.*

» Nous n'avons pu, malgré tous ces efforts, faire passer les quelques idées de bon sens que nous avions proposées, non pour exclure les intermittents du spectacle de la solidarité interprofessionnelle, mais au contraire pour réserver ce régime spécial à ceux qui nous semblaient pouvoir réellement en relever. Nous nous efforçons dans l'immédiat de trouver un accord extrêment difficile pour assurer la pérennité du régime général d'assurance-chômage.

De son côté, le ministre de la culture a décidé de confier au metteur en scène Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre des Amandiers de Nanterre, une mission d'évaluation des *« propositions en cours de discussion »* par les partenaires sociaux. *« Comme vous le savez,* écrit M. Jack Lang, *seuls les partenaires sociaux – le CNPF et les syndicats de salariés – disposent d'un pouvoir de négociation et de décision sur le régime d'indemnisation du chômage. Le ministre de la culture ne dispose dans ce domaine ni d'un pouvoir d'instruction, ni d'un pouvoir de substitution.*

» Ma fonction morale m'autorise néanmoins à revendiquer avec force au nom des artistes le respect de deux principes : l'exigence d'un régime spécifique d'indemnisation du chômage pour les professions du spectacle ; la nécessité de maintenir une solidarité interprofessionnelle active au bénéfice de ces professions. Longtemps contestés, ces deux principes recueillent aujourd'hui un large assentiment. C'est l'aménagement de leurs modalités d'application qui fait l'objet d'inquiétudes, d'incompréhension et de controverses. (...) Pour sortir de cette situation, je souhaite qu'avec des professionnels que vous aurez choisis vous analysiez les propositions en cours de discussion et que vous en établissiez une évaluation exacte. Vous me remettrez vos conclusions au plus tard avant la fin de ce mois (...). »

A la sortie de la première représentation du *Chevalier d'Olmedo*, une dizaine de persones étaient couchées sur le sol devant le porche du Palais des papes et scandaient : *« Non à la mort des intermittents ! »* Le ciel, enfin calmé, paraissait les entendre.

OLIVIER SCHMITT

Ariane Mnouchkine : acteur et citoyen

De sa Cartoucherie, où elle se prépare à partir pour l'Angleterre présenter les Atrides, *Ariane Mnouchkine nous a donné son opinion sur la situation des intermittents du spectacle.*

« La situation est difficile à comprendre, même pour nous, car l'information est mal faite. Ou tronquée, comme celle que fournit la CGT. Il est vrai que le statut des intermittents du spectacle – nous tous – est à revoir. Il est faux de dire que nous sommes en danger de mort. La situation est embrouillée et complexe : c'est au CNPF et au Syndicat français des acteurs (SFA) d'assumer cette complexité, d'inventer plus de souplesse, plus de variété dans les règles.

» Je me suis rendue compte d'une chose : l'équité totale entraînerait de dramatiques injustices. Accorder à un débutant les mêmes droits qu'à un comédien qui, après trente ans de métier, traverse une mauvaise passe est injuste. Demander trois cents jours d'indemnité pour cinq cent sept heures de travail, dans un pays qui compte trois millions de chômeurs est injuste. Il nous faut chercher comment allier les besoins de la création et nos devoirs de citoyens. Nous sommes des citoyens comme les autres, même si nos conditions de travail sont particulières.

» Sans aller jusqu'à instaurer la carte professionnelle qui abolit les différence et crée des fonctionnaires, on peut trouver le moyen de décourager les fausses vocations. On peut chercher comment éviter les abus sans que le chômage ne devienne une façon de vivre. Je suis indignée par la façon dont les acteurs sont exploités, je suis indignée quand un acteur refuse du travail parce que ses indemnités sont plus élevées que les cachets proposés.

» Si nous voulons réellement améliorer notre sort, c'est tout un ensemble d'éléments que nous devons étudier à la rentrée, approfondir tous ensemble et pas seulement avec le CNPF d'un côté et la CGT de l'autre. Et si nous voulons nous faire entendre, nous avons la scène. Nous devons jouer. »

Propos recueillis par COLETTE GODARD

CULTURE

VARIÉTÉS

Julio Iglesias, la séduction est un métier

Pour la sortie mondiale de son album « Calor »
une rencontre avec le plus gros vendeur de disques de la planète

Souriant et aimable, Julio Iglesias a gardé une étonnante disponibilité pour une star qui a su battre de plusieurs encolures les Beatles ou Michael Jackson sur le marché discographique mondial. Il a à défendre un métier (chanteur populaire), un style (gentleman latin) et une idée fort disciplinée de la réussite universelle (travail, flair et stratégie commerciale).

Costume croisé, mocassins, cravate bleu marine, il répond en homme courtois à toutes les questions. L'enjeu, *Calor*, tient en dix chansons et plusieurs millions d'exemplaires possibles. L'album, enregistré à Nassau, aux Bahamas, en face de Miami, où le chanteur réside, ne manque pas de charme, même pour ceux que le mythe Iglesias fait sourire : versions aériennes et françaises de classiques argentins, jolie samba de Rio, arrangements sobres, production soignée, voix rentrée et amour toujours. *L'heure est à la* satisfaction : avec environ deux millions d'exemplaires vendus en un mois d'existence, *Calor* devrait aller loin. Et l'artiste est content.

« J'ai réalisé beaucoup de mauvais albums dans ma vie. Mais, là, le travail est bien fait. Calor *m'a donné du plaisir, comme celui de chanter la* Milonga Sentimental, *de Manzi et Piana* [en version française, *Mendiant d'amour*], *qui est d'ailleurs numéro un dans toute l'Amérique latine. Il y a aussi* Me ama mo, *une très jolie samba de Martinho da Vila »*, suite logique des quinze albums enregistrés depuis 1975, en portugais et pour le Brésil *« où j'ai commencé ma carrière avec la chanson* Manuela », qui l'a fait roi dans le petit peuple des villes jusqu'à aujourd'hui. Un des honneurs revendiqués par un chanteur que l'étiquette « populaire » satisfait pleinement, même si la critique lui a *« souvent pesé »*.

Un jeu de haute stratégie

« Ma première idée quand je fais un disque est de le vendre. » Le prince charmant serait-il commerçant ? Sans aucun doute et sans aucune honte. Parce que les artistes doivent honorer leurs contrats avec leurs partenaires-patrons, les maisons de disques qui investissent parfois lourdement sur un produit, et parce que *« la seule raison valable de faire ce métier est que les gens chantent vos chansons dans la rue »*. Les gens ? Tous les gens : Nippons, Australiens, Finlandais, Russes ou Chiliens.

L'ambition est large, mais Julio Iglesias est un des rares à y réussir, à ne pas cesser d'y penser. *« Quand je cherche des chansons, je me dirige vers ce que les gens connaissent, ont déjà répété de nombreuses fois. Je n'essaie pas de faire passer des chansons que personne n'a jamais voulu entendre avec ma voix, et de nouveaux arrangements, c'est trop difficile. Quand j'ai choisi la* Milonga Sentimental *ou* Uno, *j'ai pris des mélodies que les Argentins ont chantées pendant des années. Moi-même, je les ai dans l'oreille depuis l'âge de dix ans. Et, en même temps, elles correspondent à mon style. »*

Julio Iglesias réfléchit, assez finement, sur l'état du marché mondial de la musique, se glisse dans ses failles et en calcule les forces. La tactique employée dans ce jeu de haute stratégie mondiale prend racine dans la latinité : des publics « naturels », les Européens et les Sud-Américains. Puis la capture, mission impossible mais parfaitement réussie, de l'auditoire américain, *« très difficile »*. Sa recette, le multilinguisme.

« De la Finlande à la Chine »

Ainsi, *Calor*, d'abord enregistré en espagnol, se colore de trois titres en langue native, français, italien, portugais ou allemand, selon les pays de lancement. *« Même si je soigne mon côté anglo-saxon, j'ai dû me rendre à l'évidence. J'avais une carrière forte en France, je vendais il y a cinq ans un million et demi à deux millions d'albums par an. Je l'ai perdue parce que j'ai essayé de chanter en anglais dans un pays où j'étais catalogué français, latin. En pensant que l'anglais était universel, je croyais rencontrer tout mon public.*

» J'ai fait une chanson avec Stevie Wonder : My Love, *en 1988. Elle était très jolie, bien tournée. J'ai pensé qu'elle tomberait dans l'oreille de tout le monde. Pas du tout. Mon dernier album,* Starry Night, *paru il y a dix-huit mois, était en anglais. Il n'a pas réalisé un grand score – trois millions dans le monde entier, mais seulement deux cent mille hors du bloc anglo-saxon.* Calor, *où je chante pour la première fois depuis dix ans en cinq langues, bat déjà tous les records. Donc, je m'étais trompé.*

» Il y a cinq ou dix ans, on pensait que la musique anglo-saxonne allait complètement envahir le monde. Aux Philippines par exemple, il y a vingt ans, la télévision qui marchait était anglophone. Aujourd'hui, les trois quarts de la population regardent la télévision nationale. Les Japonais commencent à produire du rock en japonais. Des radios comme Nostalgie *en France regagnent des auditeurs par la chanson en langue française.*

» Le paradoxe est grand, car aujourd'hui encore, si l'on ne chante pas en anglais, si l'on n'est pas un artiste anglo-saxon, il est impossible, tout à fait impossible, de percer et de tenir. Si je n'avais pas chanté en anglais, je ne serais jamais arrivé en Australie, en Suède, en Finlande, au Canada, en Angleterre, aux Etats-Unis. Mais, en même temps, on ne peut plus faire une carrière internationale sans chanter dans quatre ou cinq langues importantes. Or, moi, je chante de la Finlande à la Chine. »

L'exercice de saute-mouton de peuple en peuple est difficile, il prend du temps, de l'énergie. *« J'arrive à un stade où le temps passe très rapidement.* Calor *m'a coûté six à sept mois de ma vie, c'est beaucoup à mon âge* (un peu moins de cinquante ans). *Après, j'étais content mais fatigué. »*

« J'aimerai avoir encore dix ans » : le Latin est avant tout un incorrigible nostalgique. *« A 90 %, les paroles de la chanson latine parlent des êtres, des choses que l'on a perdus. Cette nostalgie est très naturelle chez moi. Quand je choisis une chanson, c'est souvent en fonction de cela. »* C'est la nostalgie qui détermine le style, donc le chanteur. Car qu'est-ce qu'un chanteur ? *« C'est un style. D'ailleurs, je ne suis pas chanteur. Mes choristes chantent mieux que moi. J'ai appris à chanter il y a deux ou trois ans, avec les Noirs américains.*

» Mes disques d'il y a quinze ans le prouvent. Non, c'est une question de parfum, une saveur, une couleur repérable. Quand je me regarde dans le miroir, je me demande quelle logique il y a dans tout cela. Aucune. Le style, c'est quelque chose que l'on a ou pas, qui ne s'apprend pas. Bien sûr, il se travaille, comme dans le sport, sinon... Moi, pour tenir devant une salle de soixante mille personnes, par exemple, je dois faire énormément d'excercices, nager tous les jours, car j'ai des faiblesses dans les jambes à cause d'un accident que j'ai eu quand j'étais jeune. Mais en fin de compte, faire tout ça avec une voix, c'est quand même un formidable rêve ! »

Propos recueillis par
VÉRONIQUE MORTAIGNE

► 1 CD Columbia 471836.

MUSIQUES

Salsa et saké

Un groupe de Tokyo arrive à Paris

ORQUESTA DE LA LUZ
A la porte de Versailles

C'est d'abord incongru. Une douzaine de Japonais en gilet brodé, armés de maracas, embusqués derrière leurs timbales. Vouloir faire plus exotique que l'Orquesta de la Luz oblige à quitter la planète. Mais derrière cette idée amusante, on entend de la musique. Une salsa classique, bien exécutée avec une différence difficile à cerner, mais qui la met à part des originaux, porto-ricains, cubains ou new-yorkais.

L'Orquesta de la Luz s'est formé dans le sillage des tournées japonaises de Tito Puente et des Fania All Stars, étoiles new-yorkaises de la salsa new-yorkaise. Nora, chanteuse, et Carlos (ce n'est pas son nom de baptême) Kanno, chef d'orchestre et percussionniste, ont décidé de former un orchestre de salsa, sur le modèle de l'unique exemple qui existait alors au Japon, l'Orquest del Sol. Ainsi naquit, en 1984, l'Orquesta de la Luz, réunion de musiciens professionnels (jazz, variétés...) décidés à s'amuser.

« Nous avons eu beaucoup de mal à constituer l'orchestre, se souvient Carlos Kanno, *surtout pour les percussions, les Japonais n'ont pas ce sens du rythme-là. »* Tito Puente leur donna quelques cours de timbale, et quelques musiciens japonais les initièrent au mambo, souvenir d'une vogue qui balaya le Japon dans les années 60.

Peu à peu, l'Orquesta de la Luz devint plus qu'un passe-temps pour ses membres. En 1990, leur premier disque sortait. Auparavant le groupe avait joué au Palladium de New-York où il avait rencontré le producteur d'origine porto-ricaine Sergio George. *« Il m'avait dit que mon espagnol n'était pas parfait,* raconte Nora, *et il se demandait si nous étions assez bons musiciens pour enregistrer. »* Carlos Kanna poursuit : *« Il nous a envoyé par fax des arrangements de cuivres. Nous les avons trouvés très faciles, il a décidé d'en écrire de plus compliqués et de venir produire notre disque à Tokyo. »*

Depuis, l'Orquesta de la Luz a joué dans quelques temples de la salsa, dont le SOB de New-York, et s'est fait connaître et reconnaître en Amérique latine, en Espagne et dans les Antilles françaises, jouant avec les plus grands (Celia Cruz, Oscar D'Leon...). Leur section de cuivres s'est hissée au niveau des meilleurs, mais la rythmique garde cette petite différence, *« une inflexion orientale,* dit Nora, *parce que notre musique est quand même japonaise »*.

THOMAS SOTINEL

► **Le 11 juillet à 20 heures au Palais des sports de la porte de Versailles, 75015 Paris. Tél. : 48-28-40-90.**

CINÉMA

Enquêtes cinéphiliques

Le premier numéro de la revue « Cinémathèque »
contient de passionnantes recherches sur l'histoire des films

Fleuron de la rénovation de la Cinémathèque française telle que la conçoit son directeur, Dominique Païni, la revue *Cinémathèque*, dont le premier numéro vient de paraître, se veut le creuset des études d'esthétique et d'histoire du cinéma qu'annonce son sous-titre. Elégante maquette, papier glacé, appareil critique imposant, diversité des thèmes et des angles sont les atouts qui sautent aux yeux lors du premier contact avec cette publication.

Ses 150 pages se divisent en trois parties à peu près égales : réflexion théorique, études de cas particuliers, comptes-rendus d'ouvrages ou de textes récemment publiés. L'originalité de cette dernière section, son immense mérite aussi, est de ne pas se limiter aux frontières de l'Hexagone ou de la francophonie. Grâce à son réseau de correspondants à l'étranger, *Cinémathèque* présente des analyses de parutions récentes, aux Etats-Unis comme en Allemagne ou en Italie, à côté d'ouvrages français, celui de Noël Burch ou de l'indispensable revue *Trafic*.

La première partie de ce numéro 1 ramasse à peu près tout ce qu'on peut redouter de pire en matière de généralités théoriques, qui dans le meilleur des cas se fourvoient sur des points de détail, plus souvent masquent des banalités sous le verbiage universitaire et l'abus de référence. Plus terre à terre, un texte consacré aux structures de l'exploitation constitue un utile rappel des faits. Mais c'est la partie centrale de la revue, où les auteurs s'appuient sur les fonds d'archives de la Cinémathèque, qui en fait l'essentiel de la valeur, légitimant à eux seuls pareille publication.

Ainsi la reconstitution des préparatifs du tournage de *Toni* (1934), un des films-clés de l'histoire du cinéma français, à la fois exception et prémonition de l'œuvre à venir de Jean Renoir en même temps qu'hirondelle française annonçant le néoréalisme italien. La gestation de *Toni*, considérée ici surtout sous l'angle de la production, constitue, telle que la raconte Charles Tesson, un archétype des démêlés de la mise en chantier d'un film – encore valable aujourd'hui.

Plus surprenant, et tout à fait passionnant, est l'ensemble consacré à Jean-Paul Le Chanois. On n'attendait pas le réalisateur de *Papa, maman, la bonne et moi* dans une revue de la Cinémathèque. On avait tort. L'étude des archives exhaustives qu'il a déposée à la Cinémathèque rappelle l'œuvre riche de ce militant communiste, cofondateur du groupe Octobre, qui fut à la fois résistant et employé de la société allemande Continental Films durant la guerre, scénariste recherché de l'après-guerre, qui aurait (c'est une des révélations de l'étude) participé à la conception d'*Europe 51* de Rossellini.

Le texte de Laurent Billia démontre à merveille les ressources d'un fond d'archives utilisé avec finesse. Tout comme celui de Sylvie Lindeperg, consacré au film commandé, en pleine Occupation, à Le Chanois par la Résistance, et consacré au maquis du Vercors. Sous le titre *Au cœur de l'orage*, il ne verra le jour qu'en 1948, après avoir subi de multiples changements sous les effets de l'évolution des rapports politiques entre les différentes composantes de la Résistance, dont l'auteur reconstitue avec précision l'évolution.

Mais le texte le plus passionnant est sans doute celui de Marc Vernet, corédacteur en chef de la revue, consacré à la rocambolesque affaire du *Rendez-vous des quais*, film militant tourné sur les quais de Marseille et histoire d'amour préfigurant la nouvelle vague. Le « film maudit » de Paul Carpita fut découvert en 1989, alors qu'on le croyait détruit par la censure, après avoir été saisi par la police, en 1955. L'histoire paraissait extraordinaire ; elle l'est encore beaucoup plus, ainsi que le prouve ce texte, au prix d'un véritable travail digne de Sherlock Holmes, appuyé *sur une bonne connaissance de l'his*toire politique des années 50. Il se lit comme la plus passionnante des enquêtes historiques, dans laquelle chaque personnage, « gentil » ou « méchant », a plusieurs visages.

A eux seuls, les textes sur Renoir, Le Chanois et Carpita, éléments d'histoires du cinéma qui sont aussi des contributions à l'Histoire tout court, prouvent l'intérêt et la nécessité d'une revue comme *Cinémathèque*.

JEAN-MICHEL FRODON

► ***Cinémathèque*. Semestriel. Publié par la Cinémathèque française et les Editions Yellow Now. 150 pages. 135 F.**

Pour votre culture, Ciné CINEFIL diffuse le meilleur du 7ème art, 7 jours sur 7

La chaîne dont rêvent tous les amoureux de cinéma existe.

Emettant 7 jours sur 7 sur le câble, CinéCinéfil propose plus de 550 films par an, principalement du cinéma d'auteur, des grands classiques, des versions originales...

En dénichant des chefs-d'œuvre oubliés ou inconnus, en diffusant des documentaires inédits sur l'histoire du cinéma ou des portraits de personnalités du 7ème Art, CinéCinéfil affirme sa vocation de cinémathèque à domicile.

Actuellement, seuls les citadins abonnés au câble ont le privilège d'accéder aux programmes de CinéCinéfil...

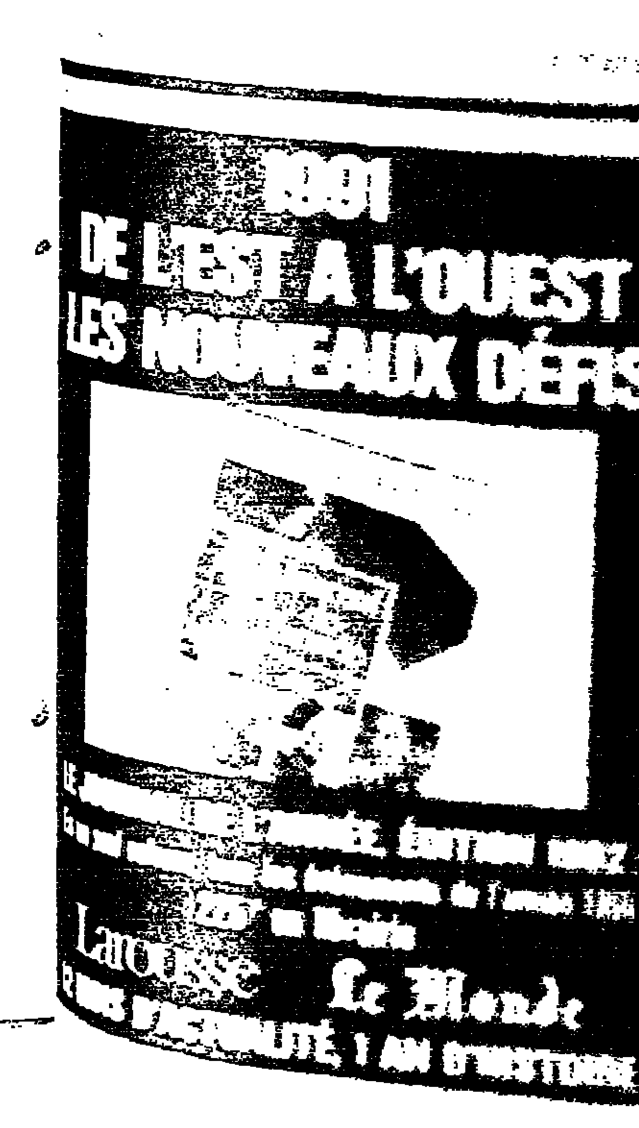
Ce qui manque aujourd'hui à la culture, c'est juste un peu d'espace.

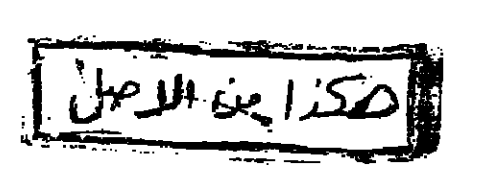
Ciné CINEFIL sur le câble

Le Voleur de Bagdad, de Raoul Walsh (1924)
Les Chiffonniers d'Emmaüs, de Robert Darène (1954)
Femmes de Paris, de Jean Boyer (1952)
Tarzan trouve un fils, de Richard Thorpe (1936)
Mammy, de Jean Stelli (1950)
Histoires Extraordinaires, de Jean Faurez (1949)
Hollywood, "Le scandale" documentaire de Kevin Brownlow et D. Gill.

*Conformément à la réglementation sur la diffusion des oeuvres cinématographiques, CinéCinéfil est une chaîne optionnelle proposée aujourd'hui exclusivement aux abonnés du câble, dans le cadre de l'option cinéma.

Pour en profiter,
COLLEZ CETTE IMAGE SUR VOTRE ECRAN
Pour un plus grand plaisir, ABONNEZ-VOUS*.





AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Courteline... Guitry! : 16 h et 20 h 30. Le Journal intime de Sally Mara : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h 15.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Fille sur la banquette arrière : 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.

ATELIER (46-06-49-24). Personne d'autre : 21 h.

BERRY (43-57-51-55). L'Azote, suivi de Edouard et Agrippine : 21 h, dim. 16 h. Dim. Les Champêtres de joie : 20 h 30.

BOBINO (43-27-75-75). Télé-folies : 21 h, dim. 15 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Sans mentir : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). L'Interview : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h. Le Graphique de Boscop : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pétaouchnok : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Bal masqué : 20 h 30.Dim. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14 h. La Folle Journée ou le Mariage de Figaro : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Roi Lear : 18 h 15, dim. 17 h.Dim. Les Larrons : 15h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 17 h 30. La Mouette : 20 h, dim. 19 h 30.

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). A la rencontre de Marcel Proust : 17 h et 20 h 30.

GRAND EDGAR (43-20-90-09). Qui va à la chasse... : 20 h 15. Eric Thomas dans son nouveau spectacle : 22 h.

HÉBERTOT (43-87-23-23). La Vérité sur maman : 21 h.

HOTEL DES MONNAIES (46-33-39-55). Saint Christophe Colomb : 20 h 30, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Gladys : 20 h 30.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Hortense a dit Je m'en fous : 21 h. Angèle : 22 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Adieu monsieur Tchékhov : 20 h. Le Rire de Tchékhov : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Feu la mère de Madame : 20 h. Silence, on bouge! : 21 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Michaux, le grand secret : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). In Transit (spect. en anglais) : 19 h 30. Savage Love : 21 h 15.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Madame de La Carlière : 21 h, dim. 16 h.

PRÉ-CATALAN (JARDIN SHAKESPEARE) (43-71-14-26). Mangeront-ils? : 19 h 30, dim. 17 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.

RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 17 h et 21 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Femme déposée : 19 h. La mort viendra et elle aura tes yeux : 21 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Christian Briand dans Tout est show-baise : 22 h.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une petite douleur : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Gérard David : 20 h 30. Le Démagogue : 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). L'Homme sur le parapet du pont : 19 h. Feu la mère de Madame : 20 h 30, dim. 15 h. Délire à deux : 22 h 15.

TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Le Professeur Frœppel : 20 h 30.

RÉGION PARISIENNE

MEAUX (60-23-40-00). Meaux en marche vers l'Europe : 22 h 30.

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) (47-45-75-80). Rhinocéros : 20 h 30.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Une histoire du film policier français : le Chien jaune (1932), de Jean Tarride, 16 h 30 ; Maigret tend un piège (1957), de Jean Delannoy, 18 h 30 ; la Vérité sur Bébé Donge (1951), d'Henri Decoin, 21 h.

DIMANCHE

Une histoire du film policier français : Vidocq (1967), de Marcel Bluwal, 18 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : Korczak (1990, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 14 h 30 ; Bilan trimestriel (v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi, 17 h 30 ; la Cicatrice (1976, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : la Vallée de l'Issa (1982, v.o. s.t.f.), de Tadeusz Konwicki, 14 h 30 ; la Constante (1980, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi, 17 h 30 ; la Toussaint (1961, v.o. s.t.f.), de Tadeusz Konwicki, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

De Paris 1900 à Séville : un siècle d'expositions : Détectives privés : Paris 1900 (1946) de Nicole Védrès et Pierre Braunberger, 14 h 30 ; Expo 1931 : l'Exposition coloniale et la mode (1988) d'Henri de Turenne et Jean- Noël Delamarre, Deux Yeux maléfiques (1990) de George Romero, le Grand Jeu (1933) de Jacques Feyder, 16 h 30 ; Expo 1925 : l'Exposition des Arts décoratifs de 1925 (1924-1925), Erté (1988) de Thierry Binisti, la Décade de l'illusion (1975) de P. Desfons, 18 h 30 ; Expo 1937 : Exposition de 1937 (1937) de Roland Guérin, le Dimanche de la vie (1965) de Jean Herman, 20 h 30.

DIMANCHE

De Paris 1900 à Séville : un siècle d'expositions : Expo 1937 : Paris 1937 (1937) de Shigemaru Shimoyama, le Dernier Conte de Shéhérazade (1937) de R. Le Somplier, Expo-film : Paris 1937 (1937) de Pierre Staub, l'Exposition de 1937 à travers Gaumont et Eclair (1933-1937), 14 h 30 ; Expo 1900 : le Banquet des maires (1988) d'Henri de Turenne, l'Exposition 1900 (1967) de Marc Allégret, 16 h 30 ; l'Exposition de 1900 à Paris (1900), 18 h 30 ; Promenade au temps des femmes fleurs (1973) de Roland Guérin, 16 h 30 ; Expo 1937 : Exposition de 1937 (1937) de Roland Guérin, le Dimanche de la vie (1965) de Jean Herman, 18 h 30 ; Expo 1925 : la Mode (1988) d'Henri de Turenne, l'Inhumaine (1924) de Marcel L'Herbier, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

BOB MARLEY : TIME WILL TELL. Film américain de Declan Lowney, v.o. : Trianon, 18• (46-06-63-66).

DEUX YEUX MALÉFIQUES. Film italien de George Romero, v.o. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59).

ELLES CRAQUENT TOUTES SAUF UNE. Film américain de Robert Shaye, v.o. : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; George V, 8• (45-62-41-46).

GLADIATEURS . (*) Film américain de Rowdy Herrington, v.o. : UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-47-94).

QUAND LES ÉTOILES ÉTAIENT ROUGES. Film slovaco-français de Dusan Trancik, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).

SANS RÉMISSION. (*) Film américain d'Edward James Olmos, v.o. : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (Taïwan, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

CARNE (**) (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).

I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; La Pagode, 7• (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Écran, 13• (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79).

LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13• (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6• (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8• (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) 19 h.

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) 17 h 20.

BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 17 h 50.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 16 h.

588, RUE PARADIS (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 16 h.

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) .

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 16 h.

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) 21 h 40.

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) 0 h 10.

ECHOS D'UN SOMBRE EMPIRE (Fr.-All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 16 h.

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 19 h.

HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11• (43-07-48-60) 0 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 35.

L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 19 h.

IN BED WITH MADONNA (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 18 h 20 ; Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 18 h 20.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 0 h 30.

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 17 h 30.

PETER LE CHAT (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 0 h 30.

POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 15.

LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 18 h 45.

LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.

LA PRISE DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 19 h 45.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 21 h 50.

ROUTE ONE-USA (A , v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 19 h 45, 22 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 10.

SARRAOUNIA (Fr.-MAURITANIEN, v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 20 h.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 21 h 50.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 15.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 19 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 22 h 30.

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 22 h 10.

TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 17 h 15.

LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 18 h.

20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 45.

VOYAGE A MELONIA (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 17 h.

WOODSTOCK (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 22 h 30.

LES GRANDES REPRISES

A DOUBLE TOUR (Fr.) : Action Christine, 6• (43-29-11-30).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81).

LES AMANTS DE LA NUIT (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83).

APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).

LE BUNKER DE LA DERNIÈRE RAFALE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).

CÉRÉMONIE SECRÈTE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5• (43-54-51-60).

LES CHEFS-D'UVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6• (43-29-11-30).

CYCLE DE COURTS MÉTRAGES) : Espace Kronenbourg Aventure, 8• (44-31-16-31).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; Gaumont Grand Ecran, 13• (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06).

LES DUELLISTES (Brit., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9• (47-70-81-47).

L'EQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77).

HAIR (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60).

HANNAH ET SES SURS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5• (43-29-44-40).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5• (43-25-72-07).

INDIA SONG (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9• (47-70-81-47).

JU DOU (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00)

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

MOROCCO (A., v.o) : Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Miramar, 14• (43-20-89-52).

LA PARTY (A , v.o.) : Reflet Logos I, 5• (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5• (43-29-44-40).

QUOI DE NEUF PUSSYCAT? (A., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01).

ROSA LA ROSE (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

SEULS SONT LES INDOMPTÉS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

SHADOWS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).

THE ROSE (A., v.o.) : Bretagne, 6• (36-65-70-37).

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5• (43-54-42-34).

TOP GUN (A., v.f.) : Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

TOP HAT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89).

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

UNE VIERGE SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

LUNDI 13 JUILLET

« De la galerie Vero-Dodat au passage Verdeau par le passage des Panoramas », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« L'Opéra-Bastille, sa salle, son plateau, son quartier », 11 heures, au pied de l'escalier (P.-Y. Jaslet).

« Romantique Butte-aux-Cailles, passages pittoresques, évocation du passé et artisanat », 14 h 30, place d'Italie, face cinéma Grand Écran (Paris capitale historique).

« Les plus belles demeures du Marais », 14 h 30, sortie métro Chemin-Vert (Arts et caetera).

« Les appartements royaux du Louvre et la vie quotidienne de la cour », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

« Chemins inconnus et jardins secrets de la butte Montmartre », 14 h 30 et 17 heures, métro Place-de-Clichy, sortie Caulaincourt (C.-A. Messer).

« La montagne Sainte-Geneviève », 14 h 30, métro Cluny-la Sorbonne, côté Thermes (Europ explo).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés, son abbaye, ses jardins. Ruelles et venelles jusqu'à l'hôtel des archevêques de Rouen », 14 h 30, sortie métro Saint-Germain-des-Prés (I. Hauller).

« Les plus belles tombes du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale, boulevard de Ménilmontant (C. Merle).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Du passage du Grand-Cerf restauré au passage Brady à restaurer », 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« La quartier chinois et ses lieux de culte en musique », 15 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Chefs-d'œuvre asiatiques du Musée Guimet », 15 heures, entrée du musée, 6, place d'Iéna (Paris et son histoire).

« Promenade de la place des Vosges à la maison parisienne de Jacques Cœur », 17 heures, métro Saint-Paul/le Marais (Lutèce-visites).

L'ASTRADUL

Association des Traducteurs
Diplômés de l'Université de Londres

Vous propose une équipe de traducteurs
FRANÇAIS et ANGLAIS

Tél. : 45-58-65-13 - 45-55-92-94 - 47-07-77-13

B.P. 225.07 – 75327 Paris Cedex 07

Siège social : Institut britannique de Paris

1991
DE L'EST A L'OUEST
LES NOUVEAUX DÉFIS

Larousse Le Monde
Journal de l'année

LE JOURNAL DE L'ANNÉE, ÉDITION 1992 :
En un seul volume, tous les événements de l'année 1991.
225 F en librairie
Larousse Le Monde
12 MOIS D'ACTUALITÉ, 1 AN D'HISTOIRE

Le Monde
ABONNEMENTS VACANCES

Vous êtes abonné(e)
FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT LES VACANCES
Renvoyez-nous au moins 15 jours à l'avance le bulletin ci-dessous sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (vous trouverez ce numéro en haut et à gauche de la « une » de votre journal)

VOTRE NUMÉRO D'ABONNÉ

□ Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)
du ______ au ______

□ Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)
du ______ au ______

Votre adresse de vacances
NOM ______ PRÉNOM ______
ADRESSE ______
Code postal ______ Ville ______

Vous n'êtes pas abonné(e)
RECEVEZ *LE MONDE* SUR LE LIEU DE VOS VACANCES
Renvoyez-nous au moins 15 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement

DURÉE	FRANCE	DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 nos)	78 F	2 mois (52 nos)	309 F
3 semaines (19 nos)	114 F	3 mois (78 nos)	460 F
1 mois (26 nos)	155 F		

VOTRE ABONNEMENT VACANCES :
DURÉE ______ du ______ au ______
VOTRE ADRESSE DE VACANCES :
NOM ______ PRÉNOM ______
ADRESSE ______
Code postal ______ Ville ______
VOTRE ADRESSE HABITUELLE :
ADRESSE ______
Code postal ______ Ville ______
VOTRE RÈGLEMENT : □ Chèque joint □ Carte Bleue N°
Expire
Date et signature obligatoires

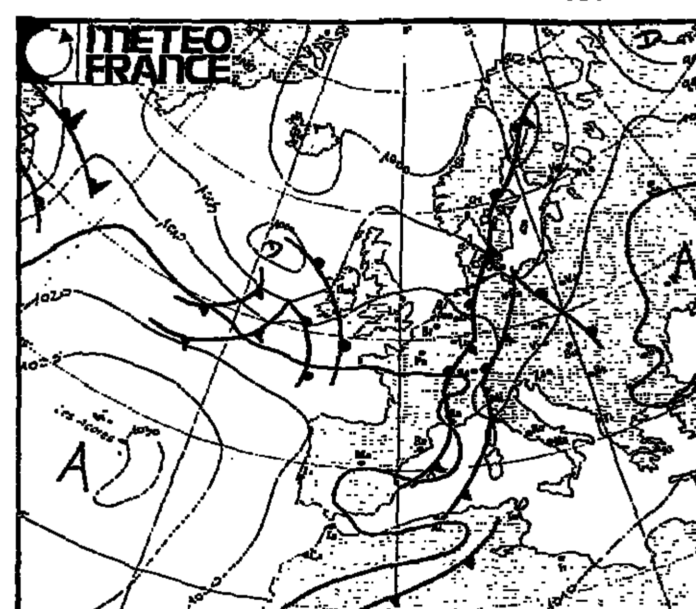
201 MON 02

A envoyer à « LE MONDE », Service abonnements
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex

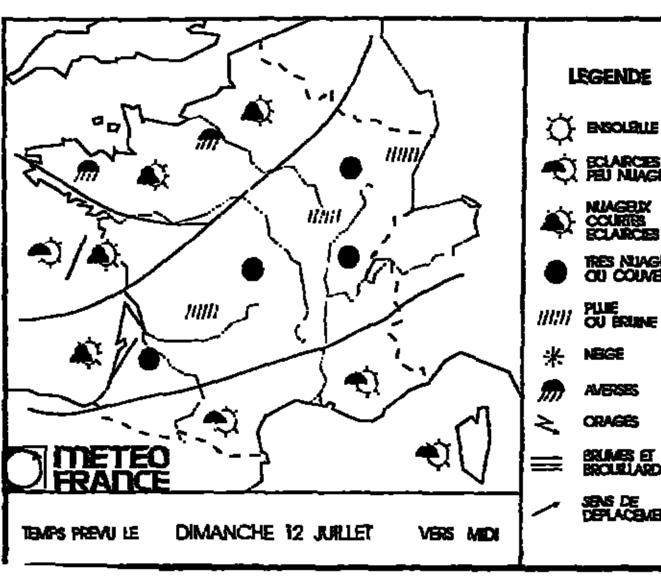
Sur minitel 3615 LEMONDE code ABO

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 12 JUILLET 1992



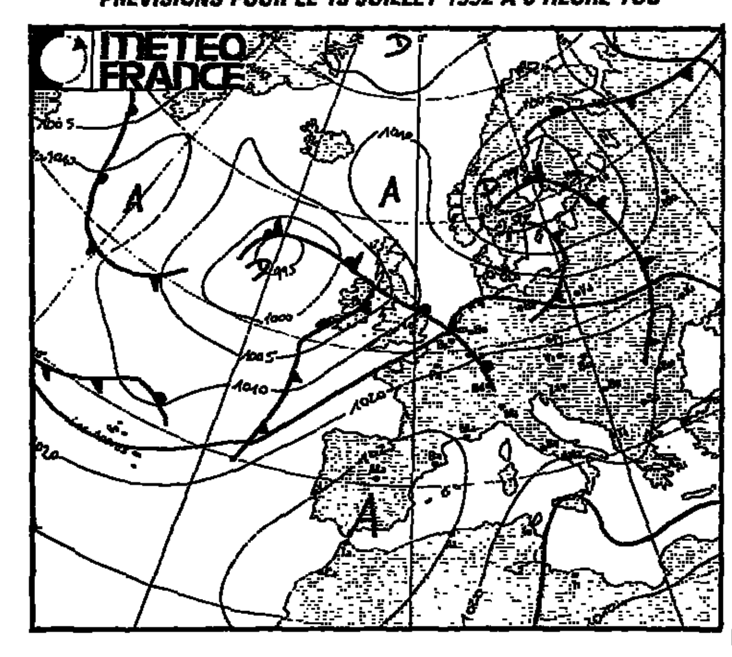
Une perturbation traverse le pays. – Le matin, il pleuvra de Poitou-Charentes au quart nord-est. Sur le quart nord-ouest, des averses se produiront *surtout au nord de la Seine. Sur le Sud*, le ciel sera nuageux avec tout de même de belles éclaircies près de la Méditerranée.

L'après-midi, les averses gagneront le nord-est tandis que la pluie, parfois orageuse, gagnera le Jura et les Alpes. *De belles éclaircies se développeront* de la Bretagne à l'Aquitaine. Le pourtour méditerranéen sera ensoleillé grâce à la tramontane et au vent de nord-ouest qui souffleront à 40-50 km/h.

Les températures matinales seront de l'ordre de 12 à 14 degrés en général, localement 15 à 17 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 18 à 20 degrés sur le nord du pays, 25 à 28 degrés près de la Méditerranée et 20 à 24 degrés du nord au sud sur le reste du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-7-1992 à 18 heures TUC et le 11-7-1992 à 6 heures TUC — le 11-7-92

FRANCE			
AJACCIO	25	18	N
BIARRITZ	20	13	N
BORDEAUX	21	13	N
BOURGES	17	12	C
BREST	18	13	P
CAEN	20	13	P
CHERBOURG	19	15	C
CLERMONT-FER.	18	14	C
DIJON	22	13	N
GRENOBLE	22	15	C
LILLE	21	14	C
LIMOGES	17	11	C
LYON	22	14	C
MARSEILLE	26	17	D
NANCY	24	14	N
NANTES	21	15	C
NICE	24	17	D
PARIS-MONTS.	20	15	C
PAU	18	12	D
PERPIGNAN	24	17	D
RENNES	22	15	C
ST-ETIENNE	21	13	C
STRASBOURG	23	14	C
TOULOUSE	18	14	N
TOURS	21	14	C
POINTE-A-PITRE	31	26	N

ÉTRANGER			
ALGER	32	20	N
AMSTERDAM	21	14	C
ATHÈNES	30	19	D
BANGKOK	36	26	O
BARCELONE	22	17	N
BELGRADE	23	15	D
BERLIN	29	18	C
BRUXELLES	22	11	N
LE CAIRE	38	22	D
COPENHAGUE	27	16	C
DAKAR	29	26	N
DELHI	35	26	D
GENEVE	21	14	C
HONGKONG	31	26	N
ISTANBUL	25	16	D
JÉRUSALEM	33	18	D
LISBONNE	23	15	D
LONDRES	20	13	C
LOS ANGELES	26	20	P
LUXEMBOURG	23	11	C
MADRID	30	12	D
MARRAKECH	31	18	D
MEXICO	22	11	D
MILAN	26	16	C
MONTRÉAL	23	16	N
MOSCOU	24	12	D
NAIROBI	23	12	N
NEW-YORK	31	24	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	28	18	D
PÉKIN	29	21	C
RIO-DE-JANEIRO	25	18	–
ROME	24	17	N
SÉVILLE	35	18	D
SINGAPOUR	32	23	O
STOCKHOLM	26	16	C
SYDNEY	15	6	N
TOKYO	28	23	P
TUNIS	29	16	C
VARSOVIE	28	13	N
VENISE	27	15	N
VIENNE	25	17	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 11 juillet

TF 1

20.45 ***Divertissement : Fou rire.*** Présenté par Alexandre Debanne et Thierry Lhermitte. La communication. Avec des sketches de Coluche, Guy Bedos, Pierre Palmade, Jean-Marie Bigard, Fernand Raynaud, Yves Montand, Thierry Le Luron, Smaïn, Didier Gustin, des extraits de films.

22.25 **Feuilleton :** ***Le Secret du Sahara.*** D'Alberto Negrin, avec Michael York, Ben Kingsley *(2e épisode).*

23.55 **F1 Magazine.** Spécial Grand Prix de Grande-Bretagne de formule 1, à Silverstone.

A 2

21.00 ***Sport : Rugby.*** 2e Test-match international : Argentine-France.

22.40 **Magazine : Le Bar de la plage.** *Présenté par Thierry* Ardisson. Avec Laurent Baffie. Invités : Catherine Lara, Jo *Allègre. Variétés : Michel Del*pech, Chic, Khaled, Whisky Time.

23.55 **Journal et Météo.**

FR 3

20.10 ▶ **Opéra : La Tosca.** Deuxième acte en direct du palais Farnèse à Rome.

21.05 ***Série : Le Petit Docteur.***

22.00 **Traverses.** Impressions d'extrême océan, de Serge Bourguignon. 1. La mémoire du vent.

22.55 **Journal et Météo.**

23.15 **Magazine : Aléas.** *Présenté par Claude Duneton.* Chronique de l'imprévisible. Dominique, de Lise Dera*mond ; Tina et Marie*, de Jean-Denis Bonan ; Yvonne, de Françoise Prébois ; Myriam, de Michel Pamart ; Orietta, de Bernard Gesbert.

CANAL PLUS

20.35 ***Téléfilm : Les Danseurs du Mozambique.*** *De Philippe Lefebvre.*

21.55 **Flash d'informations.**

22.00 ***Sport : Boxe.*** *Championnat* du monde superwelter IBF à Monaco : Francisco Rosi (Italie)-Gilbert Dele (France).

23.45 **Cinéma : Tremors.** ■ Film américain de Ron Underwood (1989).

1.20 ***Cinéma : Cadillac Man.*** ■ Film américain de Roger Donaldson (1990, v.o.).

M 6

20.35 **Fun glisse.**

20.38 ***Météo des plages.***

20.40 **Téléfilm : La Guerre des haras.** De Simon Wincer.

23.50 **Musique : Flashback.** Emission présentée par Adeline.

ARTE

20.40 **La Mort du grand-père ou le Sommeil du juste.** *De Jacqueline Veuve. Chronique de la vie et de la mort d'un homme racontée par ses cinq filles. Dans la Suisse protestante du début du siècle.*

22.05 **Cinéma d'animation.** 78-tours, Hors jeu, Le Ravissement de Frank N. Stein, de Georges Schwizgebel.

22.30 **Documentaire : Les Déesses noires.** De Donald Bogel. 1re partie : les années folles. *Les stars du show-business américain de 1920 à 1928 : Ma Rainey, Bessie Smith, Joséphine Baker...*

Dimanche 12 juillet

TF 1

20.40 **Cinéma : Pendez-les *haut et court.*** ■ Film américain de Ted Post (1968).

22.40 **Magazine : Ciné dimanche.**

22.50 **Cinéma : Les Fauves.** ■ Film français de Jean-Louis Daniel (1983).

A 2

20.45 **Série : Taggart.** Dernier appel, de Haldane Duncan.

22.40 **Magazine : Etoiles.** Présenté par Frédéric Mitterrand. Eva Peron. *Une pasionaria argentine : l'histoire et le mythe. Rediffusion.*

FR 3

20.45 **Divertissement : La Classe.** *Présenté par Fabrice.* Mariannes et révolutionnaires.

22.00 **Magazine : Le Divan.**

22.25 **Journal et Météo.**

22.45 **Cinéma : Naples au baiser de feu.** ■ Film français d'Augusto Genina (1937).

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Les Ailes de la renommée.** ■ Film néerlandais d'Otakar *Votocek* (1989). Avec Peter O'Toole, Colin Firth, Marie Trintignant.

22.20 **Flash d'informations.**

22.25 **Sport : Corrida.** La feria de Nîmes. Curro Romero, Francisco Ojeda Gonzalez, Julio Aparicio Diaz.

23.45 **Sport : Snooker.**

0.40 ***Cinéma : Mon père.*** □ Film américain de Gary David Goldberg (1989). Avec Jack Lemmon, Ted Danson, Olympia Dukakis (v.o.).

M 6

20.40 ***Téléfilm :*** **La Rage de vivre.** De Roy Campanella II, avec Michael Nouri, Bess Meyer.

22.25 **Magazine : Culture pub.**

22.55 **Cinéma : Les Fantasmes de miss Jones.** □

ARTE

20.40 **Feuilleton : Huit heures *ne font pas un jour.*** De Rainer Werner Fassbinder, avec Kurt Raab, Renate Roland (4e épisode). *Jochen se marie...*

22.10 **Feuilleton : Huit heures ne font pas un jour.** De Rainer Werner Fassbinder, *avec Irm Hermann, Rudolf* Waldemar (5e épisode). *L'usine de Jochen déménage.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5821

HORIZONTALEMENT

I. On y trouve des choux aussi grands que des palmiers. Sigle. – II. Potasse. Il fonda une communauté dans laquelle sa sœur devint mère. – III. Partie de plaisir (deux mots). Abréviation. – IV. Ce que font les *sciatiques dans les* jambes. Elle était bonne chez Lucullus. – V. Poisson. Empoisonne ou abat. N'a logiquement rien pour réussir. – VI. Utilisent *éventuellement* la corde. Plaisirs qui étaient fort minces. – VII. Société disparue. Ses enfants sont tous des garçons. – VIII. Vieux radis rond. *Vautours qui volent* dans les villes. C'est par « devant » qu'on le complète. – IX. Bâton avec du rouge. Avant *Marie*. Met les voiles. – X. Sur la rose des vents. *Terme musical.* Se prennent aux cheveux. – XI. Ancien émirat. Ceux qui les soignent ne sont pas encore docteurs. Dans la matinée. – XII. Dilate la *rate. Est toujours en queue sur* l'hippodrome. – XIII. Boit de l'eau en s'efforçant de griser les autres. Avait au front une arme unique. – XIV. Des hommes y restant sur le carreau avant d'être descendus. Comme certains films. – XV. Préposition. Enlève la cosse. En France.

(Grille : colonnes 1 à 15, lignes I à XV.)

VERTICALEMENT

1. Offre à manger dans une *coupe. Loupe de médecin.* – 2. *Loin* d'être éveillé. La personne qui les reçoit est souvent couchée. Conseil de détente. – 3. Souvent emprunté par des Japonais (trois mots). – 4. *Est bien accueillie par ceux qui* font des histoires. Préfixe. Incidents techniques. – 5. Commune étrangère. Sigle d'un ancien parti. Descend souvent rapidement avant l'arrêt. – 6. Ils sont près de leurs pièces. On lui serre la vis. – 7. Fait courir un chartreux après une minette. Ensemble féminin aux pièces plus ou moins nombreuses. – 8. Bien qu'animal, il comprend les hommes. Des ouvriers y firent le pont. Mouille son lit dès qu'il naît. – 9. Conjonction. Celle d'un « corniaud » ne manque pas de finesse. Salicylate. – 10. Il parcourut des livres et des kilomètres. *Variété de* pigeon. Mot d'ordre. – 11. Peu enclin à écouter des confidences. Agités à des fins apaisantes. Adverbe. – 12. Pour écarter. Partie de la Chaldée. Réserve de tours. Portent le camail. – 13. « As » en *chimie. Elle a l'Age qu'on lui donne.* – 14. Noble. Ne saurait se passer de manteau. – 15. Fut prophète en son pays. Eternels refrains. Tout ce qu'on y projette tombe dans le lac.

Solution du problème n° 5820

Horizontalement

I. Vaisselle. – II. Allier. An. – III. Icelui. IC. – IV. Sot. Lei. – V. VSO. Sai. – VI. Elections. – VII. Go. Es. – VIII. Unanimité. – *IX. Lésas.* – X. Pesa. *Eu.* – *XI. Cor.* Riens.

Verticalement

1. Vaisseaux. – 2. Alcool. Pô. – 3. *Ilet.* Egaler. – 4. *Sil. Icônes.* – 5. Saul. Isar. – 6. Erlé. Irma. – 7. Iso. Isée. – 8. Lai. Anet. Un. – 9. Encaissés.

GUY BROUTY

CARNET DU *Monde*

Naissances

– *Sophie DUVERGIER* et Patrice PAUC ont la joie d'annoncer la naissance de

Bérénice,

le 25 juin 1992, en Avignon.

– Valérie et Nicolas WEILL ont la joie d'annoncer la naissance de

Philippine,

le 8 juillet 1992.

Mariages

– Le professeur *Raphaël RAPPAPORT* et Mme sont heureux de faire part du mariage de leur fils

Alain avec **Michele DAVIS,**

qui a été célébré le 21 juin 1992, à San-Francisco (Californie).

17, rue de l'Yvette, *75016 Paris.*

Décès

– Monique Attia,
Habib Attia,
Sami Attia,
Farès Bahri,
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel, dans sa trente-quatrième année, de leur fille, sœur et mère,

Mouia ATTIA,

survenu le 7 juillet 1992.

L'inhumation a eu lieu à Tunis, le 10 juillet.

6, rue Tite-Live,
2016 Carthage (Tunisie).

– Mme Honorine Goulesque,
Le baron et la baronne Philippe de Montremy
et leurs enfants,
M. et Mme Christian de Navacelle
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Cornut-Gentille
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

baron Gérard de MONTREMY,

survenu à Paris, le 10 juillet 1992.

Les obsèques et l'inhumation auront lieu le lundi 13 juillet, à 14 h 15, en l'église et au cimetière de Marles-en-Brie (Seine-et-Marne).

– *China*, Ded, Esther, Félicia, Guillermo, Jackie, Mabel, Marie-Inès, Paulette,
ont la tristesse de faire part du décès de leur amie,

Mika ETCHEBEHERRE.

Elle sera incinérée au columbarium du Père-Lachaise, mercredi 15 juillet *1992, à 10 h 30.*

Militante révolutionnaire, antifasciste et antistalinienne de la première heure dans l'Allemagne préhitlérienne, la France des années 30 et l'Espagne de la guerre civile, jeune intellectuelle d'origine juive, née en Argentine en *1902, amie* de Kurt Landau et d'Alfred Rosmer, de Pavel Thalmann et de René Lefeuvre, de Gisèle Freund et de Simone Collinet, Mika aura su donner toute sa mesure, entre 1936 et 1938, lorsque, à la mort d'Hyppolyte, son mari, tué sur le front de Madrid le 16 août 1936, elle se retrouve capitaine du POUM. Elle en fera le récit dans *Ma guerre d'Espagne à moi*, publié en 1975 par Maurice Nadeau chez Denoël.

Mika, ce fut la fidélité, le courage, l'amitié, la rigueur.

Elle aimait Paris, les oiseaux, les chats et les pivoines.

– Mme Van Deinse,
Jean-Marie Van Deinse,
Eric et Sylvie Van Deinse
et leurs enfants,
Bruno Van Deinse,
Bénédicte Durand-Lasserve,
Sophie et Fabrice Peters Van Deinse
et leur *enfant*,
Hugues et Christine de Barbuat Duplessis
et *leurs* enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Sabine VAN DEINSE,
née de Barbuat Duplessis,

leur belle-fille, épouse, mère, belle-mère, grand-mère et sœur,

survenue le 10 juillet 1992.

Ils vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la messe qui sera célébrée par le Père Labau, en son église de Sèvres (Hauts-de-Seine), le mercredi 15 juillet, à 14 heures.

La défunte repose au funérarium du Mont-Valérien.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Petit Manoir,
1, place de l'Eglise,
92420 Vaucresson.

Avis de messe

– A l'initiative de ses amis aux USA,
une messe sera célébrée en l'église anglicane Saint-George, 7, rue Auguste-Vacquerie, Paris-16e, le mercredi *15 juillet, à 18 h 30,* en mémoire de

Marc Philippe REGNARD,

décédé à Paris, le 19 avril 1992.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le dimanche 12 juillet 1987,

Jean ARCHAMBAUD

nous quittait.

« Tout ce qui est durable nous touche hors du temps et nous a ainsi effleuré sous sa forme la plus fugitive. Mais nous n'avons qu'à dominer ce que nous sommes pour le retrouver. »
Joë Bousquet.

– Il y a quatre ans, le 13 juillet *1988,*

Jean BAUMIER

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– A ses amis,
rappelons son humour et son courage,

Jean POUTARAUD,

décédé le 12 juillet 1982.

Ses parents, son frère, ses sœurs, sa femme.

Soutenances de thèses

– M. Francis FEDDAL, avocat à la cour d'appel de Paris, a soutenu sa thèse de doctorat en droit : « La famille en droit fiscal », le vendredi 15 mai 1992, à l'université Paris-V, et a obtenu la mention « très honorable ».

CARNET DU MONDE

Renseignements :

40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 96 F
Abonnés et actionnaires ... 85 F
Communicat. diverses .... 100 F
Thèses étudiants .... 55 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

BILLET

Question de culture

Les Allemands ne sont décidément pas satisfaits de la manière française – c'est-à-dire brouillonne – de passer des accords. Et surtout de les appliquer. Après avoir signé un traité, passé trois années à bâtir ARTE, la chaîne de télévision culturelle franco-allemande, et alors que cette chaîne est enfin sur le point d'exister simultanément de part et d'autre du Rhin, voilà que tout semble remis en question. M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, s'est mis en tête d'obtenir pour la France le droit à une programmation autonome. Pourquoi ? Parce que le ministre de la culture vient de s'apercevoir que la programmation à la fois culturelle et franco-allemande d'ARTE, ne convient pas forcément à un réseau de diffusion hertzien capable de toucher 20 millions de foyers. La crainte d'un mouvement premier de rejet des téléspectateurs français est si forte au sein du gouvernement que l'arrivée d'ARTE sur le réseau de diffusion de La Cinq vient d'être reculée. Au lieu du 4 septembre, les Français ne découvriront la chaîne franco-allemande que le 28 septembre. Soit une semaine après le référendum sur le traité de Maastricht.

Bien entendu, les négociations sont âpres. Car les Allemands refusent clairement l'idée d'une programmation différenciée. *« Nous ne serons jamais d'accord »*, explique Mme Hanne Landberg, directrice adjointe des programmes d'ARTE Deutschland TV, la société qui regroupe les intérêts allemands et qui contrôle 50 % d'ARTE. *« Les Français ont, par exemple, évoqué officieusement la possibilité de faire deux versions des actualités. Mais nous avons refusé »*, poursuit Mme Landberg. Toute différence de programmation choque beaucoup les Allemands, qui estiment que cette idée est contraire au projet initial d'une chaîne binationale qui s'ouvrirait peu à peu à d'autres diffuseurs européens. *« Admettre deux versions, c'est abandonner le principe même d'ARTE »*, conclut Mme Landberg. Cette renégociation est si confidentielle pour l'instant que la conférence des programmes d'ARTE, instance franco-allemande chargée d'établir une programmation commune, n'a pas été saisie officiellement.

Les dix millions de foyers allemands qui reçoivent déjà ARTE sur le cable semblent, de leur côté, très satisfaits. Il est vrai qu'ARTE se singularise beaucoup moins en Allemagne sur le câble, au milieu de vingt autres chaînes de télévision, qu'elle ne le ferait en France parmi quatre chaînes hertziennes en clair.

YVES MAMOU (avec ÉRIC LE BOUCHER à Francfort)

Après la décision du Conseil d'Etat

L'annulation de la convention médicale ouvre de nouvelles perspectives au gouvernement

La décision du Conseil d'Etat d'annuler, vendredi 10 juillet, la convention médicale signée en 1990 crée un vide juridique dans les relations entre la Sécurité sociale et la médecine libérale. Alors que le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, vient de retirer le projet de loi sur la maîtrise des dépenses de santé (*le Monde* du 2 juillet), l'absence de dispositif conventionnel pourrait changer, d'ici à l'automne, la portée des négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Quelques jours à peine après que le gouvernement ait reculé sur la maîtrise des dépenses de santé en retirant, mardi 30 juin, le projet de loi qui devait être examiné en seconde lecture à l'Assemblée nationale, le conseil d'Etat a décidé, vendredi 10 juillet, d'annuler la convention médicale conclue en mars 1990 (*le Monde* du 11 juin). Cette coïncidence, anticipée au ministère des affaires sociales, a pesé dans le choix du gouvernement : la décision du Conseil d'Etat enlève tout fondement juridique au projet de loi sur la maîtrise des dépenses de santé puisque ce dernier repose sur une convention dont l'arrêté d'approbation est à présent jugé *« illégal »*. *« La crédibilité du système conventionnel est en jeu »*, avait déclaré M. René Teulade dans un entretien au *Monde* (daté 2 juillet). Au moment où les partenaires sociaux sont invités par le ministre à *« clarifier leurs positions »* et à *« fortifier leurs signatures »*, afin de formuler de nouvelles propositions de régulation des dépenses de santé, la décision du Conseil d'Etat élargit le débat.

Pierre angulaire

C'est à présent sur l'ensemble du dispositif conventionnel que les caisses d'assurance-maladie et les syndicats de médecins vont devoir s'entendre. Et les enjeux sont importants puisque la convention est la pierre angulaire des relations entre la médecine libérale et la Sécurité sociale. Renouvelé tous les quatre ans, ce contrat conclu à l'échelle nationale fixe notamment les tarifs médicaux (consultations, visites) et les modalités de remboursement des assurés sociaux ainsi que les avantages sociaux des médecins.

Dans l'immédiat, M. Teulade devrait rapidement signer un arrêté interministériel qui maintiendra en l'état les dispositions tarifaires, et envoyer une lettre aux caisses d'assurances-maladie afin qu'elles continuent d'effectuer le remboursement des assurés sociaux. Pour le reste, il est peu probable que le gouvernement saisisse l'occasion de la suspension de la convention pour stopper le remboursement des avantages sociaux des médecins (prise en charge par les caisses d'une partie des prestations familiales, de la formation médicale continue, des cotisations de retraite et des prestations maladie). A moins d'être prêt à une guerre ouverte avec la médecine libérale.

Quant au gel des augmentations d'honoraires prévues le 15 juillet pour certains actes – visites des généralistes (V), des spécialistes (VS), actes de chirurgie (K), – il avait d'ores et déjà été décidé par le ministre après le retrait du projet de loi sur la régulation des dépenses de santé. Pour la procédure à plus long terme, les exemples ne manquent pas : sur les cinq conventions médicales signées depuis 1971, seule celle conclue en 1985 n'a pas été frappée d'annulation. A l'instar des dénouements précédents, le gouvernement décidera vraisemblablement à l'automne de valider *a posteriori* les effets de la convention de 1990.

Mais le vide juridique actuel laisse d'autres possibilités, notamment sur la validation législative de l'avenant numéro trois portant sur le mécanisme de régulation des dépenses. En définitive, la nature du texte législatif proposé à la rentrée dépendra avant tout de l'attitude des syndicats de médecins et de celle de l'opposition parlementaire. Pour les premiers, placés devant le vide du dispositif conventionnel, et après l'aveu d'impuissance du gouvernement, il leur reste à décider si oui ou non ils souhaitent une régulation de l'activité médicale. En tout état de cause, on voit mal comment ils pourraient en deux mois renégocier une nouvelle convention ! La décision du Conseil d'Etat va donc vraisemblablement ouvrir une nouvelle période de grandes manœuvres.

OLIVIER PIOT

Pour réduire l'inflation et le déficit budgétaire

Le conseil des ministres italien a adopté son plan de redressement économique

ROME

de notre correspondant

« Le premier pas pour éloigner l'Italie du bord du gouffre », pour reprendre l'expression du président du conseil, M. Giuliano Amato, est arrivé au terme d'une longue journée d'intenses consultations. Le Conseil des ministres, réuni en permanence pendant près de huit heures vendredi 10 juillet, a mis au point le plan de redressement économique annoncé, dimanche 5 juillet, pour réduire le déficit budgétaire de 30 000 milliards de lires (135 milliards de francs).

Le nouveau gouvernement, sachant qu'il joue une bonne partie de sa crédibilité dans sa capacité de remettre en ordre les comptes publics, a basé son plan, d'une part sur les coupes dans les dépenses, avec une loi cadre pour intervenir dans les secteurs *« à risques »* comme la santé, les finances locales et l'emploi public, et sur des recettes extraordinaires avec un impôt sur la fortune touchant aux habitations et à l'épargne. D'autres recettes, plus limitées, seront trouvées en augmentant les timbres fiscaux pour passeport et permis de conduire et les charges sociales.

Autre nouveauté, la création de deux sociétés par actions qui deviendront propriétaires des sociétés du secteur public que le gouvernement compte mettre sur le marché pour réaliser 7 500 milliards de lires.

En revanche, il n'y a pas eu de majoration de l'impôt sur le revenu – à laquelle s'opposent les syndicats – ni de taxation des bons du Trésor. La loi cadre sur la réduction des dépenses, qui devra être approuvée par le Parlement, représente la tentative de modifier structurellement les mécanismes de dépenses à l'origine du déficit budgétaire. Le 10 juillet, le conseil des ministres a approuvé la réforme du régime des retraites avec l'introduction de primes pour les personnes désireuses de partir volontairement à la retraite à soixante-cinq ans alors qu'actuellement la limite d'âge est fixée à soixante ans.

Mais l'attention générale s'est concentrée sur les sacrifices demandés immédiatement aux Italiens. A commencer par l'impôt de 0,6 %, qui sera prélevé sur le montant, au 9 juillet, de tous les dépôts bancaires et postaux. Cette mesure devrait rapporter aux caisses de l'Etat la coquette somme de 5 600 milliards de lires. Une autre bonne partie des recettes supplémentaires (5 600 milliards de lires) viendra de l'impôt sur les habitations en propriété (près de 70 % des familles italiennes sont propriétaires de leur logement) fixé à 0,2 % de la valeur au cadastre.

Les objectifs déclarés du gouvernement avec ce plan de redressement économique sont la réduction, en deux ou trois ans, de l'inflation à 2 % par an (5,7 % actuellement) et un déficit budgétaire pour l'année en cours ramené à 150 000 milliards de lires. A la conclusion du long marathon, M. Amato affichait sa satisfaction : son gouvernement avait, selon lui, fait son devoir en suivant les engagements d'agir de façon équitable qu'il avait pris la semaine dernière devant le Parlement quand il avait obtenu la confiance. – *(Intérim.)*

Une analyse de l'INSEE sur l'évolution du paysage social

De 1982 à 1990, les professions peu qualifiées se sont plus développées que les autres

Entre 1982 et 1990, le paysage social a subi plusieurs mutations profondes, selon une analyse publiée le 10 juillet par l'INSEE. Un nouveau petit patronat apparaît. Sous l'effet de l'informatique et de l'automatisation, l'entreprise se transforme et se déplace vers les services. Loin de disparaître, l'emploi non qualifié opère le même glissement, mais devient du coup plus instable.

Sur les douze professions dont les effectifs ont le plus augmenté en huit ans, deux seulement, les professeurs agrégés ou certifiés et les ingénieurs informatiques, possèdent un niveau majoritairement supérieur au bac. Ce qui n'est pas le cas de toutes les autres, dont les secrétaires (+ 256 000 de 1982 à 1990), largement en tête par le nombre, les aides-soignantes (+ 75 000), les nettoyeurs (+ 74 000), les assistantes maternelles (+ 70 000), les ouvriers du tri, de l'emballage ou de l'expédition, et les serveurs de restaurant ou de café (+ 66 000).

Ainsi se vérifie, avec l'analyse de l'évolution du paysage social entre 1982 et 1990 publiée par l'INSEE le 10 juillet, l'hypothèse selon laquelle les créations d'emplois seraient massivement le fait d'activités peu qualifiées. Une impression qui est en outre corroborée par l'évolution des emplois d'ouvriers non qualifiés : certes, 400 000 ont disparu, en raison de l'automatisation de la production, et principalement dans les industries de main-d'œuvre, mais ils réapparaissent dans les PME-PMI et, surtout, se sont déplacés vers les secteurs du tertiaire.

Mais ce mouvement, qui gonfle les effectifs sans beaucoup de qualification des commerces (+ 16 %), des services directs aux particuliers (+ 19 %) ou du tourisme, s'accompagne aussi d'une plus grande instabilité dans l'emploi. Parallèlement, le taux de chômage croît plus vite dans ces métiers.

Une recomposition impressionnante

D'un bout à l'autre, la recomposition est impressionnante. En huit ans, le nombre des petites et moyennes exploitations agricoles non spécialisées est passé de 750 000 à 400 000. Les petits patrons du commerce et de l'artisanat sont en baisse de 6 %, le phénomène touchant d'abord les maçons (- 12 %), les épiciers (- 27 %), les bouchers (- 28 %) et les boulangers (- 10 %).

Mais le recul de ces activités traditionnelles est en partie compensé par la croissance de la restauration et de l'hôtellerie (+ 15 %) et la multiplication des indépendants prestataires de services spécialisés, beaucoup plus jeunes, dont les garagistes (+ 10 000), les agents immobiliers (+ 7 000), les agents de voyage, etc. Le développement d'un nouveau petit patronat reste cependant fragile. En 1990, 70 000 dirigeants d'une entreprise de moins de 10 salariés étaient au chômage, contre 20 000 en 1982.

Se confirme aussi la poussée des cadres supérieurs (professions libérales, cadres d'entreprise ou de la fonction publique), qui passent de 1,9 million à 2,6 millions, à leur tour séduits par le statut d'indépendants. On compte, par exemple, deux fois plus d'ingénieurs-conseil (25 000). Sinon, les grandes tendances sont claires : se développent les fonctions liées à l'informatisation (+ 100 000), les postes d'ingénieurs technico-commerciaux (100 000 contre 36 000) et les spécialistes du recrutement ou de la gestion du personnel.

Les professions dites « intermédiaires » (techniciens et cadres moyens) progressent aussi rapidement (+ 37 %), surtout dans la fonction commerciale (60 000 représentants de plus). Si le souci d'une production de qualité amène une évolution des techniciens vers la recherche et la mise au point, les secteurs de l'électronique et de l'électricité ont divisé par quatre le nombre de ceux qui étaient chargés de préparer les dossiers d'exécution (13 000 en 1990).

Pour les employés et les ouvriers qualifiés, la tendance est à la stabilité, en nombre. Mais cela cache une mutation, puisque la productivité s'améliore et que les qualifications évoluent beaucoup. Aux ouvriers de production succèdent les mécaniciens spécialisés dans l'entretien et la réparation des outils de production. Près de 100 000 ajusteurs, monteurs et tôliers ont disparu, alors que la maintenance des équipements bureautiques a créé 18 000 emplois et que celle des grands édifices en a engendré 40 000 supplémentaires.

En toile de fond, des changements s'expliquent enfin par le grand mouvement qui veut que les entreprises cherchent à sous-traiter les activités les moins liées à leur production. Il y a 40 000 patrons de PME (10 à 50 salariés) de plus qu'en 1982, qui ont de plus développé leur encadrement administratif (+ 60 000).

Davantage soumises aux aléas, ces petites sociétés créent des situations plus instables et participent de l'augmentation d'un chômage « qualifié » : en 1990, plus de 550 000 chômeurs étaient des ouvriers qualifiés, contre 360 000 en 1982. Ce glissement, qui va de l'industrie aux services, est le même que celui qui touche les non-qualifiés, menacés par la précarité.

ALAIN LEBAUBE

A la suite du scandale de la Bourse de Bombay

Le ministre indien du commerce a démissionné

NEW-DELHI

de notre correspondant

L'un des principaux architectes de la « nouvelle politique » économique indienne, le ministre du commerce M. Chidambaram, a démissionné dans la soirée du jeudi 9 juillet. Le départ de ce brillant juriste de quarante-sept ans est lié au récent scandale de la Bourse de Bombay, où des milliards de roupies (1) empruntés à des banques d'Etat ont été utilisés frauduleusement par des investisseurs pour spéculer.

M. Chidambaram et son épouse ayant acheté, il y a quelques mois, pour environ 500 000 francs d'actions de la Sairgrowth Financial Services, une compagnie d'investissement qui vient d'être impliquée dans le scandale, le ministre a jugé préférable de proposer sa démission. Tout en affirmant que sa bonne foi ne pouvait être mise en cause. *« Je n'ai rien fait de répréhensible ou d'illégal en investissant*, a-t-il assuré dans une lettre au premier ministre, M. Narasimha Rao, *mais si cela pouvait causer du tort au gouvernement je suis prêt à me retirer. »* M. Rao a immédiatement pris au mot son ministre, estimant sans doute que, dans le contexte politique actuel, il ne pouvait s'offrir le luxe de voir son cabinet éclaboussé – même indirectement – par le scandale boursier.

La démission de ce libéral convaincu, qui passe pour être l'un des éléments les plus brillants du gouvernement, à l'heure où l'Inde, sous l'impulsion du ministre des finances, M. Man Mohan Singh, se tourne résolument vers l'économie de marché, tombe plutôt mal. Les difficultés structurelles auxquelles le pays fait face pour mener cette expérience quasi « révolutionnaire » nécessitent le maintien aux affaires d'hommes de la trempe de M. Chidambaram. Mais il y a tout lieu de penser que la carrière politique de ce fils d'un ancien rajah du Tamil-Nadou, qui fut proche d'Indira Gandhi puis de son fils Rajiv, n'est pas terminée pour autant. *« Le scandale de Bombay confirme nos certitudes quant à l'urgente nécessité des réformes »*, confiait-il au *Monde* il y a quelques semaines...

BRUNO PHILIP

(1) 1 franc vaut 5 roupies.

A 2 et FR 3 retransmettront le Tour de France jusqu'en 1996

TF 1 ayant décidé de ne pas répondre à l'appel d'offres pour l'attribution des droits de retransmission du Tour de France cycliste, celui-ci restera sur les deux chaînes de télévision du service public, Antenne 2 et FR 3, les quatre prochaines années. Ce retrait est d'autant plus surprenant que les dirigeants de TF 1 n'ont jamais masqué leur intérêt pour cette épreuve sportive. Aucune information n'a été donnée par les dirigeants de TF 1 sur les raisons de ce retrait, décidé à l'issue d'une brève réunion avec les dirigeants du groupe Amaury. Aucun chiffre n'a été cité non plus sur les droits qu'acquittera le service public au bénéfice de la société du Tour de France.

EN BREF

□ **Signature de l'accord-cadre sur la formation continue des fonctionnaires.** – M. Michel Delebarre, ministre de la fonction publique, et cinq fédérations (FEN, CFDT, CFTC, CGC et FO) ont signé, vendredi 10 juillet, le deuxième accord-cadre sur la formation continue dans la fonction publique de l'Etat (*le Monde* du 9 juillet). Renouvelant le premier accord-cadre signé en juin 1989, le texte prévoit notamment de porter le seuil minimum des dépenses de formation continue à 3,2 % de la masse salariale de chaque ministère et met en place un *« congé de restructuration »* destiné à la reconversion personnelle des agents dont le service est restructuré.

□ **Procès Manufrance : M. Louis Viannet saisit le président de la République.** – Faisant état d'une *« réprobation unanime »* de tous les militants, après la condamnation de syndicalistes à des peines de prison ferme dans l'affaire Manufrance (*le Monde* du 11 juillet), M. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, en appelle, dans une lettre qu'il lui a adressée, au président de la République. *« C'est le principe même de la défense de leur emploi par les salariés (...) qui est jugé répréhensible »*, observe le dirigeant syndical, qui conteste *« une conception nouvelle et inadmissible de l'abus de biens sociaux »* et demande à M. Mitterrand de *« ne pas laisser se développer une pareille dérive de répression et d'intimidation »*.

□ **Rectificatif.** – Une erreur s'est glissée dans la page « point » (*le Monde* du 8 juillet) sur les chauffeurs routiers à propos de la répartition des entreprises de transports de marchandises. On compte 36 762 entreprises dont 42 % d'entreprises de moins de dix salariés, et non 38,8 % comme nous l'indiquait le Conseil national des transports.

Numéro un mondial de l'immobilier

Olympia and York a perdu 1,76 milliard de dollars en 1991

Le groupe canadien Olympia and York (O and Y), numéro un mondial de l'immobilier, a annoncé vendredi 10 juillet à Toronto une perte nette record de 1,764 milliard de dollars US (environ 9 milliards de francs) pour son exercice clos le 31 janvier dernier, contre 359 millions de dollars (1,8 milliard de francs) pour l'exercice précédent.

Le 14 mai, Olympia and York et vingt-neuf de ses filiales au Canada et aux Etats-Unis avaient demandé à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, de manière à pouvoir négocier, à l'abri des poursuites, la restructuration de ses quelque 12 milliards de dollars US (environ 61 milliards de francs) de dettes avec ses quatre-vingt-onze banques créancières.

Deux semaines plus tard (*le Monde* du 4 juin), le complexe londonien Canary Wharf, le projet phare d'O and Y, considéré comme étant à l'origine de ses difficultés financières, était aussi placé sous administration judiciaire.

La Deutsche Bank va prendre une part de 30 % dans l'assureur Gerling

La Deutsche Bank, premier groupe bancaire allemand, va prendre une participation de 30 % dans le capital de Gerling, troisième groupe d'assurances outre-Rhin, dont la particularité est de posséder une structure de capital familiale et en conséquence non cotée en Bourse. Ce projet reste toutefois soumis au feu vert des autorités de cartel concernées. La Deutsche Bank est, en effet, non seulement le premier groupe bancaire allemand mais elle possède également une filiale dans l'assurance-vie depuis 1990, la Lebensversicherung AG der Deutsche Bank.

Le rapprochement de la Deutsche Bank avec Gerling ne constitue par une surprise car les deux groupes sont partenaires de longue date. Ainsi, Gerling prend régulièrement le rôle de réassureur pour la filiale dans l'assurance de la Deutsche Bank. Concrètement, la Deutsche Bank prendra 30 % du capital de Gerling-Konzern Versicherung-Beteiligungs-AG, qui chapeaute l'ensemble du groupe d'assurances (dont les effectifs sont d'environ 10 000 personnes). Le volume des primes collectées par l'assureur pour l'exercice clos le 30 juin s'élève à environ 11 milliards de deutschemarks (environ 37 milliards de francs).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 6 AU 10 JUILLET 1992

PARIS

Le poids de la pierre

INDICE CAC 40

-1,28 %

«La pierre va finir par plomber le marché, si ce n'est déjà fait!» Ce commentaire, pratiquement sans *appel, émane* d'un boursier au terme d'une semaine chahutée. Chahutée et de nouveau baissière. Sur les sept dernières semaines, seul le répit enregistré sur la période du 22 au 26 juin, avec un gain presque symbolique de 0,09 %, aura mis temporairement un terme *au recul de la cote.* Cette embellie mise à part, rien. *Rien qui ait permis* aux boursiers, cette semaine, de sortir de leur attentisme. Ainsi, en l'espace de cinq séances, l'indice CAC 40, en s'inscrivant à la cote 1 859,44 points, aura finalement abandonné 1,28 %. Sa progression depuis le début de l'année devant, une fois encore, être revue à la baisse. Celle-ci n'atteint plus maintenant que 5,31 % contre les 15 % ins*crits aux plus belles heures du* mois de mai.

Dès lundi, la première pierre était posée. Les interrogations sur *la croissance économique mon*diale restaient au premier plan, *alors que le sommet des sept* pays les plus industrialisés à Munich *allait confirmer «la lenteur, voire la non-réalité»* de la reprise. Au terme d'une séance morose, l'indice abandonna 0,8 %. Une légère reprise s'ensuivit le lendemain, dès l'ouverture. En partie sur des déclarations du secrétaire d'Etat américain au Trésor, M. Nicholas Brady, concernant l'évolution des taux *allemands.* Ces propos, tempérés par la suite *par les Allemands eux-mêmes,* ramenèrent l'indice à proximité du point d'équilibre, avant que *les* valeurs françaises ne regagnent *quelques points en clôture* (+0,57 %) dans le sillage de Wall Street. *Mercredi,* l'indice affichera le plus fort recul de la semaine (-1,67 %).

Le communiqué final de la réu*nion du G7* laissa plus d'un investisseur sur sa faim. La manque de visibilité, en matière de détente des taux d'intérêt et de reprise économique, contribua à rendre la séance franchement maussade. De plus, jugée exagérée, la baisse fut *toutefois corrigée dès le lende*main (+0,76 %). La dernière *séance de la semaine* fut de loin la plus heurtée : pas moins de quatre allers et retours de part et d'autre du point d'équilibre, sans jamais trop s'en éloigner, avec au final un retrait plus sensible de 0,13 %. Fait marquant de la séance, l'étroitesse des volumes traités, de l'ordre de 1,3 milliard de francs. Plus *encore, selon un opérateur, le tiers* des échanges se serait effectué au cours de la dernière heure de transaction. Cela étant, toutes les séances ont eu comme dénominateur commun ces volumes relativement modestes.

L'immobilier toujours

Autre dénominateur commun, mais qui dure depuis plus longtemps, la crise immobilière, avec cette semaine, en prime, de nouveaux développements. Ainsi, dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 juillet, une vingtaine de banques sont parvenues à un *accord amiable, élaboré sous* l'égide du tribunal de commerce *de Paris, avec cinq marchands de* biens, leur évitant ainsi un dépôt *de bilan.*

Les banques et les valeurs de ce secteur ont encore été mises à mal au cours de la période écou*lée. Il faut dire que les enjeux sont* importants : l'ensemble des cré*dits accordés par* les banques aux marchands de biens et promoteurs représente la bagatelle de 210 milliards de francs. Les banques, fortement engagées dans l'immobilier, sont immanquablement sanctionnées par les boursiers qui, *comme chacun le sait,* anticipent... La crainte de la déva*lorisation de leurs créances et* de l'augmentation des provisions à constituer n'étant pas des facteurs particulièrement positifs en matière de résultats.

A tel exemple, en ne considérant que les quinze plus fortes baisses du marché à règlement mensuel depuis le début de l'année – avec un indice CAC 40 en progression de 5,3 %, – on retrouve *l'UIC,* avec une baisse de 32,3 %, Immobilière Phénix, -29,4 %; *Unibail, -31,6 %;* Comptoirs des entrepreneurs, -26,8 %; Klepierre, -26,1 %; Simco, -29,5 %. La déprime s'est effectivement accélérée à la suite des assemblées d'actionnaires. A celle de Suez, M. Gérard Worms déclarait avoir l'intention, comme en 1991, d'effectuer des provisions en raison des risques immobiliers. A la banque Worms égale*ment, où M. Jean Peyrelevade* indiquait que *«les problèmes des promoteurs immobiliers vont se retrouver au niveau des bilans des banques».*

Les valeurs du tourisme ont *aussi un peu souffert cette* semaine en raison du conflit des *routiers. Alors* que les principaux axes du réseau français se déblo*quaient peu à peu,* les investisseurs estimaient que le tourisme *pourrait* cependant en être affecté. Notons encore, pour cette semaine, la plus mauvaise performance annuelle pour Euro Disney, victime à la fois du temps et du blocage des routes. Dans une interview aux *Echos,* son président, M. Robert Fitzpatrick, a déclaré qu'il fallait compter sur un délai de trois ans *pour mesurer la* réussite d'Euro Disney. Il a aussi *annoncé que le parc allait mettre* en place des incitations pour *pousser la clientèle à venir* le visiter l'hiver, en semaine.

Enfin, la Société des Bourses françaises a annoncé, vendredi *10 juillet, que le projet d'offre* publique de retrait (OPR) lancée *sur les titres de la Compagnie* industrielle détenus dans le public par la Compagnie de Suez, actionnaire majoritaire de la société aux côtés de l'UAP, a été déclaré recevable par le Conseil des Bourses de valeurs.

La durée de l'offre portera sur la période du 16 juillet au 12 août inclus. Seuls 3,8 % des titres, détenus par le public, sont visés par cette OPR qui se fera par l'échange de onze actions Victoire contre deux Compagnie industrielle. Le reste du capital de la Compagnie Industrielle est détenu à 50,1 % par Suez et à 46,1 % par l'UAP. Au travers de la Compagnie Industrielle, la Compagnie de Suez, à l'issue d'une bagarre boursière, est devenue l'actionnaire majoritaire du groupe d'assurances Victoire dont elle détient aujourd'hui 51 %. L'UAP contrôle de son côté 34 % de Victoire.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Mines d'or, diamants

	10-7-92	Diff.
Anglo-American	153	- 7
Buffelsfontein	33	+ 0,90
De Beers	108	- 9,60
Driefontein	55,20	- 1,80
Gencor	15,50	- 1,50
Harmony	19,80	+ 0,60
Randfontein	19,60	- 1,35
Sainte-Helena	26,30	- 0,30
Western Deep	119,80	- 2,70

Matériel électrique

	10-7-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	645	+ 2
CDME	401	- 9
CSEE	253	- 23
Gé. d. ea. (c. 41 F)	2 269	+ 49
Intertechnique	690	- 20
Labinal (c. 21 F)	723	+ 4
Legrand	4 530	- 293
Lyon. des eaux	522	- 6
Matra (c. 5,50 F)	190,90	+ 0,40
Merlin-Gerin	501	+ 9
Moulinex	148,50	- 7,70
Radiotechnique	490	- 39
SEB	2 020	+ 20
Sext.-Avionique	196,50	+ 6,40
Tho.-CSF (c. 6,80 F)	139	- 2,20
IBM	355	- 137
ITT	334,80	+ 2,80
Schlumberger	314,60	- 10,40
Siemens	2 220	- 41

Alimentation

	10-7-92	Diff.
Bongrain	3 090	+ 80
BSN	1 112	+ 7
Carrefour	2 650	- 4
Casino, G., P.	145,30	- 8,20
Erid. Bég.-Say	645	- 10
Gu.G. (c. 20 F)	1 650	+ 10
LVMH	3 827	+ 97
Olipar	110	- 6
P.-Ric.(d. p. 4)	394,20	- 12,80
Promodès	684	- 11
S.-Lou. (c. 32 F)	1 194	- 11
Source Perrier	1 700	Inch.
Nestlé	35 200	- 1 000

Bâtiment, travaux publics

	10-7-92	Diff.
Bouygues	573	+ 1
Ciments français	366	- 24
GTM	406	- 24
Immob. Phénix	120	- 6,90
J. Lefebvre	745	- 50
Lafarge-Cop. (c. 9 F)	318,50	- 8,60
SGE	203,50	+ 1,50

Métallurgie, construction mécanique

	10-7-92	Diff.
Alspi	296	- 10
Das. Aviat. (c. 4 F)	385	+ 2,50
De Dietrich	1 772	- 14
Fives-Lille	356	- 60
Peugeot (c. 13 F)	705	- 7
SAGEM	2 250	+ 128
Strafor, Facom	785	- 5
Valeo	750	+ 14
Vallourec	185	- 2,30

Pétroles

	10-7-92	Diff.
BP-France	103,50	- 1,50
ELF-Aquit. (c. 13 F)	356,30	- 4,20
Esso	802	+ 34
Primagaz	732	- 20
Sogerap	390	- 1,10
Total	236,90	+ 2,70
Exxon	311	- 1,50
Petrofina	1 789	- 46
Royal Dutch	449,50	- 1,20

Valeurs diverses

	10-7-92	Diff.
Accor	710	- 33
Air liquide	769	- 14
Bic	820	+ 15
Bis coupon 4 F	299	+ 5,90
CGIP	1 058	+ 6
Club Méd.	469	+ 1
Elf Sanofi	1 025	- 32
Essilor coup. 8,60 F	414	- 9,50
Euro Disney	105,80	+ 0,90
Europe 1	1 027	+ 18
Eurotunnel	33,05	- 0,90
Gr. Cité	525	- 27
Hachette	119	- 6,50
Havas	486	- 11
Marine Wendel	289,10	- 1,80
Navigation mixte	993	+ 8
Nord-Est	120	+ 1,60
L'Oréal	939	+ 9
Saint-Gobain	563	- 14
Saulnes Chatillon	226	inch.
Skis Rossignol	626	- 14

Mines, caoutchouc

	10-7-92	Diff.
Géophysique	702	- 12
Imétal (coup. 9 F)	318,90	- 11,10
Métaleurop	78,50	+ 5,40
Michelin	205	+ 1,70
RTZ	55	- 3
ZCI	3,51	- 0,09

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	10-7-92	Diff.
AGF	463	- 12,40
AXA (ex-Cie Midi)	864	- 47
Bail Équipement	105	- 1,10
Bancaire (Cie)	390	- 5,10
Cetelem	750	+ 9
CCF	177,50	- 0,10
CFF	817	- 13
CFI (coup. 13 F)	222,50	- 0,10
Chargeurs	1 175	- 3
C. Local de France	251,50	+ 4,50
CPR	240,90	- 2,10
Eurafrance	1 325	- 78
GAN (coup. 50 F)	1 635	- 34
Locindus (c. 70 F)	630	- 40
Paribas	325,60	- 19,40
Schneider (c. 13 F)	629	+ 5
Société générale	477,80	- 17,80
Sovac	760	- 10
Suez (c. 8,20 F)	278	+ 9,40
UAP	456,50	+ 5

Filatures, textiles magasins

	10-7-92	Diff.
Agache	739	+ 18
BHV	800	+ 5
Damart	3 220	+ 60
DMC	320,10	- 4,90
Gal. Lafayette	1 894	- 140
Nouv. Galer. (c. 2F)	647	Inch.
Printemps	749	- 4
La Redoute	5 710	+ 60
SCOA	14,35	+ 0,05

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
UIS	+ 6,8	UIC-UNI. I.C.	- 14,2
Fives-Lille	+ 6,3	D.R.N.-P.-de-C.	- 12,5
Esso	+ 5,4	Pechiney CIP	- 11,2
Dassault-Aviat.	+ 2,4	Sodero	- 10,7
Michelin «B»	+ 2,2	Intertechnique	- 10,6
SCOA	+ 2,0	J.-Lefebvre	- 9,2
Eau (Gle des)	+ 2,0	Via Banque	- 9,0
Créd. LCLF.	+ 2,0	Radiotechnique	- 8,1
Total Certif.	+ 1,9	Spie Batignolles	- 7,9
Total (Fse Pét.)	+ 1,9	Métrologie	- 7,8
SGE	+ 1,9	Elf Sanofi	- 7,4
Castor. Dubois	+ 1,8	Paribas	- 6,6
Métaleurop	+ 1,6	UIF	- 6,6
Navig. Mixte	+ 1,6	Majorette	- 6,5

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alcatel Alsth.	2 515 800	1 620 545
Havas	2 508 320	1 242 815
Eaux (Gle des)	389 631	872 986
Elf Aquitaine	2 091 500	754 977
LVMH	196 590	731 774
Suez	2 549 334	691 369
BSN	554 232	613 226
Total	2 579 200	603 160
St-Gobain	982 900	558 065
Peugeot	773 700	549 085
L'Oréal	504 660	471 238
Paribas	1 324 075	445 182
L'Air liquide	456 295	378 513
Eurodisney	3 350 860	347 502

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 juillet 1992
Nombre de contrats : 76 552 environ.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 92	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Premier	107,66	107,92	108,24	–
+ haut	107,76	108,02	108,34	–
+ bas	107,44	107,84	108,22	–
Dernier	107,46	107,84	108,22	–
Compensation	107,46	107,74	108,08	108,32

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-7-92	6-7-92	7-7-92	8-7-92	9-7-92
RM	1 884 574	1 538 023	4 046 993	1 944 740	1 536 599
Comptant R. et obl.	17 802 593	12 669 255	10 693 649	14 875 431	23 484 325
Actions	152 957	254 821	125 010	105 406	174 719
Total	198 401 124	14 462 099	14 865 652	16 925 577	25 195 643

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	109,2	108,3	108,5	106,9	107,3
Etrangères	97,7	97,3	98,4	95,3	95,4

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	6-7-92	7-7-92	8-7-92	9-7-92	10-7-92
Indice gén.	509,2	509,7	506,6	502,9	506,9
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 866,52	1 879,09	1 847,75	1 861,84	1 859,44

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 3-7-92	Cours 10-7-92
Or fin (kilo en barre)	56 800	57 250
– (kilo en lingot)	56 950	57 250
Pièce française (20 fr.)	326	330
● Pièce française (10 fr.)	353	425
Pièce suisse (20 fr.)	328	330
Pièce latine (20 fr.)	321	327
● Pièce tunisienne (20 fr.)	222	325
Souverain	430	425
● Souverain Elisabeth II	435	420
● Demi-souverain	325	325
Pièce de 20 dollars	1 910	1 880
– 10 dollars	980	870
● – 5 dollars	615	615
– 50 pesos	2 125	2 125
● – 20 marks	405	430
– 10 florins	338	340
● – 5 roubles	225	215

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Inchangée

INDICE DOW JONES

=

Toujours sous le coup des inquiétudes sur la faiblesse persistante de l'économie américaine et le pessimisme pour les résultats des entreprises, Wall Street a terminé la semaine passée inchangée, et a eu du mal à profiter de la nette baisse des taux d'intérêt à long terme. L'activité a été caractérisée par d'importantes fluctuations de l'indice Dow Jones des valeurs vedettes durant une même séance. Il a clôturé vendredi à 3 330,56, en hausse de 0,27 point par rapport à la semaine dernière.

Au retour, lundi, d'un long week-end, Wall Street était toujours déprimée par l'annonce, jeudi 2 juillet, d'une hausse surprise du chômage aux Etats-Unis. La grande Bourse new-yorkaise a accentué son recul jusqu'à mercredi, en dépit d'une baisse des taux d'intérêt à long terme dans le sillage de la diminution du taux d'escompte. *Les experts estiment que* les inquiétudes relatives à l'économie et les incertitudes sur l'issue de la campagne électorale américaine *ont éclipsé le dernier assou*plissement de la politique de crédit *de la Réserve fédérale* (Fed). *En ce* sens, certains courtiers se demandent avec inquiétude quand les assouplissements successifs de la politique de crédit de la Réserve fédérale (Fed) se traduiront par une amélioration des résultats.

Enfin, l'annonce vendredi que la hausse des prix de gros reste modérée aux Etats-Unis, a été bien accueillie par les investisseurs. Mais ces derniers ont également interprété cette statistique comme un nouveau signe de mollesse de l'économie.

Indice Dow Jones du 10 juillet : 3 330,56 (c. 3 330,29).

	Cours 2 juillet	Cours 10 juillet
Alcoa	75 3/8	73
ATT	43 7/8	43 3/4
Boeing	41 1/8	39
Chase Man. Bank	28 3/8	29 1/8
Du Pont de Nemours	50 1/2	48 3/4
Eastman Kodak	39 7/8	41 1/2
Exxon	61 7/8	61 1/2
Ford	43	44 7/8
General Electric	77 1/4	76 3/8
General Motors	41 1/8	41
Goodyear	67 1/2	66 1/4
IBM	96 7/8	97 5/8
ITT	64 7/8	66 1/8
Mobil Oil	61 1/2	62
Pfizer	75 3/8	77 3/8
Schlumberger	64	62
Texaco	63 1/4	63 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	117	114
Union Carbide	26 1/8	12 1/4
United Tech.	51 7/8	51 1/4
Westinghouse	18	17 3/4
Xerox Corp	69 3/4	71 1/4

TOKYO

Attentisme

INDICE NIKKEI

+0,40 %

La Bourse de Tokyo est restée *indécise* au cours de ces cinq séances dans un marché étroit et sans orientation, après avoir retrouvé le chemin de la hausse la semaine précédente (+5,72 %). Le Nikkei a terminé le 10 juillet à 16 783,72 yens, ce qui représente d'un vendredi à l'autre un gain de 0,40 %. *Le volume* d'affaires quotidien moyen s'est contracté à 237,7 millions d'actions d'une valeur de 184,2 milliards de yens (7,35 milliards de francs), contre 253,62 millions d'actions, la semaine dernière, d'une valeur de 208,7 milliards de yens.

Beaucoup d'investisseurs sont restés sur la réserve en début de semaine, dans l'attente des résultats du sommet des sept pays les plus industrialisés (G 7), du lundi 6 au *mercredi 8 juillet à Munich. L'indice* Nikkei a baissé lundi (-0,36 %) et mardi (-1,19 %), en l'absence de nouvelles fraîches. Les échanges ont été très minces pendant deux jours, avec un volume de 160,8 millions d'actions lundi et de 169,7 millions mardi.

Les cours sont repartis à la hausse mercredi (+0,85 %) et jeudi (+1,5 %) sur des achats d'arbitrage et de courtiers. L'annonce, mercredi 8 février, d'une fusion entre les groupes papetiers Jujo Paper et Sanyo-Kokusaku Pulp a également contribué à la hausse soutenue de jeudi.

Vendredi, le marché a ouvert en hausse, le Nikkei refranchissant même la barre des 17 000 yens pour la première fois depuis le 12 juin. Mais les prises de bénéfices et les liquidations de positions par les courtiers ont ensuite érodé les gains, le Nikkei clôturant finalement la séance sur une baisse de 0,39 %.

Indices du 10 juillet : Nikkei 16 783,72 (c.16 717,18); Topix 1,283,58 (c.1 293,55).

	Cours 3 juillet	Cours 10 juillet
Akai	1 200	1 240
Bridgestone	1 150	1 140
Canon	1 370	1 340
Fuji Bank	1 380	1 400
Honda Motors	1 340	1 240
Matsushita Electric	1 350	1 300
Mitsubishi Heavy	560	543
Sony Corp.	4 180	4 180
Toyota Motors	1 440	1 480

LONDRES

Montagnes russes

– 0,2 %

Septième semaine consécutive de baisse à la Bourse de Londres, où les valeurs ont évolué d'une façon erratique, *alternant* les *tentatives* de reprise et les prises de bénéfice. Au *final, l'indice Footsie s'est maintenu* au-dessous des 2 500 points et a *perdu 6,3 points, soit 0,2 % par rap*port à vendredi dernier, terminant à *2 490,8 points.*

Les perspectives maussades de *reprise économique après le sommet* de Munich, la dissipation des espoirs *d'abaissement* des *taux d'intérêt* britanniques et des résultats de sociétés *décevants ont étouffé les hausses pro*voquées par des achats spéculatifs et les *sursauts optimistes* de Wall Street.

Les révisions en baisse par plusieurs maisons de courtage de leurs estimations des bénéfices de compagnies et l'incertitude des investisseurs sur le marché à terme ont également assombri la tendance.

Indices *FT* du 10 juillet : 100 valeurs, 2 490,80 (c. 2 497,10); 30 valeurs, 1 903,70 (c. 1 915,50); mines d'or, 89,66 (c. 89,75); fonds d'Etat, 84,00 (c. 90,10).

	Cours 20 déc.	Cours 27 déc.
Allied Lyons	6,32	6,31
BP	2,09	2,03
BTR	4,60	4,43
Cadbury	4,60	4,67
De Beers	12,125	11,15
Glaxo	6,62	7,12
GUS	19,38	19,38
ICI	11,771	11,64
Reuters	11,36	11,37
RTZ	6,01	5,60
Shell	4,97	4,82
Unilever	9,28	9,45

FRANCFORT

Faible

– 1,3 %

La Bourse de Francfort est restée faible *cette semaine, perdant* des points tous les jours, à l'exception d'un léger redressement jeudi. L'indice instantanté DAX a ainsi reculé sur la période de 22,5 points pour s'établir vendredi à 1 754,48 points, soit un repli de 1,3%.

Selon la Dresdner Bank, le marché a toutefois fait preuve d'une certaine résistance en dépit de la déception causée par le sommet des sept grands *pays industrialisés. La* retenue des investisseurs s'explique également par *l'évolution de Wall Street ainsi que* par la baisse continue du dollar. La devise américaine est ainsi *passée* sensiblement sous la barre psychologique de 1,50 DM. D'autre part, le compromis trouvé au sujet de l'impôt sur le revenu du capital n'a eu que peu d'impact sur le marché.

Les valeurs qui ont le plus souffert cette semaine sont celles de l'automobile et de la chimie. Le volume des *transactions sur actions des huit* places boursières allemandes s'est élevé cette semaine à 24,878 milliards de DM contre 32,0 milliards de DM la semaine dernière.

Indice DAX du 10 juillet: 1 754,48 (c. 1 776,98).

	Cours 3 juil.	Cours 10 juil.
AEG	182	182,10
BASF	241,40	278,20
Bayer	281,20	278,80
Commerzbank	260,50	259,60
Deutschebank	710,40	705
Hoechst	251,50	249
Karstadt	629	639,70
Mannesman	305,50	293,50
Siemens	675,90	661,50
Volkswagen	386,80	381,90

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Impressionnante activité sur le marché de l'eurofranc

En une semaine seulement, du 6 au 10 juillet, il a été émis pour 17,4 milliards de nouvelles euro-obligations libellées en francs français. C'est un montant impressionnant qui représente près du cinquième du volume total de l'année dernière. Les nouveaux emprunts en eurofrancs ont pris des formes les plus diverses et leur durée s'étage d'un an à trente et un ans. Aucun autre compartiment de l'euromarché ne permet actuellement aux débiteurs de lever des fonds à si longue échéance. De toutes les autres grandes places étrangères, il n'y a qu'à New York, sur le gigantesque marché national des emprunts en dollars, que c'est également possible.

Certaines des dernières transactions en eurofrancs, en particulier la plus longue, dont le bénéficiaire est la SNCF, sont des réussites incontestables et l'image d'ensemble demeure tout à fait positive. Les spécialistes sont toutefois nombreux à redouter que la situation ne se détériore prochainement si la cadence des nouvelles émissions reste soutenue. Leur appréhension s'explique notamment par la concurrence à laquelle se livrent les intermédiaires financiers. La rivalité des banques qui cherchent à obtenir des mandats est très souvent mise à profit par les emprunteurs pour arracher des conditions qui leur sont très favorables et qui apparaissent trop sévères à beaucoup d'investisseurs. En même temps, d'une façon générale, à l'étranger, les titres en eurofrancs sont recherchés avec nettement moins d'avidité qu'ils ne l'étaient récemment encore. Une certaine saturation est manifeste.

Ainsi, pour ce qui est du dernier emprunt de la SNCF, la très grande affaire de ces derniers jours, il s'est placé à raison de 55% environ hors de France. La proportion était de l'ordre de 80% pour le précédent euro-emprunt de très longue durée, celui de trente ans qu'a lancé il y a un mois Electricité de France. Au début de mai une transaction de vingt ans pour le compte de la Caisse autonome de refinancement avait été placée presque entièrement dans des portefeuilles étrangers.

L'opération de la SNCF est remarquable parce qu'elle permet au débiteur d'atteindre ses objectifs tout en répondant aux attentes des investisseurs. Il s'agit d'un emprunt de trois milliards de francs auquel s'ajoutent des bons de souscription qui permettront à leurs détenteurs dans six mois environ d'acquérir des titres supplémentaires. Chaque obligation de 100.000 francs est émise avec un bon et il faudra deux bons pour acquérir une nouvelle obligation dont les caractéristiques seront exactement les mêmes que celles émises au départ, mais qui sera vendue à un prix différent, plus élevé. L'affaire sera très intéressante pour les investisseurs si le niveau de l'intérêt s'abaisse ces prochains mois. Les bons de souscription sont des options qu'ils valorisent et, sur le marché, à peine émis, ces titres se sont immédiatement négociés bien au-dessus de leur prix d'émission. Les conditions des obligations qui viennent d'être émises ont été arrêtées de façon à rapporter quelque trente-six points de base de plus que les fonds d'Etat de référence. Le taux d'intérêt facial des obligations est de 8,875%.

Les trois milliards reviennent à la SNCF à 9,05% l'an. En agrémentant son opération de bons, l'emprunteur a fait une économie de six points de base, soit environ 18 millions de francs. Si tous les bons sont exercés, en février prochain, il disposera d'une émission de 4,5 milliards qui ne lui coûtera que 9%. L'emprunt est dirigé conjointement par Paribas et le Crédit commercial de France.

Premier emprunteur français en Australie

Parmi les autres emprunteurs français, le Crédit local s'est distingué sur le marché national des emprunts en dollars australiens. C'est la première société française à solliciter ce compartiment qui a été ouvert à l'automne dernier aux débiteurs étrangers. En tout, il n'y a eu jusqu'à présent que cinq émissions de ce genre. La première avait été lancée pour le compte de la Banque européenne d'investissement et, tout récemment, une autre organisation supranationale, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), s'est procurée des fonds de cette façon. Il ne s'agit pas d'euro-emprunts car les règles qui les régissent sont celles du marché australien. Les obligations par exemple ne sont pas au porteur, elles sont nominatives. Mais leur caractère international est indéniable. Le Crédit local offrait en souscription, par l'intermédiaire de Hambros bank pour 250 millions de dollars australiens d'obligations munies de coupons de 7,5% l'an, les investisseurs étant au départ assurés d'un rendement supérieur de vingt points de base à celui des fonds d'Etat du Commonwealth. L'emprunt a été très bien accueilli. Au Japon et en Europe. Comme le débiteur n'a pas l'emploi de fonds en devises australiennes, il a conclu un contrat d'échange au terme duquel il disposera de dollars américains à des conditions très avantageuses, une bonne vingtaine de points de moins que le Libor (1). Son partenaire dans le contrat d'échange est un établissement de tout premier plan, la Commonwealth Bank of Australia.

Sur le marché de l'écu, la situation demeure très incertaine et toute l'attention est accaparée par les perspectives d'Union économique et monétaire en Europe et la ratification du traité de Maastricht. La principale incertitude est celle du référendum du 20 septembre. Mais on s'inquiète aussi de l'attitude d'autres pays. L'Italie et l'Espagne pourraient également organiser des référendums. Le ministre danois des finances vient d'en évoquer la possibilité et les spécialistes du marché, comme ceux de la Kredietbank de Bruxelles, attachent une grande importance à ses propos.

Il n'y a, dans la conjoncture actuelle, guère de place pour de nouveaux emprunts obligataires. La seule émission en écus prévue pour cette semaine aura lieu le 14 juillet. C'est en effet mardi que le Trésor britannique procèdera à sa prochaine adjudication de papier à court terme, pour un montant total d'un milliard d'écus.

CHRISTOPHE VETTER

(1) Le taux de référence du marché monétaire international.

MATIÈRES PREMIÈRES

La chute contrôlée du diamant

Le diamant n'est pas à la noce. D'après les chiffres publiés cette semaine par la Central Selling Organisation (CSO) – la branche commerciale du groupe sud-africain De Beers qui écoule plus de 80 % des pierres non taillées, – les ventes sont au plus bas. Elles ont représenté au premier semestre un montant de 1,78 milliard de dollars (9,5 milliards de francs), soit 14 % de moins que sur la même période de 1991. Par rapport au dernier semestre de l'an passé, le recul est de 3 %. Notons encore que depuis le record de ventes enregistré au premier semestre de 1990 (2,47 milliards de dollars), la baisse est de 28 %. Jamais les recettes tirées du diamant n'avaient été aussi *« faibles »* depuis le début de 1987, même si les sommes en jeu représentent encore près de 10 milliards de francs !

Ces chiffres confirment les prévisions du président de la De Beers, M. Julian Ogilvie Thompson, qui s'attendait, dès le printemps, à la poursuite de la morosité sur ce marché déprimé depuis la guerre du Golfe. L'an passé, les ventes globales de la De Beers, via la CSO, avaient chuté de 6 %, déprimées par plusieurs difficultés conjoncturelles : la crise de la taille israélienne, suite au conflit du Golfe, le manque de confiance des Américains dans leur propre économie, la pénurie de devises indiennes et les accès de faiblesse de l'activité japonaise.

PRODUITS	COURS DU 3/7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 308 (– 7) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 322 (– 25) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 590 (– 128) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	290 (– 3) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	776 (+ 59) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	1 026 (+ 67) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	335 (– 13) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	241 (– 16) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	176,1 (– 5,2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Conformément à la mission de régulation qu'elle s'est fixée, la CSO a réduit son offre de pierres auprès de ses clients, afin de stabiliser un marché saturé. Un effort qui a commencé à porter ses fruits. *« Le niveau des stocks dans les centres de taille est satisfaisant »*, explique la société dans un récent communiqué, estimant ainsi que, dès les premiers signes de reprise de la demande, cela se traduira aussitôt par une amélioration des prix. Pour l'heure, les professionnels observent une augmentation des ventes de bijoux aux Etats-Unis. Le point noir reste la faible propension des Japonais à investir dans le diamant taillé dont ils représentent 30 % des débouchés.

Le manque à gagner de la contrebande

Paradoxalement, la fin des combats en Angola a eu pour conséquence de redonner vigueur aux activités illicites : la contrebande du diamant, qui représente un manque à gagner annuel estimé à 400 millions de dollars. Cette marchandise se retrouve, pour l'essentiel, sur le centre d'Anvers. La CSO surveille ces pierres clandestines qu'elle tente de racheter et de stocker pour assainir un marché étroit qui n'a guère besoin de ce trop-plein incontrôlé.

Cet épisode démontre, une fois encore, le rôle clé joué par la De Beers dans le monde du diamant, un rôle *« d'amortisseur »*, comme le souligne le dernier rapport Cyclope sur les matières premières, publié sous la direction de Philippe Chalmin (1). *« Les pressions des pays producteurs en manque de devises se sont accentuées »*, note ainsi le Cyclope, à propos de l'ex-URSS, du Zaïre, de l'Angola, du Ghana et du Botswana. Ce dernier Etat a su cependant tirer parti de la découverte, en 1982, de la mine de Jwaneng. Classé premier site mondial pour la qualité de ses pierres, avec une production annuelle de l'ordre de 8,9 millions de carats, Jwaneng ne sera pas – a priori – un mirage éphémère. Les dirigeants du pays ont, en effet, eu la sagesse de placer une partie des recettes tirées de l'exportation du diamant (jusqu'à 60 %) dans un fonds spécial destiné à servir de réserve pour les années moins fastes. Alors que par le passé les matières premières précieuses, (or, diamant) ont souvent financé des réalisations somptuaires ou des folies sans lendemain, le fonds constitué par le Botswana est une assurance sur l'avenir qui traduit une stratégie raisonnable, dans un contexte où la fuite en avant tient lieu de stratégie.

Ainsi en est-il du comportement des Russes sur le marché du diamant. *« Les producteurs de Yakoutie (Sibérie) ont signé des accords directs de commercialisation avec des chaînes de grands magasins au Japon »*, explique le Cyclope. De même, *« Rosalmazzoloto – la centrale russe de vente des pierres précieuses, – qui réserve par contrat l'essentiel de sa production à la De Beers, a multiplié ses ventes directes aux tailleurs israéliens »*.

Les spécialistes du diamant ne cachent pas que la De Beers sait trouver des arguments dissuasifs pour décourager les candidats au *« cavalier seul »*, comme elle le fit au milieu des années 80 lorsque le Zaïre tenta un moment de se soustraire à son contrôle. On murmura à l'époque qu'elle avait délibérément contribué à faire chuter les cours des pierres zaïroises avant que le président Mobutu, constatant l'échec de sa politique *« d'émancipation »*, regagne finalement le giron de la De Beers. En situation de quasi monopole, la firme sud-africaine le défend avec vigueur. C'est à ce prix que le diamant, malgré la conjoncture difficile, continue de briller...

ÉRIC FOTTORINO

(1) Economica, 467 pages, 400 francs.

DEVISES ET OR

Un dollar très secoué

Quelle semaine ! De 5,11 francs à 4,98 francs, puis de nouveau à 5,11 francs avant de revenir à 5,040 à la veille d'un long week-end de quatre jours (pour la France), le dollar a été profondément secoué, avec des ventes précipitées et des rachats non moins précipités.

Lundi et mardi, les cours de la devise américaine, déjà déprimés la semaine précédente qui les avait vus revenir de 5,18 à 5,11 francs et de 1,54 DM à 1,52 DM, reprenaient leur glissement à 5,07 francs et 1,5070 DM. Mercredi, coup de Trafalgar : s'exprimant au sommet des sept pays les plus industrialisés du monde, à Munich, M. Nicholas Brady, secrétaire américain au Trésor, déclarait que, pour lui, la baisse du dollar n'était *« pas préoccupante : si vous prenez la fourchette de fluctuation du dollar, au moins depuis que le président Bush est en fonctions, c'est une marge raisonnablement limitée »*. On voit d'ici la réaction des marchés des changes !

Pour faire bonne mesure, M. Brady ajoutait : *« Si vous prenez les taux d'intérêt réels, ils peuvent encore baisser, en se référant aux précédents historiques. Nous n'avons jamais connu de reprises qui ne soient assorties de taux d'intérêt négatifs »* (c'est-à-dire inférieurs aux taux d'inflation, ce qui est le cas aux Etats-Unis depuis que la Réserve fédérale a ramené de 3,5 % à 3 % son taux d'escompte, et à 3,25 % son taux directeur sur le marché international). Du coup, le dollar s'écroula de 5,07 francs à 4,98 francs et de 1,5070 DM à 1,4850 DM, se rapprochant de son plus bas cours historique de 1,4430 DM, touché le 11 février 1991.

Les opérateurs estimaient que les autorités américaines, prises de panique devant la montée du chômage et la faiblesse de la croissance dans le pays, étaient prêtes à laisser glisser le dollar encore plus bas, pour relancer la demande intérieure et extérieure en favorisant les exportations, de même qu'à abaisser encore le taux d'escompte de la Réserve fédérale. En ce cas, l'écart d'intérêt entre les taux à court terme américains et allemands, de 6,5 % actuellement, s'élargirait encore, au détriment de la tenue du dollar naturellement. Jeudi et vendredi, des rachats émanant d'opérateurs qui avaient vendu du dollar à découvert avant la réunion du G 7, portaient les cours du billet vert à 5,11 francs et 1,52 DM, avant une rechute à 5,0450 francs et 1,4950 DM.

A l'issue de cette semaine si troublée, que constate-t-on ? Tout d'abord, le communiqué du groupe des Sept n'a fait aucune allusion aux parités de change, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les spéculations. Ensuite, tout le monde est certain que les Etats-Unis ne lèveront pas le petit doigt pour freiner un nouveau glissement du dollar, même si M. Brady a précisé, après coup, que les Etats-Unis ne feraient rien pour le faire glisser. Enfin, les opérateurs ont noté que la devise américaine avait, sans peine, enfoncé le seuil de 1,50 DM. A court terme, selon M. René Défossez, analyste à la BFCE, la baisse porrait se poursuivre avec un objectif possible de 1,45 DM. A moyen terme, le dollar, pour lui, conserve encore son potentiel haussier grâce aux deux forces de rappel que sont sa sous-évaluation et la convergence anticipée des rythmes d'activité de part et d'autre de l'Atlantique.

Au sein du Système monétaire européen, le mark s'est montré très ferme vis-à-vis des autres monnaies, notamment du franc français, le cours de la devise allemande ayant gagné 1 centime plein, à 3,3750 francs contre 3,3650 francs, gain un peu exagéré, avec un retour possible à 3,3650 francs assez rapidement. Le ministre des finances, M. Michel Sapin, a déclaré, jeudi, que les taux d'intérêt français n'étaient pas à l'ordre du jour (on s'en doutait) et que la stabilité du franc constituait un élément fondamental de notre politique économique (on s'en réjouit).

La lire, très déprimée à la veille du week-end dernier, s'est un peu redressée après le relèvement du taux d'escompte italien. La livre sterling, enfin, est un peu remontée, après que le chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, a déclaré, vendredi : *« Nous passerons, en temps voulu, de notre marge de fluctuation de 6 % à la marge réduite de 2,25 %, autour du cours central de 2,95 DM »* (la livre cote actuellement 2,8750 DM). La rumeur avait couru d'un resserrement de cette marge pendant le week-end.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 6 JUILLET AU 10 JUILLET 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9095	–	19,6812	73,2064	66,4319	3,2237	58,8408	0,00877
	1,8910	–	19,5829	73,6106	65,8979	3,2020	58,4624	0,00870
Paris	9,7022	5,0810	–	371,9619	337,5407	16,3798	298,9703	4,4541
	9,6564	5,1065	–	375,8925	336,5874	16,3513	298,5384	4,4404
Zurich	2,6084	1,3660	26,8845	–	90,7460	4,4036	80,3766	1,1975
	2,5689	1,3585	26,6033	–	89,5222	4,3500	79,4212	1,1813
Francfort	2,8744	1,5053	29,6261	110,1977	–	4,8527	88,5731	1,3196
	2,8696	1,5175	29,7170	111,7041	–	4,8591	88,7167	1,3196
Bruxelles	59,2327	31,02	6,1051	22,7086	20,6072	–	18,2524	2,7193
	59,8559	31,23	6,1157	22,9886	20,5799	–	18,2578	2,7157
Amsterdam	3,2452	1,6995	334,48140	1,24414	112,90108	5,47872	–	1,4898093
	3,2346	1,7105	334,96524	1,25910	112,71829	5,47711	–	1,4873913
Milan	2178,26	1140,75	224,5129	835,1025	757,8224	36,77466	671,2268	–
	2174,65	1150,00	225,2032	846,5219	757,8254	36,82357	672,3180	–
Tokyo	239,93	125,65	24,72938	91,98389	83,47173	4,05061	73,93351	0,110147
	236,13	124,87	24,4[illegible]15	91,91756	82,28666	3,99840	73,00205	0,108583

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 juillet, 4,0437 F contre 4,0894 F le vendredi 3 juillet 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

10 juil. 1992

ESCUDO
PESETA ESPAGNOLE
FRANC BELGE
MARK ALLEMAND
FLORIN NÉERLANDAIS
LIVRE IRLANDAISE
FRANC FRANÇAIS
COURONNE DANOISE
LIRE ITALIENNE
LIVRE STERLING

0 %, -1, -2, -3, -4, -5, -6

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Déception et morosité

L'humeur était morose sur les marchés financiers européens à la veille du week-end. La réunion du groupe des sept pays les plus industrialisés, du 6 au 8 juillet à Munich, a déçu. Les Allemands avaient fait savoir, très fermement, qu'ils n'assoupliraient pas leur politique, cela en direction des Américains, qui assouplissent à tout-va. On le vit bien pendant la réunion, lorsque M. Nicholas Brady, secrétaire américain au Trésor, lança, un moment, la rumeur d'une baisse des taux d'intérêt allemands, immédiatement démentie outre-Rhin.

C'est précisément d'Allemagne que venait la morosité. Le jeudi 16 juillet se tiendra le dernier conseil d'administration de la Banque fédérale avant l'été, avec la participation du ministre de l'économie, M. Jürgen Möllemann. Ce conseil examinera les objectifs de croissance de la masse monétaire M3, fixés initialement à 3,5 %-5,5 % sur une base annuelle, et qui sont largement débordés avec les 9 % actuellement constatés. Des bruits inquiétants ont cours sur cette réunion, notamment ceux d'un nouveau relèvement des taux directeurs de la Bundesbank.

Plus sérieusement, on a évoqué outre-Rhin, notamment notre confrère la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, l'instauration de mesures plus restrictives : taux lombard « flottant » (ce qui permettrait de ne pas relever officiellement), création d'un super-lombard (genre de super-enfer pour les banques en mal de disponibilités et trop engagées), plafonnement quantitatif du recours des banques à ce même lombard (avances sur titres consenties par la banque centrale aux établissements). Tout cela n'est guère allèchant, et de nature à décevoir des milieux financiers que rendait moins pessimistes la diminution des taux aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et, semblait-il, en Grande-Bretagne, où la banque d'Angleterre, à la fin de la semaine, avait tenté un timide essai de baisse, non transformé par la suite. Ajoutons-y le relèvement d'un point du taux d'escompte italien, porté de 12 % à 13 % par le gouverneur de la banque centrale, M. Ciampi, agissant de son propre chef, en vertu de la nouvelle loi, cela pour la première fois, avec un taux directeur de 14,5 % contre 13 %, tout cela pour soutenir la lire.

Mouvement à la direction du Trésor

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, sur le MATIF, le cours de l'échéance de septembre, passé de 107,92 à plus de 108, retombe lourdement à 107,46 en fin de semaine, le rendement de l'OAT 10 ans passant de 8,71 % à 8,78 %, 0,78 point au-dessus de celui du Bund 10 ans. Selon les analystes sur graphiques de la Société générale, *« un dernier mouvement de hausse devrait nous emmener sur 108,22 avant la reprise de la baisse : il faut attendre encore... »*.

Sur le marché obligataire, en voie d'engourdissement avant le grand sommeil du 20 juillet au 15 août, le seul emprunt de la semaine a été celui de la Caisse de refinancement hypothécaire, qui, sous l'égide du Crédit lyonnais, a levé 1 milliard de francs à près de 11 ans, au taux nominal de 8,60 %, avec un rendement réel de 8,98 %. Le placement a été assez difficile, ce rendement étant jugé insuffisant par rapport à celui de l'OAT de référence (pour un emprunt de deuxième catégorie).

Le Crédit agricole a levé 1,7 milliard de francs d'obligations à 8,90 % placés dans son réseau. A la direction du Trésor du ministère des finances, le départ de M. Denis Samuel Lajeunesse, nommé président de la Lyonnaise de Banque, a provoqué un mouvement. Il a été remplacé, à la tête des services des affaires internationales, par Mme Ariane Obolensky, auparavant chef de service des affaires financières et monétaires, à laquelle succède M. Jean-Pascal Beaufret, chef du service des assurances, qui cumulera les deux fonctions. M. Christian Noyer, en charge de la sous-direction monétaire et financière, est promu chef du service des financements et participations, dont le titulaire précédent, M. Thierry Aulagnon, est devenu, comme on le sait, directeur de cabinet de M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Autre promotion, celle de M. Sylvain Deforges, adjoint de M. Noyer, et qui lui succède comme sous-directeur. Deux promotions largement méritées, selon les milieux financiers, qui ont pu apprécier les qualités professionnelles de MM. Noyer et Deforges, dans la conduite des émissions du Trésor, notamment dans celle de l'offre d'échange géante portant sur 140 milliards de francs de titres d'Etat et s'achevant le 16 juillet prochain.

Sur le front des sicav, Europerformance note que pour la première fois depuis le début de l'année l'encours de ces sicav fléchit, en baisse de 14,2 milliards de francs en juin à 1 764,6 milliards de francs, contre une hausse de 30,1 milliards de francs en mai. Les souscriptions nettes de rachats, sur les sicav court terme, ont été négatives (– 11,5 milliards de francs) contre une progression de 26,5 milliards de francs en juin. Sur les sicav d'actions, c'est toujours la désolation, avec une baisse de 15 milliards de francs de l'encours, à 208,1 milliards de francs et 2,1 milliards de francs de rachats nets, comme chaque mois depuis le milieu de 1990. Seuls les sicav obligataires bénéficient d'un flux positif de souscriptions en juin : + 0,5 milliard de francs, avec, toutefois, un recul de 1,3 milliard de francs de l'encours, à 312,8 milliards de francs, par suite de la hausse des rendements.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Alors que leur représentant local est maintenu en détention

Les responsables de la Socotec sont «indignés» par le déroulement de l'enquête sur la catastrophe de Furiani

Plus de deux mois après la catastrophe de Furiani, la Socotec ne comprend toujours pas pourquoi les magistrats bastiais refusent de mettre en liberté leur directeur en Haute-Corse, M. Bernard Rossi. M. Emile Murgues, le PDG de cette société agréée par l'Etat, qui emploie deux mille personnes et procède chaque année à dix mille contrôles, a tenu à le dire le 10 juillet à Paris, au cours d'une conférence de presse.

Le nouveau refus de mise en liberté opposé la veille par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bastia (*le Monde* du 11 juillet) suscite au sein de l'entreprise *« un véritable sentiment d'indignation, de révolte et d'écœurement . Jusqu'ici, nous avons fait confiance à la justice, mais maintenant, nous ne pouvons plus accepter que notre ingénieur, demeure en détention sans que nous soyons enfin écoutés. »*

Selon la Socotec, et les défenseurs de Bernard Rossi, le directeur de l'agence de Haute-Corse, qui avait été sollicité par le constructeur de la tribune, n'avait reçu qu'une seule mission : celle d'expertiser la solidité du sol et non, comme l'affirme le constructeur de garantir l'ensemble de l'ouvrage. Les deux rapports signés par Bernard Rossi, qui ont été communiqués à la presse, ne font d'ailleurs état que du sol, et non des tribunes. *« S'agissant d'une structure aussi hétéroclite, notre responsable local qui n'est pas spécialisé en matière de construction métallique aurait à coup sûr fait appel à un ingénieur spécialisé, qui aurait exigé une note de calcul justificative et des plans d'exécution. (...) Et nous aurions exprimé des exigences techniques incompatibles avec ses délais. »*

Pour la Socotec, l'affaire est entendue, le représentant du constructeur, M. Jean-Marie Boismond, qui est lui aussi incarcéré, a décidé sciemment de limiter l'intervention de la Socotec, et fait croire à ses interlocuteurs, les représentants du club comme la commission administrative de sécurité, que la Socotec garantissait la solidité de l'ensemble de la tribune. Il s'agit donc d'un *« subterfuge »*, et d'une utilisation *« fallacieuse »* de l'avis favorable rendu par M. Bernard Rossi.

Mᵉ Daniel Soulez Larivière, l'un des défenseurs de l'ingénieur, estime qu'on ne peut *« réparer l'épouvantable tragédie de Furiani, qui a fait 15 morts et 1 850 blessés, par une injustice »*. Selon l'avocat, la détention de son client est *« erronée, légère et contraire à l'analyse du dossier »*. Mᵉ Soulez Larivière se dit *« stupéfait »* de ce que les magistrats de la chambre d'accusation n'aient pas enfin accordé la mise en liberté de Bernard Rossi, alors que le parquet général ne s'y opposait pas. Comment, a-t-il demandé, peut-on sérieusement invoquer le trouble à l'ordre public et les risques de pression sur des témoins, alors que la justice n'a rien fait pour empêcher que Bernard Rossi soit présenté comme un criminel en laissant les télévisions le filmer menottes aux poignets, et comment lui imputer le fait que des confrontations – notamment avec le directeur de cabinet du préfet qui n'a toujours pas été entendu par les magistrats – n'ont pas eu lieu ? *« La justice n'a pas à prendre son temps, dans son petit confort, pour faire les confrontations nécessaires. »*

Une troisième demande de mise en liberté de M. Rossi a été déposée : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bastia dispose de quinze jours pour statuer.

AGATHE LOGEART

Les ennuis du dernier « grand chantier » présidentiel à Paris

Le tribunal administratif annule l'autorisation de construire du Centre de conférences internationales

Le Centre de conférences internationales, qui devait être édifié quai Branly, dans le septième arrondissement de Paris, ne dispose plus d'autorisation de construire et ne peut plus être considéré comme d'utilité publique. Telle est la double décision, vendredi 10 juillet, du tribunal administratif de Paris, qui avait été saisi par l'association de sauvegarde Alma-Champ-de-Mars. Les juges ont estimé qu'il n'était pas de la compétence du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'Etat aux grands travaux d'accorder une autorisation de construire. Ils n'ont pas apprécié, non plus, que le préfet de Paris déclare d'utilité publique un projet qui, par la hauteur de ses bâtiments et l'élimination de l'espace vert qu'il occupe, viole le plan d'occupation des sols de la capitale.

Depuis sa conception, en 1989, le Centre de conférence internationales, qui aurait eu pour vocation d'accueillir les sommets des chefs d'Etat, les réunions diplomatiques et les congrès internationaux, est critiqué par les habitants du quartier proche de la tour Eiffel, soutenus par la Ville de Paris. M. Jacques Chirac trouve là une occasion de s'opposer au dernier des «grands chantiers» de M. François Mitterrand. Dès octobre 1991, l'Hôtel de Ville avait saisi la justice à propos de l'abattage illégal des cent neuf arbres qui entouraient l'ancien bâtiment provisoire du quai Branly. Le tribunal administratif lui avait donné raison, de même qu'il avait annulé, toujours à la demande de la Ville, l'autorisation donnée aux entrepreneurs d'installer une sorte de cité ouvrière sur les quais de la Seine.

L'Etat, qui s'est rendu coupable d'un grand nombre d'irrégularités dans cette affaire, osera-t-il continuer les travaux ? Il lui faudra, à tout le moins, recommencer les procédures administratives ou faire appel devant le Conseil d'Etat. Le centre devait offrir, dans trois «écrins de verre» dessinés par l'architecte Francis Soler, 145 000 mètres carrés. Son coût était estimé à 2,7 milliards de francs, et son inauguration prévue en 1995. Il devait aussi abriter, sur 40 000 mètres carrés, les milliers de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle devant suivre la Coupe du monde de football en 1998. Cette installation faisait partie du dossier de candidature de la France, retenu par la Fédération internationale de football, le 2 juillet.

Selon le classement annuel de « Fortune »

General Motors reste la première entreprise du monde

Le constructeur automobile américain General Motors reste la première entreprise mondiale en termes de chiffre d'affaires avec 123,78 milliards de dollars (628 milliards de francs) selon le classement annuel des 500 premières sociétés industrielles établi par le magazine *Fortune*. Les trois suivants conservent également leur rang : le pétrolier anglo-néerlandais *Royal Dutch Shell, 103,83 milliards,* Exxon (Etats-Unis, pétrole) 103,24 milliards et Ford (Etats-Unis, automobiles), 88,96 milliards de dollars.

En revanche, le constructeur automobile japonais Toyota, avec 78,06 milliards de dollars ravit la cinquième place à IBM (Etats-Unis, informatique), 65,39 milliards. La plus forte progression dans les 25 premières entreprises mondiales revient à l'Allemand Siemens qui passe de la 24ᵉ à la 17ᵉ place avec 44,86 milliards de dollars. La plus forte chute est pour la compagnie pétrolière américaine Texaco de la 19ᵉ à la 23ᵉ place avec 37,55 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Le pétrolier français Elf Aquitaine occupe la 25ᵉ place, en progression d'une place, avec un chiffre d'affaires de 36,32 milliards de dollars.

Au classement des 26 secteurs choisis par Fortune, 14 entreprises américaines occupent la première place mondiale . Les autres sont partagées entre quatre japonaises, une coréenne (*Hyundai-équipement de transport*), une suisse (Brown-Boveri-équipements agricoles), une italienne (IRI) deux allemandes (Bertelsmannn-édition et Ruhrkohle-mines), une anglo-néerlandaise (Royal Dutch Shell) et deux françaises, Saint-Gobain, pour les matériaux de construction avec un chiffre d'affaires de 13,31 milliards, et Pechiney (13,20 milliards) pour les produits métalliques.

Le classement recense 157 entreprises américaines et 119 japonaises dans les 500 premières. Huit pays se partagent les 224 autres places. Les européens comptent 132 entreprises dont 43 anglaises, 33 allemandes, 32 françaises, 14 suédoises, 10 suisses. L'Australie en compte 9, tout comme le Canada, et la Corée du Sud, 13. – (AFP).

□ ***CHINE : mort de Mᵐᵉ Deng Yingchao, veuve de Zhou Enlai.*** – Mᵐᵉ Deng Yingchao, veuve de l'ancien premier ministre chinois Zhou Enlai, est décédée à Pékin, samedi 11 juillet, à l'âge de quatre-vingt huit ans, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Elle avait été membre du bureau politique du PCC et présidente de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC). – *(AFP.)*

Les suites de l'attentat de Lockerbie

Un tribunal new-yorkais juge la PanAm coupable de «négligence»

NEW-YORK

de notre correspondant

Après trois jours de délibérations, un tribunal fédéral de New-York a estimé que la compagnie Pan American World Airways (PanAm) pouvait être tenue responsable de l'explosion survenue le 21 décembre 1988 à bord du Boeing 747 de cette compagnie assurant la liaison Londres-New-York, dans la mesure où elle n'avait pas pris toutes les mesures pour assurer la sécurité de ce vol.

L'explosion s'était produite au-dessus de Lockerbie (Ecosse), tuant 259 passagers et membres d'équipage – parmi lesquels 189 Américains – soit la totalité des voyageurs à bord, ainsi que onze personnes au sol. Les familles des victimes avaient porté l'affaire devant les tribunaux, il y a trois ans et demi. Elles cherchaient à obtenir au moins 300 millions de dollars de dommages et intérêts. La PanAm a été déclarée en faillite il y a quelques mois, mais les plaignants se sont retournés vers les assureurs qui, à l'issue de ce jugement, devront assumer la responsabilité de l'accident. La PanAm s'est toutefois pourvue aussitôt en appel.

La compagnie aérienne n'est pas la seule société à voir sa responsabilité reconnue par le tribunal. Sa filiale Alert Security Management se trouve dans le même cas. Cette dernière avait été constituée pour exploiter un système de sécurité (Alert Security Management), dont PanAm avait fait un argument publicitaire et pour laquelle elle facturait 5 dollars supplémentaires par billet d'avion à sa clientèle. L'avocat de la défense a d'ailleurs mis en avant les sommes importantes consacrées par PanAm au titre de la sécurité de ses vols et le fait que cette explosion résultait d'un attentat terroriste.

Mais le jury, qui est allé voir le juge Platt, jeudi, pour l'informer qu'il lui était très difficile de trancher, a finalement admis l'argument de l'accusation, selon lequel la compagnie s'était rendue coupable de *« négligence »* (l'engin explosif était dissimulé dans un lecteur de cassette, «bagage» non accompagné, qui n'avait pas été examiné). Cette décision ouvre la voie à des dédommagements beaucoup plus importants que les 75 000 dollars reconnus par la législation internationale sur les accidents aériens, tant qu'il n'y a pas de *« négligence coupable »*.

Un embargo aérien et militaire a été instauré le 31 mars par les Nations unies à l'encontre de Tripoli, afin de faire pression sur le colonel Kadhafi pour qu'il accepte d'extrader deux ressortissants libyens accusés par les justices américaine et britannique d'être à l'origine de l'attentat de Lockerbie.

SERGE MARTI

Après l'échec des discussions avec KLM

British Airways négocie avec USAir

British Airways se tourne vers les Etats-Unis. Après l'échec des négociations avec la compagnie néerlandaise KLM, le transporteur britannique est en discussion avec la compagnie américaine USAir, en vue de prendre une participation significative dans son capital.

Cette participation ne pourrait aller au-delà de 49 % comme le prévoit la législation américaine. De son côté, Trans World Airlines (TWA) avait annoncé, le 30 juin, des négociations avec USAir en vue de son rachat éventuel par cette compagnie. Toutefois, USAir ne dispose pas d'une assise financière solide et était déficitaire ses deux dernières années.

En apportant des capitaux à USAir, British Airways faciliterait l'éventuel rachat de TWA. Cette dernière, qui se trouve actuellement sous la protection de la loi sur les faillites, éprouve des difficultés supplémentaires depuis que les compagnies américaines ont entamé une guerre des tarifs en mai. Ce montage, s'il se faisait, lui éviterait de disparaître malgré un endettement de 1,7 milliard de dollars. USAir, qui est bien implantée aux Etats-Unis, trouverait pour sa part dans cet accord un débouché outre-Atlantique.

Dans le marasme actuel qui frappe les compagnies aériennes, British Airways est une des seules a affiché une très bonne santé avec des bénéfices de 285 millions de livres (soit 2,8 milliards de francs) l'an passé. En s'implantant outre-Atlantique, le transporteur britannique effectuerait une alliance importante sur des routes stratégiques pour les compagnies aériennes européennes. British Airways, qui tiendra son assemblée générale le 14 juillet, pourrait en profiter pour lever le voile sur cet éventuel accord.

SOMMAIRE

DATES

Il y a cinquante ans, la rafle du Vel'd'Hiv' 2

ÉTRANGER

La réunion de la CSCE et la guerre dans l'ex-Yougoslavie 3
Serbie : les paysans de la Voïvodine contestent le régime de Belgrade 3
L'ETA propose au gouvernement espagnol une trêve de deux mois .. 4
«Loin des capitales» : Timimoum, une oasis d'espoir en plein désert.. 5
Tunisie : nouveau procès de terroristes islamiques 5
Le général Noriega a été condamné *à quarante ans de prison* 6
La visite en France du chef de l'Etat chilien 6

POLITIQUE

Le congrès extraordinaire du Parti socialiste, l'éventuelle inculpation de M. Emmanuelli et les rapports entre les élus et les juges 7, 8 et 9
Livres politiques : «La nouvelle requête des dames», par André Laurens 7

SOCIÉTÉ

Le procès des responsables de la transfusion sanguine 10
Le 79ᵉ Tour de France : «La charge de la brigade légère» 10
Au tribunal correctionnel de Paris : le capitaine Barril contre *le Monde*... 10

CULTURE

L'ouverture du 46ᵉ Festival d'Avignon : *le Cavalier d'Olmedo,* de Lope de Vega, mis en scène par Lluis Pasqual ; *Plein Soleil,* chorégraphie de Joëlle Bouvier et Régis Obadia 13
L'occupation symbolique de la Cour d'honneur par les intermittents du spectacle 13
Musiques : Julio Iglesias, la séduction est un métier 14
Salsa et saké 14
Cinéma : Enquêtes cinéphiliques 14

ÉCONOMIE

L'annulation de la convention médicale 17
Le plan de redressement économique italien 17
La démission du ministre indien du commerce 17
La Deutsche Bank va prendre une part de 30 % dans l'assureur Gerling 17
La revue des valeurs. Bourse de Paris : le poids de la pierre 18
Crédits, changes, grands marchés 19

Services

Abonnements 2
Carnet 16
Météorologie 16
Mots croisés 16
Télévision 16
Spectacles 15

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

HEURES LOCALES

● Armada de voiliers à la pointe de la Bretagne ● Douarnenez choisit la marine en bois ● Renaissance d'une goélette ● Eloge de la légitimité économique ● Peut-on faire confiance aux agences de notation .... 11 et 12

Ce numéro comporte *un cahier* «Radio-télévision»

Le numéro du « Monde » daté 11 juillet 1992 a été tiré à 487 240 exemplaires.

L'avenir du programme franco-allemand ANS

La France demande un nouveau délai sur le projet de missile anti-navires

La France a demandé à l'Allemagne un nouveau délai de réflexion sur l'avenir qui serait réservé, par les deux pays, au programme ANS d'un missile anti-navires capable, à vitesse supersonique, d'atteindre des distances de 180 kilomètres une fois tiré de son bâtiment lanceur. L'ANS est *en quelque sorte le successeur de* l'Exocet. En juin, l'Allemagne avait pressé la France de prendre une décision en faveur du projet, après avoir elle-même engagé un premier financement équivalent à 300 millions de francs pour études (*le Monde* daté 7-8 juin). A ce jour, le programme ANS, sous la double responsabilité du groupe français Aérospatiale et de son partenaire allemand DASA, fait l'objet, *en France, de nouvelles études,* ainsi, au demeurant, que le projet – qui est commun aux deux armées de terre – d'un missile dit Brevel, pour la surveillance du champ de bataille. Le délai dont a besoin la France court jusqu'à la fin de cette année, qui est le terme de la discussion par le Parlement de la nouvelle programmation militaire 1992-1994.

Dans les milieux compétents, on fait valoir que ce délai – s'il est accepté par l'Allemagne – doit permettre à la France d'obtenir des conditions nouvelles. D'abord de son industriel, pour qu'il s'engage davantage dans les frais de développement, évalués à quelque 3 milliards de francs au total et répartis, à l'origine, à parts égales entre les industriels et les Etats des deux pays concernés. Ensuite de son partenaire allemand, pour qu'il accepte de rééchelonner le programme ANS selon un calendrier qui le ferait davantage participer dès le début et qui prévoirait que la France, démarrant plus progressivement, arrive – en fin de compte mais plus tard – au partage établi.

En France, le programme ANS ne fait pas l'unanimité. C'est à la délégation générale pour l'armement et à l'état-major de la marine nationale qu'on paraît y tenir le plus, sans oublier la division «missiles» du groupe Aérospatiale pour qui l'ANS permet de développer la technologie, qui lui est spécifique, de la propulsion par statoréacteur comme c'est déjà le cas sur le missile nucléaire ASMP des avions Mirage IV, Mirage 2000-N et Super-Etendard. *En Allemagne, où le* Bundestag a approuvé le premier engagement de 300 millions de francs, la marine voit, avec ce projet de missile, le moyen d'aligner désormais une flotte de haute mer, au lieu de simples patrouilleurs, comme l'a récemment encore laissé entendre son chef d'état-major.

J.I.

La réorganisation des commandements

Le général Cot confirme la disparition de la Iʳᵉ armée

Le général d'armée Jean Cot, qui commande la Iʳᵉ armée française, a confirmé, vendredi 10 juillet, depuis son PC de Metz, avoir *« reçu ordre, il y a huit jours, de créer un groupe de travail permanent pour la constitution de l'état-major Europe »*, qui relèvera du chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, et qui devra être prêt pour l'été 1993. Un autre état-major «hors Europe» doit être créé l'an prochain, à partir de la force d'action rapide (*le Monde* du 11 juillet). Le siège de ces deux états-majors interarmées n'a pas été officiellement fixé, mais on évoque Creil (Oise) pour le premier et Maisons-Laffitte (Yvelines) pour le second. *« Ce système,* a ajouté le général Cot, *implique la disparition de la Iʳᵉ armée »*.

EN BREF

□ **Drame de Barbotan : un neuvième inculpé.** – Mˡˡᵉ Nicole Bergougnan, juge d'instruction, a inculpé, vendredi 10 juillet à Auch (Gers), M. Bernard Lier, artisan charpentier à Cazaubon, d'«homicides et blessures involontaires» dans le cadre de l'instruction sur le drame de Cazaubon-Barbotan, qui avait fait vingt morts dans les thermes de la cité, le 27 juin 1991. L'artisan gersois avait mis en place la cloison dont la combustion est susceptible d'avoir provoqué l'asphyxie des victimes. M. Lier est le neuvième inculpé dans cette affaire. Pompier volontaire, il était intervenu le jour du drame en compagnie des secours. (*Corresp.*)

□ ***Smirnoff : bataille juridique pour la marque de vodka.*** – Le comité russe des marques devra départager les droits des Smirnoff américains et ceux des Smirnov russes qui se disputent le droit d'utiliser, en Russie, cette marque créée au siècle dernier par leur ancêtre commun. La société américaine Hubeline, qui a racheté le nom en 1939 à un des descendants Smirnov émigré aux *Etats-Unis* et qui vend cette vodka dans le monde entier, a décidé de se lancer à la conquête du vaste marché russe. Ses projets se sont heurtés à M. Boris Smirnov, descendant de la branche russe, qui a récemment décidé de racheter une entreprise d'Etat pour distiller de la vodka Smirnov. Après avoir tenté en vain de racheter la marque russe, la firme américaine a lancé à Moscou une procédure d'enregistrement de sa marque pour pouvoir commercialiser son produit en Russie. M. Boris Smirnov a alors contre-attaqué devant le comité russe des marques, affirmant pouvoir prouver que ses lointains cousins américains n'ont aucun droit d'utiliser le nom de Smirnov grâce à des documents sur un partage familial décidé en 1905.

□ **ÉTATS-UNIS : un général vénézuélien inculpé de trafic de drogue.** – Le général Ramon Alexis Sanchez-Paz a été inculpé, jeudi 9 juillet, à Miami (Floride), pour avoir tenté d'introduire un total de 9 tonnes de cocaïne aux Etats-Unis. Attaché militaire adjoint à l'ambassade du Venezuela, mais sans statut diplomatique, il risque *la détention criminelle à perpétuité* dans une prison fédérale. – *(AFP.)*

□ ***Air Inter : l'Union syndicale du personnel navigant appelle à la grève les 16 et 17 juillet.*** – L'Union syndicale du personnel navigant d'Air Inter appelle à la grève les 16 et 17 juillet. Dans un communiqué publié vendredi 10 juillet, l'Union syndicale indique qu'elle *« proteste contre la politique de démantèlement de l'entreprise mise en place par la direction du groupe Air France. (...) Aujourd'hui, Air Inter sous-traite plus de 15 % de ses vols, ce qui n'est pas acceptable »*.

□ **IBM devrait annoncer le 13 juillet une alliance sur les puces avec Siemens.** – IBM, le premier groupe informatique mondial, devrait annoncer, lundi 13 juillet au cours d'une d'une conférence de presse, la conclusion d'un accord avec le fabricant allemand d'ordinateurs Siemens AG pour produire en commun des microprocesseurs de la prochaine génération. Selon des sources professionnelles, IBM devrait faire part d'un resserrement de l'alliance déjà conclue avec Siemens, au terme de laquelle les deux groupes produiraient ensemble des microprocesseurs 16-mégabits et coopéreraient pour la mise au point d'un microprocesseur de 64 mégabits. Les deux constructeurs devraient aussi annoncer la mise en production en commun du 64 mégabits. En décembre 1991, IBM et Siemens avaient annoncé avoir fabriqué avec succès un prototype d'un semiconducteur de 64-mégabit, le premier jamais réalisé.